

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°2

FEVRIER 2025

cnrs

Table des matières

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

Administration centrale

2025

- Décision portant nomination de Mme Carine Constans aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU) - 12/02/2025 - - DEC259767DAJ..... p.24
- Décision portant nomination de Mme Maria-Laura Piva aux fonctions de responsable du service "partenaires publics territoriaux" de la direction d'appui aux partenariats publics - 21/02/2025 - - DEC259821DAJ..... p.25
- Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Mehdi Gmar aux fonctions de directeur général délégué à l'innovation (DGD-I) - 24/02/2025 - - DEC250181DAJ..... p.26
- Décision portant renouvellement de Mme Hélène Harter dans les fonctions de présidente du Comité pour l'histoire du CNRS - 13/02/2025 - - DEC259718DAJ..... p.27
- Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Mehdi Gmar aux fonctions de directeur des relations avec les entreprises par intérim (DRE) - 24/02/2025 - - DEC250185DAJ..... p.28
- Décision portant nomination de Mme Marianne de Vernejoul aux fonctions de chargée de mission à temps partiel auprès du directeur général délégué aux ressources - 13/02/2025 - - DEC259755DAJ..... p.29
- Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Emmanuelle Merlin aux fonctions de responsable du pôle ingénierie des structures de la direction des affaires juridiques - 13/02/2025 - - DEC259719DAJ..... p.30

DR01 - Paris-Villejuif

2025

- Décision portant nomination de Prib-Buus Carina aux fonctions de déléguée scientifique en institut - 10/02/2025 - - DEC248896INSB..... p.31

DR02

2024

- Décision portant nomination de M. Yannick MILLOT aux fonctions de directeur de l'unité d'appui et de recherche n°2482 intitulée FCMAT - 12/02/2024 - - DEC259484INC..... p.32
- Décision portant nomination de M Benoît Schaeffer-Dancoisne aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR168 intitulée Physique des Cellules et Cancer (PCC)

- 09/12/2024 - - DEC246182DR02..... p.33

- Décision portant nomination de Mme Nadia Ndibu aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7095 intitulée Institut d'astrophysique de Paris (IAP)

- 12/12/2024 - - DEC248996DR02..... p.34

2025

- Décision portant nomination de Miserey Stéphanie aux fonctions de déléguée scientifique en institut - 10/02/2025 - - DEC248892INSB..... p.35

DR04

2024

- Décision portant nomination de M. Maxime LEBLANC aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR8148 intitulée Géosciences Paris-Saclay - 24/09/2024 - - DEC248909DR04..... p.36

- Décision portant nomination de Mme Murielle JEROME aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° 8587 intitulée "Laboratoire analyse, modélisation et matériaux pour la biologie, et

l'environnement"

- 19/12/2024 - - DEC249083DR04..... p.37

2025

Décision portant cessation de fonctions de Mme Aurore BREZARD OUDOT, assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8507 intitulée Génie électrique et électronique de Paris - 16/12/2024 - - DEC249082DR04..... p.38

Décision portant nomination de M. Abdou RABBA, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR8501 intitulée Laboratoire Charles Fabry - 05/02/2025 - - DEC259916DR04..... p.39

Décision portant nomination de Mechulam Yves aux fonctions de délégué scientifique en institut - 10/02/2025 - - DEC248890INSB..... p.40

DR07

2025

Décision portant nomination de M. Stéphane JOLY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5306 intitulée "Institut Lumière Matière".

Et décision portant cessation de fonctions de l'assistante de prévention Mme Clothilde COMBY-ZERBINO au sein de l'UMR5306 intitulée "Institut Lumière Matière".

- 10/01/2025 - - DEC249156DR07..... p.41

Décision portant nomination de M. Damien SEON aux fonctions d'adjoint au responsable du service financier et comptable de la délégation Rhône Auvergne - 05/02/2025 - - DEC259846DR07..... p.43

Décision portant nomination de Oger Philippe aux fonctions de délégué scientifique en institut - 10/02/2025 - - DEC248893INSB..... p.44

Décision portant nomination de Mme Marlène DESLOIR aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5223 intitulée "Ingénierie des matériaux polymères".

- 09/01/2025 - - DEC249154DR07..... p.45

Décision portant nomination de M. Dominique PONSARD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5668 intitulée "Laboratoire de l'informatique du parallélisme".

- 13/01/2025 - - DEC249196DR07..... p.47

DR10

2025

Décision portant nomination de Mme Patricia Zander aux fonctions de directrice par intérim et de M. Florian Grisel et M. Thierry Ramadier aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7363 intitulée Sociétés, acteurs, gouvernement en Europe (UMR SAGE) - 21/02/2025 - - DEC259965INSHS..... p.49

DR11

2024

Décision portant cessation de fonctions d'assistant de prévention de Julien Carcaillet au sein de l'unité UMR5275 intitulée ISTERRE

- 10/12/2024 - - DEC248952DR11..... p.50

Décision portant nomination de M. Laurent Gallot aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR5108 intitulée LAPTH

- 12/12/2024 - - DEC248958DR11..... p.52

DR12

2024

Décision portant nomination de M. Thierry FUMAROLA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UAR822 - Centre international de rencontres mathématiques (CIRM) - 28/10/2024 - - DEC248620DR12..... p.54

- Décision portant nomination de Mme Laëtitia MAESTRONI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR7258 - Centre de recherche en cancérologie de Marseille (CRCM) - 29/10/2024 - - DEC248625DR12..... p.55
- Décision portant nomination de Mme Gwenn DOSSMANN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UAR2504 - OpenEdition Center - 28/10/2024 - - DEC248605DR12..... p.56
- Décision portant nomination de M. Julien DIPERI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7287 - Institut des sciences du mouvement - Etienne-Jules Marey (ISM) - 28/10/2024 - - DEC248603DR12..... p.57
- Décision portant nomination de M. Raphaël CORRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7280 - Centre d'immunologie de Marseille-Luminy (CIML) - 16/12/2024 - - DEC249005DR12..... p.58
- Décision portant nomination de Mme Sophie GIRARDIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7340 - Laboratoire de Mécanique, Modélisation et Procédés Propres (M2P2) - 25/10/2024 - - DEC247882DR12..... p.59
- Décision portant nomination de Mme Marie-Ange CORDIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR7346 - Centre de Physique des Particules de Marseille (CPPM) - 29/10/2024 - - DEC248621DR12..... p.60
- 2025
- Décision portant nomination de M. Jean RUBENACH aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° MOY1200 intitulée Délégation Provence et Corse - 18/02/2025 - - DEC250146DR12..... p.61
- Décision portant nomination de Mme Sarah LENA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° MOY1200 intitulée Délégation Provence et Corse - 18/02/2025 - - DEC250145DR12..... p.62
- DR13
- 2024
- Décision portant nomination de M. Yann BORDAT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR5294 intitulée Laboratory of Pathogen Host Interactions (LPHI) - 11/12/2024 - - DEC248989DR13..... p.63
- Décision portant nomination de Mme Marjorie BIENVENU aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR5294 intitulée Laboratory of Pathogen Host Interactions (LPHI) - 11/12/2024 - - DEC248987DR13..... p.65
- 2025
- Décision portant nomination de M. Guillaume Rochet aux fonctions de chargé de mission - 27/01/2025 - - DEC259388MTAP..... p.67
- DR14
- 2025
- Décision portant nomination de Trévisiol Emmanuelle aux fonctions de déléguée scientifique en institut - 10/02/2025 - - DEC248898INSB..... p.69
- Décision portant nomination de Mme Antoinette Vallernaud aux fonctions de chargée de mission - 27/01/2025 - - DEC259394MTAP..... p.70
- DR15
- 2025
- Décision portant nomination de Mme Marielle BERNIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR n° 5607 intitulée AUSONIUS - Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen Age. - 12/02/2025 - - DEC259348DR15..... p.72
- Décision portant nomination de M. Hervé LEMAITRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR n° 5293 intitulée Institut des Maladies Neurodégénératives (IMN). - 14/01/2025 - - DEC259361DR15..... p.73

Décision portant nomination de Boraud Thomas aux fonctions de délégué scientifique en institut - 10/02/2025 - - DEC248888INSB..... p.74

Décision portant nomination de Mme Elodie LADEVEZE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR n° 5293 intitulée Institut des Maladies Neurodégénératives (IMN). - 14/01/2025 - - DEC259362DR15..... p.75

Décision portant cessation de fonctions de Mme Carole BAISSON, assistante de prévention au sein de l'UMR n° 5607 intitulée AUSONIUS - Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen Age. - 12/02/2025 - - DEC248298DR15..... p.76

Décision portant nomination de Mme Hélène GRENIER-GEN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR n° 5319 intitulée PASSAGES. - 14/01/2025 - - DEC259342DR15..... p.77

Décision portant nomination de Mme Karine Argento aux fonctions de chargée de mission - 27/01/2025 - - DEC259393MTAP p.78

DR16

2024

Décision portant modification de la décision DEC2343681NSIS relative à la nomination de Fabien PASCAL aux fonctions de délégué scientifique en institut - 27/01/2025 - - DEC248864INSIS..... p.80

2025

Décision de nomination de Sophie ROUSSET en tant que chargée de mission à temps partiel - 27/01/2025 - - DEC259495INSU..... p.81

Décision de nomination de Olivier ALEMANY en tant que chargé de mission à temps partiel - 27/01/2025 - - DEC259501INSU..... p.82

Décision de nomination de Laurence LAVERGNE en tant que chargée de mission à temps partiel - 27/01/2025 - - DEC259499INSU..... p.83

Décision de nomination de Nathalie POTHIER en tant que chargée de mission à temps partiel - 27/01/2025 - - DEC259497INSU..... p.84

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Steven HERBETTE, de Mme Fanny ARDHUIN et de Mme Élodie MARTINEZ respectivement aux fonctions de directeur adjoint par intérim et directrices adjointes par intérim de l'unité mixte de recherche n° 6523 intitulée « Laboratoire d'océanographie physique et spatiale » (LOPS) - 12/02/2025 - - DEC249191INSU..... p.85

Décision de nomination de Clémence AGRAPART en tant que chargée de mission à temps partiel - 27/01/2025 - - DEC259498INSU..... p.86

DR17

2025

Décision portant nomination de Mme Mariette Nivard aux fonctions de chargée de mission - 27/01/2025 - - DEC259390MTAP p.87

DR18

2021

Décision portant nomination de M. Christophe COINON aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 8520 intitulée IEMN - 23/02/2021 - - DEC210904DR18..... p.89

2025

Décision portant nomination de Delauw-Cesbron Marie-France aux fonctions de déléguée scientifique en institut - 10/02/2025 - - DEC248889INSB..... p.90

DR20

2025

Décision portant nomination de Mme Catherine Le Calvez aux fonctions d'ingénierie régionale de prévention et de sécurité de la délégation Côte d'Azur - 12/02/2025 - - DEC250106DR20.....

p.91

Décision portant annulation de la décision n°DEC248911INEE portant nomination de Mme Isabelle Théry-Parisot aux fonctions de déléguée scientifique en institut - 06/02/2025 - - DEC259823INEE..... p.92

Instituts

2025

Décision portant fin de fonction de M. Jean-Luc GALZI en qualité de délégué Scientifique. - 06/02/2025 - - DEC259802INC..... p.93

Décision portant renouvellement de la nomination de Mme Violaine Louvet aux fonctions de chargée de mission à temps partiel - 15/01/2025 - - DEC249018INSMI..... p.94

Décision portant nomination de M. Laurent BOUTEILLER aux fonctions de délégué scientifique en institut - 06/02/2025 - - DEC259788INC..... p.95

Décision portant nomination de M. Jean-Marc BASSAT aux fonctions de délégué scientifique en institut - 06/02/2025 - - DEC259786INC..... p.96

Décision portant nomination de Mme Estelle MÉTAY aux fonctions de déléguée scientifique en institut - 06/02/2025 - - DEC259795INC..... p.97

Décision portant nomination de M. Alain LALANDE aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 6302 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne - ICMUB - 16/02/2025 - - DEC259550INC..... p.98

Décision portant nomination de Mme Sophie LECOMTE aux fonctions de déléguée scientifique en institut - 06/02/2025 - - DEC259792INC..... p.99

Décision portant nomination de M. Alain WALCARIUS aux fonctions de délégué scientifique en institut - 06/02/2025 - - DEC259800INC..... p.100

Décision portant nomination de M. Thierry LOISEAU aux fonctions de délégué scientifique en institut - 06/02/2025 - - DEC259794INC..... p.101

Décision portant nomination de M. Marc BAADEN aux fonctions de délégué scientifique en institut - 06/02/2025 - - DEC259785INC..... p.102

Décision portant fin de fonction de Stéphane MENAGE en qualité de délégué scientifique. - 06/02/2025 - - DEC248211INC..... p.103

07.02. Décisions - délégations de signature

Administration centrale

2025

Décision portant délégation de signature à M. Mehdi Gmar, directeur des relations avec les entreprises par intérim (DRE) - 24/02/2025 - - DEC250186DAJ..... p.104

Décision portant délégation de signature à Mme Carine Constans, directrice adjointe administrative de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU - 12/02/2025 - - DEC259770DAJ..... p.105

Décision portant modification de la décision n° DEC235665DAJ du 22 janvier 2024 portant délégation de signature à Mme Christelle Roy, directrice de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) - 07/02/2025 - - DEC259573DAJ..... p.106

Décision portant délégation de signature à M. Mehdi Gmar, directeur général délégué à l'innovation (DGD-I) - 24/02/2025 - - DEC250184DAJ..... p.107

Décision portant modification de la décision n° DEC220218DAJ du 10 février 2022 modifiée portant délégation de signature à Mme Valérie Hospital, directrice des affaires juridiques (DAJ) - 13/02/2025 - - DEC259720DAJ..... p.108

DR01 - Paris-Villejuif

2025

Décision portant délégation de signature à Mme Irène Caiazzo, directrice de l'UMR8584 intitulée "Laboratoire d'Etudes sur les Monothéismes" (LEM) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 23/01/2025 - - DEC259563DR01..... p.109

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Lotersztajn pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'EMR8252 intitulée "Centre de recherche sur l'inflammation" (CRI) - 29/01/2025 - - DEC259566DR01..... p.111

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Grellard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'UMR8584 intitulée "Laboratoire d'Etudes sur les Monothéismes" (LEM) - 06/02/2025 - - DEC259564DR01..... p.112

Décision portant délégation de signature à M. Quentin Deluermoz, directeur de l'UMR8264 intitulée "Europe Etats-Unis Empires-Post-Empires, Culture, Histoire, Littératures, Longue Durée et Sciences Sociales" (ECHELLES) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 23/01/2025 - - DEC259568DR01..... p.113

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane Seuret, directeur de l'UMR8050 intitulée "Laboratoire d'Analyse et de Mathématiques Appliquées" (LAMA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/01/2025 - - DEC259425DR01..... p.115

Décision portant délégation de signature à Mme Florence Merlevède pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'UMR8050 intitulée "Laboratoire d'Analyse et de Mathématiques Appliquées" (LAMA) - 21/01/2025 - - DEC259426DR01..... p.117

Décision portant délégation de signature à M. Belaid Nait Sidnas pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'UMR7538 intitulée "Laboratoire de Physique des Lasers" (LPL) - 07/02/2025 - - DEC259830DR01..... p.118

Décision portant délégation de signature à M. Valentin Leroy pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'UMR7057 intitulée "Matière et Systèmes Complexes" (MSC) - 08/01/2025 - - DEC259420DR01..... p.119

Décision portant délégation de signature à Mme Anne Amy-Klein, directrice de l'UMR7538 intitulée "Laboratoire de Physique des Lasers" (LPL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/02/2025 - - DEC259828DR01..... p.120

Décision portant délégation de signature à Mme Valérie Paradis, directrice de l'EMR8252 intitulée "Centre de recherche sur l'inflammation" (CRI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 23/01/2025 - - DEC259565DR01..... p.122

Décision portant délégation de signature à M. Mickael Roy pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'UMR8264 intitulée "Europe Etats-Unis Empires-Post-Empires, Culture, Histoire, Littératures, Longue Durée et Sciences Sociales" (ECHELLES) - 03/02/2025 - - DEC259569DR01..... p.124

Décision portant délégation de signature à M. Damien Faurie, directeur de l'UPR3407 intitulée "Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux" (LSPM) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 23/01/2025 - - DEC259554DR01..... p.125

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume Lombardi pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'UPR3407 intitulée "Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux" (LSPM) - 03/02/2025 - - DEC259555DR01..... p.127

DR02

2024

Décision portant délégation de signature à M. Ramiro GODOY DIANA, directeur de l'unité UMR7636 intitulée Physique et mécanique des milieux hétérogènes - PMMH, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/01/2025 - - DEC248772DR02..... p.128

Décision portant délégation de signature à M. Martin LAMOTTE, directeur de l'unité UMR8177 intitulée Laboratoire d'Anthropologie Politique – approches interdisciplinaires et critiques des mondes contemporains – LAP, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/01/2025 - - DEC248822DR02..... p.130

Décision portant délégation de signature à Mme Annabel VALLARD, directrice de l'unité UMR8170 intitulée Centre Asie du Sud-Est – CASE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/02/2025 - - DEC248820DR02..... p.132

Décision portant délégation de signature à Mme Muriel LE ROUX, directrice de l'unité UMR8066 intitulée Institut d'histoire moderne et contemporaine - IHMC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/02/2025 - - DEC248807DR02..... p.134

Décision portant délégation de signature à M. Matthias HAYEK, directeur de l'unité UMR8155 intitulée Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale - CRCAO, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/01/2025 - - DEC248817DR02..... p.136

Décision portant délégation de signature à Mme Angela FALCIATORE, directrice de l'unité UMR7141 intitulée Photobiologie et Physiologie des Plastes et des Microalgues - P3M, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/02/2025 - - DEC247692DR02..... p.138

Décision portant délégation de signature à Mme Clara ROYER, directrice de l'unité UMR8224 intitulée Cultures et sociétés d'Europe orientale, balkanique et médiane - EUR'ORBEM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/01/2025 - - DEC248828DR02..... p.140

Décision portant délégation de signature à M. Mickael COHEN, directeur de l'unité UMR8226 intitulée Laboratoire Biologie Moléculaire et Cellulaire des Eucaryotes - LBMCE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/01/2025 - - DEC248829DR02..... p.142

Décision portant délégation de signature à M. Yannick DE WILDE, directeur de l'unité UMR7587 intitulée Institut Langevin, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/01/2025 - - DEC248754DR02..... p.144

Décision portant délégation de signature à M. Mathieu SOLLOGOUB, directrice de l'unité UMR8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire – IPCM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/01/2025 - - DEC248832DR02..... p.146

Décision portant délégation de signature à M. Fabrice KORDON, directeur de l'unité UMR7606 intitulée LIP6, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/01/2025 - - DEC248760DR02..... p.148

Décision portant délégation de signature à Mme Emma AUBIN-BOLTANSKI, directrice de l'unité UMR8216 intitulée Centre d'études en sciences sociales du religieux – CESOR, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/02/2025 - - DEC248825DR02..... p.150

Décision portant délégation de signature à Mme Emmanuelle PORCHER, directrice de l'unité n° UMR7204 intitulée Centre d'Ecologie et des Sciences de la Conservation – CESCO, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/01/2025 - - DEC248090DR02..... p.152

Décision portant délégation de signature à M. Antoine ZAZZO, directeur de l'unité UMR7209 intitulée Bioarchéologie Interactions Sociétés Environnements - BioArch, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/02/2025 - - DEC248094DR02..... p.154

Décision portant délégation de signature à Mme Valérie PICHON, directrice de l'unité UMR8231 intitulée Chimie Biologie Innovation – CBI, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/01/2025 - - DEC248831DR02..... p.156

Décision portant délégation de signature à M. Mathieu PERNOT, directeur de l'unité UMR8063 intitulée Physique pour la Médecine - PhysMed Paris, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/01/2025 - - DEC248805DR02..... p.158

- Décision portant délégation de signature à M. Dimitri RODITCHEV, directeur de l'unité UMR8213 intitulée Laboratoire de Physique et d'Etude des Matériaux – LPEM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 21/01/2025 - - DEC248824DR02..... p.160

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc BERROIR, directeur de l'unité UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS - LPENS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Décision portant délégation de signature à M. Laurent SACHS, directeur de l'unité UMR7221 intitulée Physiologie Moléculaire et adaptation, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 21/01/2025 - - DEC248099DR02..... p.164

Décision portant délégation de signature à M. Cédric BOUTILLIER, directeur de l'unité UMR8001 intitulée Laboratoire de Probabilités, Statistiques et Modélisation - LPSM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/02/2025 - - DEC248794DR02..... p.166

Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Yves LAGREE, directeur de l'unité UMR7190 intitulée Institut Jean le Rond d'Alembert - DALEMBERT, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/01/2025 - - DEC247696DR02..... p.168

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie LE BOMIN, directrice de l'unité UMR8223 intitulée Institut de recherche en Musicologie – IReMus, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/02/2025 - - DEC248827DR02..... p.170

Décision portant délégation de signature à Mme Agnes DUCHARNE, directrice de l'unité UMR7619 intitulée Milieux Environnementaux, Transferts et Interactions dans les Hydrosystèmes et les Sols - METIS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/01/2025 - - DEC248767DR02..... p.172

Décision portant délégation de signature à M. Philippe AUDEGEAN, directeur de l'unité UMR8011 intitulée Sciences Normes Démocratie – SND, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/02/2025 - - DEC248797DR02..... p.174

Décision portant délégation de signature à Mme Alessia GUARDASOLE, directrice de l'unité UMR8167 intitulée Orient et Méditerranée, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/02/2025 - - DEC248818DR02..... p.176

Décision portant délégation de signature à M. Antonino Marco SAITTA, directeur de l'unité UMR7590 intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie - IMPMC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/01/2025 - - DEC248757DR02..... p.178

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Hélène CHEDOTAL VERLHAC, directrice de l'unité UMR7241 intitulée Centre interdisciplinaire de recherche en biologie - CIRB, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/01/2025 - - DEC248111DR02..... p.180

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Sébastien CLUZEL, directeur de l'unité UMR8150 intitulée Centre André Chastel : Laboratoire de recherche en histoire de l'art, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/01/2025 - - DEC248816DR02..... p.182

Décision portant délégation de signature à Mme Michela PETRINI, directrice de l'unité UMR7589 intitulée Laboratoire de physique théorique et hautes énergies - LPTHE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 05/02/2025 - - DEC248756DR02..... p.184

Décision portant délégation de signature à Mme Violaine NICOLAS, directrice de l'unité UMR7205 intitulée Institut de Systématique, Evolution, Biodiversité - ISYEB, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/02/2025 - - DEC248091DR02..... p.186

Décision portant délégation de signature à M. Vincent VIVIER, directeur de l'unité UMR7197 intitulée Laboratoire de Réactivité de Surface - LRS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/01/2025 - - DEC248083DR02..... p.188

Décision portant délégation de signature à M. Mathieu LEWIN, directeur de l'unité UMR7534 intitulée Centre de recherche en mathématiques de la décision - CEREMADE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/02/2025 - - DEC248115DR02..... p.190

Décision portant délégation de signature à M. Lahouari KRIM, directeur de l'unité UMR8233 intitulée De la Molécule aux Nano-objets: Réactivité, Interactions et Spectroscopies – MONARIS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/01/2025 - - DEC248833DR02.....
p.192

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie PREVOST, directrice de l'unité UMR8094 intitulée Langues, Textes, Traitements informatiques, Cognition – LATTICE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/01/2025 - - DEC248811DR02..... p.194

Décision portant délégation de signature à Mme Emma ROCHELLE-NEWALL, directrice de l'unité UMR7618 intitulée Institut d'écologie et des sciences de l'environnement de Paris - IEES, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/01/2025 - - DEC248765DR02.....
p.196

Décision portant délégation de signature à Mme Anne LHUISSIER, directrice de l'unité UMR8097 intitulée Centre Maurice Halbwachs – CMH, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/01/2025 - - DEC248812DR02..... p.198

- Décision portant délégation de signature à M. Serge PICAUD, directeur de l'unité UMR7210 intitulée Institut de la Vision – IDV, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/02/2025 - - DEC248097DR02..... p.200

Décision portant délégation de signature à M. Marwan RASHED, directeur de l'unité UMR8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/01/2025 - - DEC248804DR02..... p.202

2025

Décision portant délégation de signature à M. Hubert PERROT, directeur de l'unité UMR8235 intitulée Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques - LISE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/01/2025 - - DEC249233DR02..... p.204

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas SAUGER, directeur de l'unité UAR2506 intitulée UAR PROGEDO – PROGEDO, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/02/2025 - - DEC250050DR02..... p.206

Décision portant délégation de signature à M. Ciaran CONDON, directeur de l'unité UMR8261 intitulée Expression Génétique Microbienne – EGM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/01/2025 - - DEC249226DR02..... p.208

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Aline THEBAUD-SORGER, directrice de l'unité UMR8560 intitulée Centre Alexandre Koyre - Histoire des sciences et des techniques – CAK, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/01/2025 - - DEC249211DR02..... p.210

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel LACOTE, directeur de l'unité UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie Paris - IRCP, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/02/2025 - - DEC249231DR02..... p.212

Décision portant délégation de signature à Mme Anne CASTAING, directrice de l'unité n° UMR8077 intitulée Centre d'études sud asiatiques et himalayennes par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/01/2025 - - DEC259514DR02..... p.214

Décision portant délégation de signature à M. Sébastien BIDAULT, directeur de l'unité UAR2205 intitulée Centre national de compétences en Nanosciences - C'Nano, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/01/2025 - - DEC259534DR02..... p.216

Décision portant délégation de signature à M. Pascal MAMASSIAN, directeur de l'unité UMR8248 intitulée Laboratoire des Systèmes Perceptifs – LSP, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/01/2025 - - DEC249229DR02..... p.218

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc TALLON, directeur de l'unité UMR8545 intitulée Paris Jourdan Sciences Economiques - PJSE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/02/2025 - - DEC249223DR02..... p.220

Décision portant délégation de signature à M. Vincent ROGER DE GARDELLE, directeur de l'unité UAR3332 intitulée Relais d'information sur les sciences de la cognition – RISC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire
- 11/02/2025 - - DEC250049DR02..... p.222

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas TREPS, directeur de l'unité n° UMR8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel – LKB, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/01/2025 - - DEC249217DR02..... p.224

Décision portant délégation de signature à M. Gilles CRAMBERT, directeur de l'unité EMR8228 intitulée Métabolisme et physiologie rénale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/02/2025 - - DEC250096DR02..... p.226

Décision portant délégation de signature à M. Alejandro PEREZ LUNA, directeur de l'unité UAR2769 intitulée Fédération de Chimie Moléculaire de Paris-Centre – FCMol, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire
- 21/01/2025 - - DEC259397DR02..... p.228

Décision portant délégation de signature à M. Bruno MIROUX, directeur de l'unité UAR550 intitulée Institut de biologie physico-chimie - IBPC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/02/2025 - - DEC259529DR02..... p.230

Décision portant délégation de signature à Mme Fabienne CASOLI, directrice de l'unité UAR2201 intitulée Observatoire de Paris - OBS. PARIS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/01/2025 - - DEC259530DR02..... p.232

Décision portant délégation de signature à M. Philippe FAURE, directeur de l'unité UMR8249 intitulée Plasticité du cerveau – PdC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire
- 21/01/2025 - - DEC249228DR02..... p.234

Décision portant délégation de signature à M. Pierre BARRE, directeur de l'unité UMR8538 intitulée Laboratoire de géologie de l'Ecole Normale Supérieure – LG-ENS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/01/2025 - - DEC249225DR02..... p.236

Décision portant délégation de signature à Mme Vinciane PIRENNE-DELFORGE, directrice de l'unité UAR2409 intitulée Documentation et Publication de l'Institut des Civilisations du Collège de France – DPIC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/02/2025 - - DEC259757DR02..... p.238

Décision portant délégation de signature à Mme Marie JARDAT, directrice de l'unité UMR8234 intitulée PHysicochimie des Electrolytes et Nanosystèmes InterfaçauX – PHENIX, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/01/2025 - - DEC249235DR02..... p.240

Décision portant délégation de signature à M. Michel FERRERO, directeur de l'unité UAR3573 intitulée Jeunes équipes de l'Institut de Physique du Collège de France – JEIP, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/02/2025 - - DEC250047DR02..... p.242

Décision portant délégation de signature à M. Olivier SILVIE, directeur de l'unité EMR8255 intitulée Centre d'Immunologie et de Maladies Infectieuses - CIMI, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/01/2025 - - DEC259518DR02..... p.244

Décision portant délégation de signature à Mme Laure RONDI-REIG, directrice de l'unité UMR8265 intitulée Neuro-SU, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/02/2025 - - DEC250048DR02..... p.246

Décision portant délégation de signature à Mme Kumiko KOTERA, directrice de l'unité UMR7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris – IAP, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire
- 21/01/2025 - - DEC247424DR02..... p.248

Décision portant délégation de signature à M. Franck PEREZ, directeur de l'unité UMR144 intitulée Biologie cellulaire et cancer, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire -

28/01/2025 - - DEC247414DR02..... p.250

Décision portant délégation de signature à Mme Fatma MECHTA-GRIGORIOU, directrice de l'unité UMR3666 intitulée Chimie et Biologie du Cancer - CBC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/01/2025 - - DEC247421DR02..... p.252

Décision portant délégation de signature à M. Olivier DAUCHOT, directeur de l'unité UMR7083 intitulée GULLIVER, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire
- 05/02/2025 - - DEC247422DR02..... p.254

Décision portant délégation de signature à M. Pascal HERSEN, directeur de l'unité UMR168 intitulée Physique des Cellules et Cancer - PCC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire
- 25/02/2025 - - DEC247415DR02..... p.256

Décision portant délégation de signature à M. Yohanns BELLAICHE, directeur de l'unité n°UMR3215 intitulée Génétique et biologie du développement - UGBD, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/01/2025 - - DEC247416DR02..... p.258

Décision portant délégation de signature à M. Antonin MORILLON, directeur de l'unité UMR3244 intitulée Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer - DIG-CANCER, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/01/2025 - - DEC247417DR02..... p.260

DR04

2025

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9213 intitulée Institut des sciences des plantes de Paris Saclay - 01/01/2025 - - DEC259544DR04..... p.262

Décision portant délégation de signature à Madame Sophie ROSSET, directrice de l'unité UMR9015 intitulée Laboratoire interdisciplinaire des sciences du numérique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 09/01/2025 - - DEC259310DR04..... p.263

Décision portant délégation de signature à Monsieur Martin CRESPI , directeur de l'unité UMR9213 intitulée Institut des sciences des plantes de Paris Saclay, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2025 - - DEC259543DR04..... p.265

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule - 09/01/2025 - - DEC259329DR04..... p.267

Décision portant délégation de signature à Monsieur Frédéric BOCCARD, directeur de l'unité UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 09/01/2025 - - DEC259328DR04..... p.269

Décision portant délégation de signature à Monsieur Kounvary THUON, Monsieur Michel BEAUDOUIN-LAFON et Madame Elodie BARRAULT BASTIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9015 intitulée Laboratoire interdisciplinaire des sciences du numérique - 09/01/2025 - - DEC259311DR04..... p.271

Décision portant délégation de signature à Madame Florence de LAUNET, directrice de l'unité MOY1692 intitulée Direction déléguée à la formation pour les entreprises, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 09/01/2025 - - DEC259613DR04..... p.272

Décision portant délégation de signature à Madame Ouarda HUGEL et Madame Véronique VERON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° MOY1692 intitulée Direction déléguée à la formation pour les entreprises - 09/01/2025 - - DEC259614DR04..... p.274

Décision portant délégation de signature à Monsieur Thomas DUBOS, Madame Camille RISI, Monsieur François LOTT et Madame Céline COSTE, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR8539 intitulée Laboratoire de météorologie

dynamique - 01/01/2025 - - DEC249256DR04..... p.275

Décision portant délégation de signature à Monsieur Sébastien OLIVEAU, directeur de l'unité UAR3683 intitulée Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2025 - - DEC259318DR04..... p.277

Décision portant délégation de signature à Monsieur Freddy BOUCHET, directeur de l'unité UMR8539 intitulée Laboratoire de météorologie dynamique , par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2025 - - DEC249254DR04..... p.279

Décision portant délégation de signature à Monsieur Fabrice DEMARTHON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UAR3683 intitulée Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay - 01/01/2025 - - DEC259319DR04..... p.281

DR06

2025

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie (FEMTO-ST) - 01/01/2025 - - DEC259525DR06..... p.282

Décision portant délégation de signature à M. Michaël GAUTHIER directeur de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie (FEMTO-ST) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2025 - - DEC259522DR06..... p.284

DR07

2025

Décision portant délégation de signature à M. Etienne CORNUT, directeur de l'unité n° UMR5137 intitulée Centre de recherche critiques sur le droit (CERCRID), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 18/02/2025 - - DEC250142DR07..... p.286

Décision portant délégation de signature temporaire à Mme Laureen Grangier par la Déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 05/02/2025 - - DEC259839DR07..... p.288

Décision portant délégation de signature temporaire à Mme Christelle Guilland par la Déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 05/02/2025 - - DEC259844DR07..... p.290

Décision portant délégation de signature à Mme Hélène WURMSER, responsable de l'antenne Lyonnaise de l'unité n° UAR3155 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 20/02/2025 - - DEC250176DR07..... p.292

Décision portant délégation de signature à Mme Cathy QUANTIN NATAF, directrice par intérim de l'unité UAR3721 intitulée Observatoire des sciences de l'univers de Lyon (COMET) par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/02/2025 - - DEC259990DR07..... p.294

DR08

2025

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Mathias GRIESSMEIER, directeur de l'unité n° UAR704 intitulée Observatoire Radioastronomique de Nançay, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/01/2025 - - DEC259615DR08..... p.296

Décision portant délégation de signature à M. Thierry OLIVE, directeur de l'unité n° UAR3565 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/01/2025 - - DEC259756DR08..... p.298

DR10

2025

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Géraud Delorme, délégué régional de la circonscription Alsace (DR10)

- 18/02/2025 - - DEC250054DAJ..... p.300

Décision portant modification de la décision n° DEC222920DAJ du 16 décembre 2022 portant délégation de signature à M. Géraud Delorme, délégué régional de la circonscription Alsace (DR10) - 18/02/2025 - - DEC250075DAJ..... p.301

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Géraud Delorme, délégué régional de la circonscription Alsace (DR10) - 07/02/2025 - - DEC259642DAJ..... p.302

DR11

2023

Décision portant délégation de signature à Mme Evelyne MIOT, directrice de l'unité UAR5638 intitulée Cellule de coordination documentaire nationale pour les mathématiques (MathDoc), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/04/2023 - - DEC222378DR11..... p.303

Décision portant délégation de signature à Mme Frédérique MARION, directrice de l'unité FR2060 intitulée ENIGMASS+, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 09/03/2023 - - DEC233625DR11..... p.305

2025

Décision portant délégation de signature à Mme Alice FOLCO, Directrice de l'Unité UMR5316 intitulée Arts et pratiques du texte, de l'image, de l'écran et de la scène (Litt&Arts), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2025 - - DEC259267DR11..... p.307

DR12

2024

Décision portant délégation de signature à Mme Valérie MONNIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR1739 intitulée Fédération des Sciences Chimiques de Marseille, (FSCM) - 04/10/2024 - - DEC248473DR12..... p.309

Décision portant délégation de signature à M. Pierre THUREAU, directeur de l'unité UAR1739 intitulée Fédération des Sciences Chimiques de Marseille, (FSCM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/10/2024 - - DEC248472DR12..... p.310

2025

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas FERRE, directeur de l'unité n° UMR7273 intitulée Institut de Chimie Radicalaire (ICR), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259692DR12..... p.312

Décision portant délégation de signature à M. Eric CASCALES, directeur de l'unité n° UMR7255 intitulée Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires (LISM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259685DR12..... p.314

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc BEUZIT, directeur de l'unité n° UAR3470 intitulée Institut PYTHEAS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259582DR12..... p.316

Décision portant délégation de signature à M Giulia BOETTO, directrice de l'unité n° UMR7299 intitulée Centre Camille Jullian - Archéologie méditerranéenne et africaine (CCJ), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259597DR12..... p.318

Décision portant délégation de signature à M. Jacques CHIARONI, directeur de l'unité n° UMR7268 intitulée Anthropologie bio-culturelle, Droit, Ethique et Santé (ADES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259652DR12..... p.320

Décision portant délégation de signature à M. Pascal TARANTO, directeur de l'unité n° UMR7304 intitulée Centre Gilles Gaston Granger (CGGG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259618DR12..... p.322

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc BOUDENNE, directeur de l'unité n° UMR7376 intitulée Laboratoire de Chimie de l'Environnement (LCE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259691DR12..... p.324
- Décision portant délégation de signature à M. Marc DALOD, directeur de l'unité n° UMR7280 intitulée Centre d'immunologie de Marseille-Luminy (CIML), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259665DR12..... p.326
- Décision portant délégation de signature à M Valérie DEPLANO, directrice de l'unité n° UMR7342 intitulée Institut de Recherche sur les Phénomènes Hors Equilibre (IRPHE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259681DR12..... p.328
- Décision portant délégation de signature à Mme Marie ISNART PELLEN, directrice de l'unité UAR2504 intitulée Open Edition Center, par la délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259590DR12..... p.330
- Décision portant délégation de signature à M Barbara SCHOEPP-COTHENET, directrice de l'unité n° UMR7281 intitulée Bioénergétique et ingénierie des protéines (BIP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259664DR12..... p.332
- Décision portant délégation de signature à M Katell BERTHELOT, directrice de l'unité n° UMR7297 intitulée Textes et documents de la Méditerranée antique et médiévale (Centre Paul-Albert Février) (TDMAM / CPAF), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259595DR12..... p.334
- Décision portant délégation de signature à M. Cristinel DIACONU, directeur de l'unité n° UMR7346 intitulée Centre de Physique des Particules de Marseille (CPPM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259704DR12..... p.336
- Décision portant délégation de signature à M. Christophe GIRARDEAUX, directeur de l'unité n° UMR7334 intitulée Institut matériaux microélectronique nanosciences de Provence (IM2NP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259635DR12..... p.338
- Décision portant délégation de signature à M. Cyrille GENRE-GRANDPIERRE, directeur de l'unité n° UMR7300 intitulée Études des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace (ESPACE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259598DR12..... p.340
- Décision portant délégation de signature à M. Thierry CONSTANTIEUX, directeur de l'unité n° UMR7313 intitulée Institut des Sciences Moléculaires de Marseille (ISM2), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259706DR12..... p.342
- Décision portant délégation de signature à M Violaine TISSEAU, directrice de l'unité n° UMR8171 intitulée Institut des mondes africains (IMAf), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259714DR12..... p.344
- Décision portant délégation de signature à Mme Catherine PEINTURIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° FR3029 intitulée Fédération de Recherche sur la Fusion par Confinement Magnétique ITER. - 02/01/2025 - - DEC259556DR12..... p.346
- Décision portant délégation de signature à M. Pierre THUREAU, directeur de l'unité n° UAR1739 intitulée Fédération des Sciences Chimiques de Marseille (FSCM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259696DR12..... p.347
- Décision portant délégation de signature à M. Peter HAISSINSKY, directeur de l'unité n° UMR7373 intitulée Institut de Mathématiques de Marseille (I2M), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259703DR12..... p.349
- Décision portant délégation de signature à M Ana ZARUBICA, directrice de l'unité n° UAR3367 intitulée Centre d'immunophénomique (CIPHE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259688DR12..... p.351

- Décision portant délégation de signature à M. Alain BARRAT, directeur de l'unité n° UMR7332 intitulée Centre de Physique Théorique (CPT), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259637DR12..... p.353
- Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Mathieu NICOLAI, directeur de l'unité n° UAR3514 intitulée Sustainable Technologies for Littoral Aquaculture and MARine REsearch (Stella Mare), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259655DR12..... p.355
- Décision portant délégation de signature à M. Eric SERRE, directeur de l'unité n° FR3515 intitulée Fédération de recherche Fabri de Peiresc par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259672DR12..... p.357
- Décision portant délégation de signature à M. Fabrice MORTESSAGNE, directeur de l'unité n° UAR820 intitulée Institut d'études scientifiques de Cargese (IESC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259640DR12..... p.358
- Décision portant délégation de signature à M. Benjamin GUILLET, directeur de l'unité n° UAR2012 intitulée Centre Européen de Recherche en Imagerie Médicale (CERIMED), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259673DR12..... p.360
- Décision portant délégation de signature à Mme GIUDICI-ORTICONI, directrice de l'unité n° FR3479 intitulée Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire
- 01/02/2025 - - DEC259661DR12..... p.362
- Décision portant délégation de signature à M. Marc TABANI, directeur de l'unité n° UMR7308 intitulée Centre de Recherche et de Documentation sur l'Océanie (CREDO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259607DR12..... p.364
- Décision portant délégation de signature à M. Olivier UTEZA, directeur de l'unité n° UMR7341 intitulée Laboratoire Lasers, Plasmas et Procédés Photoniques (LP3), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259680DR12..... p.366
- Décision portant délégation de signature à M. Yann CAMENEN, directeur de l'unité n° FR3029 intitulée Fédération de Recherche sur la Fusion par Confinement Magnétique ITER (FCM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259729DR12..... p.368
- Décision portant délégation de signature à M. Gilles MICOLAU, directeur de l'unité UAR3538 intitulée Laboratoire Souterrain à Bas Bruit (LSBB), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259584DR12..... p.370
- Décision portant délégation de signature à M. Stéphane ARNOTTS, directeur de l'unité UMR7326 intitulée Laboratoire d'Astrophysique de Marseille (LAM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259587DR12..... p.372
- Décision portant délégation de signature à M. Pierre MULLER, directeur de l'unité n° UMR7325 intitulée Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille (CINaM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259639DR12..... p.374
- Décision portant délégation de signature à M. Nicolas ROCHE, directeur de l'unité n° FR3098 intitulée Ecosystèmes Continentaux et Risques Environnementaux (ECCOREV), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259654DR12..... p.376
- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Paul BORG, directeur de l'unité n° UMR7258 intitulée Centre de recherche en cancérologie de Marseille (CRCM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259667DR12..... p.378
- Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel CORCKET, directeur de l'unité n° UMR7263 intitulée Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale (IMBE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259653DR12..... p.380

- Décision portant délégation de signature à M. Jean Francois CHAIX, directeur de l'unité n° UMR7031 intitulée Laboratoire de Mécanique et d'Acoustique (LMA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259675DR12..... p.382
- Décision portant délégation de signature à M Sølvi YSTAD, directrice de l'unité n° UMR7061 intitulée Perception, Représentations, Image, Son, Musique (PRISM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259601DR12..... p.384
- Décision portant délégation de signature à M. Christophe BARET, directeur de l'unité n° UMR7317 intitulée Laboratoire d'économie et de sociologie du travail (LEST), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259619DR12..... p.386
- Décision portant délégation de signature à M. Paul Antoine SANTONI, directeur de l'unité n° UMR6134 intitulée Laboratoire des Sciences Pour l'Environnement (SPE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259674DR12..... p.388
- Décision portant délégation de signature à M Eve TRUILHE, directrice de l'unité n° UMR7318 intitulée Droits international, comparé et européen (DICE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259621DR12..... p.390
- Décision portant délégation de signature à M Isabelle RENAUDET, directrice de l'unité n° UMR7303 intitulée Temps, espaces, langages, Europe méridionale, Méditerranée (TELEMME), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259602DR12..... p.392
- Décision portant délégation de signature à M. Boris BURLE, directeur de l'unité n° UMR7077 intitulée Centre de Recherche en Psychologie et Neurosciences (CRPN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259686DR12..... p.394
- Décision portant délégation de signature à M. Sylvain SENE, directeur de l'unité n° UMR7020 intitulée Laboratoire d'Informatique et des Systèmes (LIS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259713DR12..... p.396
- Décision portant délégation de signature à M. Christophe PONS, directeur de l'unité n° UMR7307 intitulée Institut d'ethnologie et d'anthropologie Sociale (IDEAS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259606DR12..... p.398
- Décision portant délégation de signature à M. Maxime GUYE, directeur de l'unité n° UMR7339 intitulée Centre de résonance magnétique biologique et médicale (CRMBM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259678DR12..... p.400
- Décision portant délégation de signature à M. Laurent KODJABACHIAN, directeur de l'unité n° UMR7288 intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259576DR12..... p.402
- Décision portant délégation de signature à M. Julien DUBOULOZ, directeur de l'unité n° UAR3155 intitulée Institut de Recherche sur l'Architecture Antique (IRAA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259592DR12..... p.404
- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Yves BLAISE, directeur de l'unité n° UPR2002 intitulée Modèles et simulations pour l'Architecture et le Patrimoine (MAP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259624DR12..... p.406
- Décision portant délégation de signature à M. Pascal HUBERT, directeur de l'unité n° UAR822 intitulée Centre international de rencontres mathématiques (CIRM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259702DR12..... p.408
- Décision portant délégation de signature à M Martine PITHIOUX, directrice de l'unité n° UMR7287 intitulée Institut des sciences du mouvement - Etienne-Jules Marey (ISM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259660DR12..... p.410
- Décision portant délégation de signature à M Dorothee DUSSY, directrice de l'unité n° UMR8562 intitulée Centre Norbert Elias (CNE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259715DR12..... p.412
- Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme VITRE, délégué régional de la circonscription Provence et Corse -

01/02/2025 - - DEC259656DR12..... p.414

Décision portant délégation de signature à M. Cyril ISNART, directeur de l'unité n° UAR3125 intitulée Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259591DR12..... p.416

Décision portant délégation de signature à M. Vincent GEISSE, directeur de l'unité n° UMR7310 intitulée Institut de Recherches et d'Études sur les Mondes Arabes et Musulmans (IREMAM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259609DR12..... p.418

Décision portant délégation de signature à M. Charles BORDENAVE, directeur de l'unité n° FR2291 intitulée Fédération de recherche des unités de mathématiques de Marseille (FRUMAM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259701DR12..... p.420

Décision portant délégation de signature à M Estelle HERRSCHER, directrice de l'unité n° UMR7269 intitulée Laboratoire méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique (LAMPEA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259651DR12..... p.422

Décision portant délégation de signature à M Christine MEUNIER, directrice de l'unité n° UMR7309 intitulée Laboratoire Parole et Langage (LPL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259608DR12..... p.424

Décision portant délégation de signature à M. Olivier THEODOLY-LANNES, directeur de l'unité n° UMR7333 intitulée Laboratoire Adhésion & Inflammation (LAI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259636DR12..... p.426

Décision portant délégation de signature à M. Julien FAVIER, directeur de l'unité n° UMR7340 intitulée Laboratoire de Mécanique, Modélisation et Procédés Propres (M2P2), le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259679DR12..... p.428

Décision portant délégation de signature à M Chantal ABERGEL, directrice de l'unité n° UMR7256 intitulée Information génomique et structurale (IGS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259684DR12..... p.430

Décision portant délégation de signature à M. Thomas BROCHIER, directeur de l'unité n° UAR2018 intitulée Centre de Primatologie de la Méditerranée (MPRC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire
- 01/02/2025 - - DEC259668DR12..... p.432

Décision portant délégation de signature à M. Juan Javier REGUERA VIDAECHEA, directeur de l'unité n° UMR7257 intitulée Architecture et fonction des macromolécules biologiques (AFMB), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259670DR12..... p.434

Décision portant délégation de signature à M. Francois DEVRED, directeur de l'unité n° UMR7051 intitulée Institut de neurophysiopathologie (INP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259689DR12..... p.436

Décision portant délégation de signature à M Anne MAILLOUX, directrice de l'unité n° UMR7298 intitulée Laboratoire d'Archéologie Médiévale et Moderne en Méditerranée (LA3M), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259596DR12..... p.438

Décision portant délégation de signature à M. David PIGNOL, directeur de l'unité n° UMR7265 intitulée Institut Biosciences et Biotechnologie d'Aix – Marseille (BIAM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259666DR12..... p.440

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Laurent GARDAREIN, directeur de l'unité n° UMR7343 intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels (IUSTI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259682DR12..... p.442

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas BADALASSI, directeur de l'unité n° UMR7064 intitulée Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire (MESOPOLHIS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - -

DEC259594DR12..... p.444

Décision portant délégation de signature à M. Sébastien GALLIOT, directeur de l'unité n° UAR1885 intitulée Maison Asie Pacifique (MAP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259589DR12..... p.446

Décision portant délégation de signature à M. Yannick MARANDET, directeur de l'unité n° UMR7345 intitulée Physique des Interactions Ioniques et Moléculaires (PIIM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259683DR12..... p.448

Décision portant délégation de signature à M. Eugène GHERARDI, directeur de l'unité n° UMR6240 intitulée Lieux, Identités, eSpaces, Activités (LISA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259593DR12..... p.450

Décision portant délégation de signature à M Alexia CERMOLACCE, directrice de l'unité n° UAR846 intitulée Station de primatologie (SdP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259716DR12..... p.452

Décision portant délégation de signature à Mme Valérie MICHOTEY, directrice de l'unité UMR7294 intitulée Institut Méditerranéen d'Océanologie (MIO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2025 - - DEC259586DR12..... p.454

DR13

2025

Décision portant délégation de signature à M. Didier STIEN, directeur de l'unité n° UMR8176 intitulée Laboratoire de biodiversité et biotechnologies microbiennes (LBBM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/02/2025 - - DEC259842DR13..... p.456

DR14

2024

Décision portant délégation de signature à Mme Christine FRANCES, à M. Pierre GROS et à Mme Mama BEN-NOUAR, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5503 intitulée Laboratoire de Génie Chimique (LGC) - 07/11/2024 - - DEC248696DR14..... p.458

Décision portant délégation de signature à M. Pascal FLOQUET, directeur de l'unité UMR5503 intitulée Laboratoire de Génie Chimique (LGC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/11/2024 - - DEC248695DR14..... p.459

2025

Décision portant délégation de signature à M. Christophe LAURENT, directeur de l'unité UMR5085 intitulée Centre Interuniversitaire de Recherche et d'Ingénierie des Matériaux (CIRIMAT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/01/2025 - - DEC259603DR14..... p.461

Décision portant délégation de signature à M. Mehrez ZRIBI, directeur de l'unité UAR831 intitulée Observatoire Midi-Pyrénées (OMP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/02/2025 - - DEC250060DR14..... p.463

Décision portant délégation de signature à M. Bernard VIGUIER et à Mme Isabelle VAUTHIER, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR3623 intitulée Centre de Microcaractérisation Raimond Castaing - 07/02/2025 - - DEC250059DR14..... p.465

Décision portant délégation de signature à M. Pascal MACHER et à M. Grégoire D'OZOUVILLE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) des sites de Toulouse de l'unité UAR831 intitulée Observatoire Midi-Pyrénées (OMP), Et à M. Pascal MACHER, à M. Grégoire D'OZOUVILLE, et à M. Laurent GUESDON, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) des sites de Tarbes, Bagnères de Bigorre et du Pic du Midi de l'unité UAR831 - 07/02/2025 - - DEC250061DR14..... p.466

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle BERRY, directrice de l'unité UMR5549 intitulée Centre de recherche Cerveau et Cognition (CERCO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/01/2025 - - DEC259599DR14..... p.467

Décision portant délégation de signature à Mme Hélène DALLERY, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité MOY1667 intitulée Coordination Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (CNSSI) - 07/02/2025 - - DEC250057DR14..... p.469

Décision portant délégation de signature à M. Sylvain CAPPONI, directeur de l'unité UMR5152 intitulée Laboratoire de Physique Théorique (LPT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/01/2025 - - DEC259633DR14..... p.470

Décision portant délégation de signature à M. Antoine BARNABE, directeur de l'unité UAR3623 intitulée Centre de Microcaractérisation Raimond Castaing, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/02/2025 - - DEC250058DR14..... p.472

Décision portant délégation de signature à M. Gregor THUT et à Mme Claire THOUEILLES pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5549 intitulée Centre de recherche Cerveau et Cognition (CERCO) - 27/01/2025 - - DEC259600DR14..... p.474

Décision portant délégation de signature à M. Pierre BOUSQUET, à Mme Béatrice LAURENT-BONNEAU et à Mme Isabelle GUICHARD, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5219 intitulée Institut de Mathématiques (IMT), Et, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) pour le regroupement de recherche intitulé Mathématiques et Physique (MP – GDR2173), à M. Jean-Marc BOUCLET - 06/01/2025 - - DEC259507DR14..... p.475

Décision portant délégation de signature à M. Michel CHABANNE, responsable de l'unité MOY1667 intitulée Coordination Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (CNSSI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/02/2025 - - DEC250056DR14..... p.477

Décision portant délégation de signature à M. Matthieu MAMBRINI et à Mme Malika BENTOUR, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5152 intitulée Laboratoire de Physique Théorique (LPT) - 27/01/2025 - - DEC259634DR14..... p.479

Décision portant délégation de signature à M. Christophe DROUET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5085 intitulée Centre Interuniversitaire de Recherche et d'Ingénierie des Matériaux (CIRIMAT) - 27/01/2025 - - DEC259605DR14..... p.480

Décision portant délégation de signature à M. Xavier BUFF, directeur de l'unité UMR5219 intitulée Institut de Mathématiques (IMT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/01/2025 - - DEC259506DR14..... p.481

DR15

2025

Décision portant délégation de signature à M. Abdelkarim Aït-Mokhtar pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR7356 intitulée Laboratoire des sciences de l'ingénieur pour l'environnement. - 03/02/2025 - - DEC259612DR15..... p.483

Décision portant délégation de signature à M Julie DECHANET-MERVILLE, directrice de l'unité n° UMR5164 intitulée Immunologie Conceptuelle, Expérimentale et Translationnelle, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/02/2025 - - DEC259993DR15..... p.484

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas ECHANIZ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR5164 intitulée Immunologie Conceptuelle, Expérimentale et Translationnelle. - 03/02/2025 - - DEC259994DR15..... p.486

Décision portant délégation de signature à M. Xavier FEAUGAS, directeur de l'unité n° UMR7356 intitulée Laboratoire des sciences de l'ingénieur pour l'environnement, par le délégué régional en sa

DR17

2025

Décision portant délégation de signature à M. Franck Héas, directeur de l'unité UMR6297 intitulée Droit et changement social (DCS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2025 - - DEC259998DR17..... p.489

Décision portant délégation de signature M. Philippe Le Masson, directeur de l'unité UMR6027 intitulée Institut de recherche Dupuy de Lôme (IRDL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC250006DR17..... p.491

Décision portant délégation de signature à Mme Hamida Demirdache, directrice de l'unité UMR6310 intitulée Laboratoire de linguistique de Nantes (LLING), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC259997DR17..... p.493

Décision portant délégation de signature à M. Ronan Sauleau, directeur de l'unité UMR6164 intitulée Institut d'électronique et des technologies du numérique (IETR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC249250DR17..... p.495

Décision portant délégation de signature à Mme Alix Levain, directrice de l'équipe mixte de recherche n°EMR6004 intitulée POSSEA (Possible Seas : Human-driven transitions and retroactions in marine and coastal social-ecological systems) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2025 - - DEC250045DR17..... p.497

DR18

2025

Décision portant délégation de signature à M. Christian MASQUELIER le Directeur par intérim de l'Unité UMR7314 intitulée Laboratoire Réactivité et Chimie des Solides (LRCS), par la Déléguée Régionale en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 06/01/2025 - - DEC259270DR18..... p.499

Décision portant délégation de signature à M. Daniel LE BERRÉ, le Directeur par intérim de l'Unité UMR8188 intitulée Centre de Recherche en Informatique de Lens (CRIL), par la Déléguée Régionale en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 15/01/2025 - - DEC259401DR18..... p.501

Décision portant délégation de signature à M. Thomas BENATOUIL, le Directeur par intérim de l'Unité UMR8163 intitulée Savoirs, Textes, Langage (STL), par la Déléguée Régionale en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 15/01/2025 - - DEC259413DR18..... p.503

DR20

2024

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Claude Scimeca pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7277 intitulée Institut de Biologie de Valrose (IBV), - 18/03/2024 - - DEC247269DR20..... p.505

2025

Décision portant délégation de signature à Mme Coralie Fischer pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7635 intitulée Centre de Mise en Forme des Matériaux (CEMEF)

- 01/01/2025 - - DEC259415DR20..... p.506

Décision portant délégation de signature à M. Antoine Sicard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7370 intitulée Laboratoire de Physiomédecine Moléculaire (LP2M) - 01/01/2025 - - DEC259417DR20..... p.507

Décision portant délégation de signature à Mme Maria Duca, directrice de l'unité GDR2083 intitulée RNA as a tool and a target for medicinal chemistry and chemical biology (RNA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/03/2024 - - DEC259658DR20..... p.508

Décision portant délégation de signature à M. Karim Bernardet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UAR855 intitulée Division Technique

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

Decisions collectives

2025

Décision portant modification de la décision DEC249117DGDS portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche : modification des termes relatifs au renouvellement de l'UMR n° 7619 intitulée « Milieux Environnementaux, Transferts et Interactions dans les hydro systèmes et les Sols » (METIS) - 11/02/2025 - - DEC259515INSU..... p.510

Décision portant modification de la décision DEC249117DGDS portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche : modification des termes relatifs au renouvellement de l'UMR n° 8539 intitulée « Laboratoire de météorologie dynamique » (LMD) - 11/02/2025 - - DEC259537INSU..... p.511

Décision portant modification de la décision DEC249116DGDS portant prorogation des unités : modification des termes relatifs à la prorogation de l'UMR n° 8190 intitulée « Laboratoire "Atmosphères et Observations Spatiales » (LATMOS) - 11/02/2025 - - DEC259541INSU..... p.512

07.04. Décisions tarifaires

DR10

2025

Décision relative aux tarifs des prestations de la plateforme Comportement & Optogénétique (CompOpt) relevant de l'unité UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives (INCI) - 05/02/2025 - - DEC259949DR10..... p.513

Décision relative aux tarifs des prestations de la plateforme Comportement & Optogénétique (CompOpt) relevant de l'unité UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives (INCI) - 30/01/2025 - - DEC259728DR10..... p.518

Décision relative aux tarifs des prestations de la plateforme Comportement & Optogénétique (CompOpt) relevant de l'unité UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives (INCI) - 24/02/2025 - - DEC250226DR10..... p.529

DR11

2025

Décision de tarification des produits du Centre de Liquéfaction de l'UPR 2940 Institut Néel - 13/02/2025 - - DEC250079DR11..... p.540

DR13

2025

Décision relative à la tarification auditable des prestations / produits de l'unité UAR3426 BioCampus Montpellier, plateforme Montpellier DNA Combing (MDC), MDC1 à MDC6 Tarification auditable applicable à partir du 1er mars 2025 - 21/02/2025 - - DEC250154DR13..... p.542

Décision relative à la tarification simplifiée des prestations / produits de l'unité UAR2041 "PAC Chimie Balard Montpellier", Service 7 – Microscopies électroniques Tarification simplifiée applicable à partir du 1er janvier 2025 - 21/02/2025 - - DEC250177DR13..... p.544

Décision relative aux tarifs simplifiés des prestations / produits de l'unité UMR5535 "Institut de Génétique Moléculaire de Montpellier" (IGMM), location des chambres d'hôtes Tarification simplifiée à partir du 01/02/2025 - 21/02/2025 - - DEC250201DR13..... p.546

DR14

2024

Décision relative aux tarifs des prestations de la Plateforme CHIMIE de l'UMR5563 intitulée Géosciences Environnement Toulouse (GET) - 09/12/2024 - - DEC248905DR14..... p.548

2025

Décision relative aux tarifs des prestations d'hébergements de l'UAR2029 intitulée Station d'Écologie Théorique & Expérimentale (SETE) - 04/02/2025 - - DEC259845DR14..... p.550

DR15

2025

Décision tarifaire LP2iB_UMR5797_Analyses Plateforme AITNA / PRISNA prestations - 17/02/2025 - - DEC250140DR15..... p.552

Décision tarifaire LP2iB_UMR5797_Mesures Plateforme AITNA / PRISNA prestations - 17/02/2025 - - DEC250139DR15..... p.554

Décision tarifaire LP2iB_UMR5797_Préparation Plateforme AITNA / PRISNA prestations - 17/02/2025 - - DEC250138DR15..... p.556

DR20

2025

Décision relative aux tarifs des prestations de l'UMR 7275 intitulée IPMC Plateforme UCAGenomiX - 22/01/2025 - - DEC259414DR20..... p.558

07.06. Autres décisions

Administration centrale

2024

Décision portant sanction disciplinaire à l'encontre de Mme Caroline GUIBET LAFAYE - 12/11/2024 - - DEC248405DRH..... p.560

2025

Décision portant sur la campagne d'avancement au choix des directeurs de recherche de première classe au titre de l'année 2024

- 21/02/2025 - - DEC259710DRH..... p.564

Décision portant sur la campagne d'avancement au choix d'une promotion de l'échelon exceptionnel du grade de chargé de recherche hors classe au titre de l'année 2024

- 21/02/2025 - - DEC259709DRH..... p.570

Décision portant sur la campagne d'avancement au choix des des directeurs de recherche de classe exceptionnelle au titre de l'année 2024

- 21/02/2025 - - DEC259711DRH..... p.574

Décision portant sur la campagne d'avancement au choix des chargés de recherche hors classe au titre de l'année 2024

- 21/02/2025 - - DEC259708DRH..... p.582

DR04

2025

Décision portant nomination de René Brigitte aux fonctions de déléguée scientifique en institut - 10/02/2025 - - DEC248897INSB..... p.586

DR05

2025

Décision portant création du jury d'évaluation à mi-parcours de Chaire de Professeur Junior (CPJ)

Procédure de titularisation

- 06/02/2025 - - DEC250002DR05..... p.587

DR06

2024

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7117 intitulée Archives Henri Poincaré - Philosophie et Recherches sur les Sciences et les Technologies (AHP-PReST) - 30/09/2024 - - DEC249067DR06..... p.588

DR12

2025

Décision portant nomination des membres du comité d'évaluation de la chaire de professeur junior « SOSHS » - 17/01/2025 - - DEC259748DR12..... p.590

DR14

2025

Décision portant ajout d'une section secondaire de rattachement de l'unité mixte de recherche n° 5044 intitulée Centre d'Etude et de Recherche Travail Organisation Pouvoir (CERTOP) - 11/02/2025 - - DEC249013INSHS..... p.591

Instituts

2025

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2025 dans les unités relevant de l'Institut écologie et environnement - 05/02/2025 - - DEC259797INEE..... p.592

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2025 dans les unités de CNRS chimie. - 13/02/2025 - - DEC250065INC..... p.600

DEC259767DAJ

Décision portant nomination de Mme Carine Constans aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité,

DECIDE :

Art. 1^{er}. - A compter du 17 mars 2025, Mme Carine Constans, ingénierie de recherche, est nommée aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU).

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le 12 février 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC259821DAJ

Décision portant nomination de Mme Maria-Laura Piva aux fonctions de responsable du service « partenaires publics territoriaux » de la direction d'appui aux partenariats publics

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC222404DAJ du 17 octobre 2022 portant organisation de la direction d'appui aux partenariats publics (DAPP),

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 3 février 2025, Mme Maria-Laura Piva, ingénierie d'études, est nommée responsable du service « partenaires publics territoriaux » de la DAPP.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 février 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC250181DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Mehdi Gmar aux fonctions de directeur général délégué à l'innovation (DGD-I)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 19 février 2025 portant nomination de M. Jean-Luc Moullet aux fonctions de directeur général de la recherche et de l'innovation du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu la décision n° DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS,

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 20 février 2025, il est mis fin aux fonctions de directeur général délégué à l'innovation exercées par M. Jean-Luc Moullet, l'intéressé étant appelé à d'autres fonctions.

Article 2 – A compter du 1^{er} mars 2025, M. Mehdi Gmar est nommé aux fonctions de directeur général délégué à l'innovation.

Article 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 février 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC259718DAJ

Décision portant renouvellement de Mme Hélène Harter dans les fonctions de présidente du Comité pour l'histoire du CNRS

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC090040DAJ du 9 avril 2009 portant création du Comité pour l'histoire du CNRS ;

Vu la décision n° DEC221515DAJ du 3 mai 2022 portant nomination de Mme Hélène Harter aux fonctions de présidente du Comité pour l'histoire du CNRS,

DECIDE :

Article 1^{er} - Mme Hélène Harter est renouvelée dans les fonctions de présidente du Comité pour l'histoire du CNRS, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} mars 2025.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 février 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC250185DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Mehdi Gmar aux fonctions de directeur des relations avec les entreprises par intérim (DRE)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 19 février 2025 portant nomination de M. Jean-Luc Moullet aux fonctions de directeur général de la recherche et de l'innovation du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu la décision n° DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision n° DEC201924DAJ du 21 décembre 2020 portant organisation de la direction des relations avec les entreprises (DRE),

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 20 février 2025, il est mis fin aux fonctions de directeur des relations avec les entreprises par intérim exercées par M. Jean-Luc Moullet, l'intéressé étant appelé à d'autres fonctions.

Article 2 – A compter du 1^{er} mars 2025, M. Mehdi Gmar est nommé aux fonctions de directeur des relations avec les entreprises par intérim.

Article 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 février 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC259755DAJ

Décision portant nomination de Mme Marianne de Vernejoul aux fonctions de chargée de mission à temps partiel auprès du directeur général délégué aux ressources

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la lettre de mission du directeur général délégué aux ressources du 17 décembre 2024,

DECIDE :

Article 1^{er} – Du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025, Mme Marianne de Vernejoul, ingénierie de recherche, est nommée chargée de mission à temps partiel auprès du directeur général délégué aux ressources pour la réalisation d'un recensement des normes applicables en matière de gestion des ressources humaines à la fonction publique de l'Etat et au CNRS afin d'en dresser un comparatif.

La quotité de temps de travail consacrée à cette mission est de 30 % d'un temps plein.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Marianne de Vernejoul demeure affectée à la direction de l'audit interne située dans les locaux de délégation régionale Ile-de-France Meudon, à Meudon.

Article 2 - Du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025, Mme Marianne de Vernejoul percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'article 2 du décret du 10 novembre 2003 susvisé et fixée par l'article 1^{er} de l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 février 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC259719DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Emmanuelle Merlin aux fonctions de responsable du pôle ingénierie des structures de la direction des affaires juridiques

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources,

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 1^{er} février 2025, Mme Emmanuelle Merlin, ingénierie de recherche, est nommée responsable du pôle ingénierie des structures de la direction des affaires juridiques, en remplacement de Mme Marie Parnaudeau appelée à d'autres fonctions.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 février 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC248896INSB

Décision portant nomination de Prib Buus Carina aux fonctions de déléguée scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnитaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Le Bivic André

DECIDE :

Article 1^{er}

Prib Buus Carina, Directrice de recherche de deuxième classe, est nommée déléguée scientifique en institut auprès de CNRS Biologie, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026.

La quotité consacrée à cette mission est de 20% d'un temps plein.

Article 2

En qualité de déléguée scientifique en institut auprès de CNRS Biologie, Prib Buus Carina est en charge du suivi de la section 24.

Article 3

Prib Buus Carina demeure rattachée à l'unité mixte de recherche n°8104 intitulée « Institut Cochin » relevant de la délégation Ile-de-France Villejuif.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2025

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

DEC259484INC

Décision portant fin de fonction et nomination de M. Yannick MILLOT aux fonctions de directeur de l'unité d'appui et de recherche n°2482 intitulée FCMAT

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC249115 du 20 décembre 2024 portant création de l'unité d'appui et de recherche n° 2482 intitulée FCMAT

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu l'avis du conseil de l'fédération,

DECIDE :

Article 1^{er} - Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Xavier CARRIER, directeur de l'unité d'appui et de recherche n°2482 intitulée FCMAT, à compter du 1^{er} février 2025.

Article 2 - A compter de cette date, Monsieur Yannick MILLOT, maître de conférence, est nommé directeur de l'unité susvisée, pour la durée fixée dans la décision n° DEC249115 du 20 décembre 2024 susvisée.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC246182DR02

Décision portant nomination de M. Benoit Schaeffer-Dancoisne aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR168 intitulée Physique des Cellules et Cancer (PCC)

LE DIRECTEUR,

Vu le code de la recherche du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235784DGDS du 22/12/2023 portant prorogation de l'unité mixte n°168 intitulée Physique des Cellules et Cancer et nommant M. Pascal Hersen en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 02/02/2023 ;

Considérant que M. Benoit Schaeffer-Dancoisne a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Gif s/Yvette du CNRS du 16/10/2023 au 18/10/2023 et du 21/11/2023 au 23/11/2023 (6 jours) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Benoit Schaeffer-Dancoisne, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR168 intitulée Physique des Cellules et Cancer à compter du 01/01/2024.

M. Benoit Schaeffer-Dancoisne exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Benoit Schaeffer-Dancoisne est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

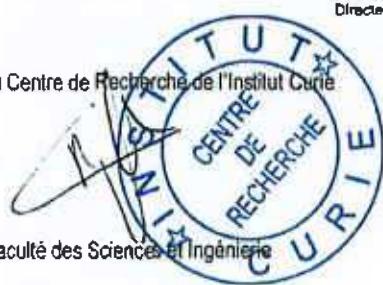
Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le 09/12/2024

Le directeur de l'unité de l'UMR168
Pascal Hersen

Pascal HERSEN
Directeur UMR168

Visa de la directrice du Centre de Recherche de l'Institut Curie
Claire Rougeulle



Visa de la doyenne de la Faculté des Sciences et Ingénierie
Frédérique Peronnet

Pour le compte et par délégation
de l'assesseur de Prévention
Faculté des Sciences et Ingénierie
Sarah CHIMBAULT

Le délégué régional du CNRS
Christophe Giraud

Visa du délégué régional pour la
région Paris-Centre
Christophe GIRAUD



DEC248996DR02

Décision portant nomination de M^{me} Nadia Ndibu aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris (IAP)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC235784DGDS du 22/12/2023 portant prorogation de l'unité n° UMR7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris dont le directeur est M. Patrick Peter ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que Mme Nadia Ndibu, assistante ingénierie, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée à La Maison Poincaré, du 07/10/2024 au 09/10/2024 et du 06/11/2024 au 08/11/2024 par la délégation Paris-Centre du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 09/11/2024, Mme Nadia Ndibu est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris.

M^{me} Nadia Ndibu exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M^{me} Nadia Ndibu est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12/12/2024

Le directeur d'unité
Patrick Peter



Le directeur d'unité
Mme du délégué régional
Christophe Giraud
pour la
circconscription
Christophe Giraud
pour la
circconscription

Visa de la Doyenne de la Faculté des Sciences et Ingénierie
Frédérique Peronnet

Pour la Doyenne et par délégation
La Faculté des Sciences et Ingénierie
Faculté des Sciences et Ingénierie
Sarah CHIMBAULT

DEC248892INSB

Décision portant nomination de Miserey Stéphanie aux fonctions de déléguée scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnитaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Le Bivic André

DECIDE :

Article 1^{er}

Miserey Stéphanie, Directrice de recherche de deuxième classe est nommée déléguée scientifique en institut fonctionnelle auprès de CNRS Biologie, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026.

La quotité consacrée à cette mission est de 20% d'un temps plein.

Article 2

En qualité de déléguée scientifique en institut auprès de CNRS Biologie, Miserey Stéphanie est en charge du suivi de la section 22 du comité national.

Article 3

Miserey Stéphanie demeure rattachée à l'unité mixte de recherche n°144 intitulée « Biologie cellulaire et cancer » relevant de la délégation Paris-Centre.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2025

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



DEC248909DR04

Décision portant nomination de M. Maxime LEBLANC aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR8148 intitulée Géosciences Paris-Saclay

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 4451-111 à 126 ;

Vu le code de la santé publique, notamment, ses articles R. 1333-18 à 20 ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité UMR8148 intitulée Géosciences Paris-Saclay ;

Vu l'instruction n° 247717DAJ du 11 juillet 2024 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC171896DRH du 22 août 2017 modifiée fixant le montant de la composante liée à la sujexion particulière des personnes compétentes en radioprotection de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie, option sources scellées et sources non scellées, délivré à M. Maxime LEBLANC le 24/09/2024 par CERAP ;

DECIDE :

Article 1er : Désignation

M. Maxime LEBLANC, AI, est nommé conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR8148 intitulée Géosciences Paris-Saclay, à compter du 24/09/2024 jusqu'au 24/09/2029.

Article 2 : Missions

M. Maxime LEBLANC exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.
Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orsay, le 24/09/2024

Le directeur d'unité
Christophe COLIN

Visa du délégué régional du CNRS
Benoît FORËT

Visa de la présidente de l'Université Paris-Saclay



DEC249083DR04

Décision portant nomination de Mme Murielle JEROME aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8587 intitulée Laboratoire analyse, modélisation et matériaux pour la biologie, et l'environnement

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC213779DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'unité n° UMR8587 intitulée Laboratoire analyse, modélisation et matériaux pour la biologie, et l'environnement ;

Vu l'instruction n° 247717DAJ du 11 juillet 2024 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Considérant que Mme Murielle JEROME a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS du 2 au 4 mai 2017 et du 26 au 28 juin 2017, puis du 5 au 7 et du 17 au 18 juin 2024 réalisée par l'APAVE.

DÉCIDE :

Article 1^{er} : A compter du 01/07/2024, Mme Murielle JEROME, IECN, est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8587 intitulée Laboratoire analyse, modélisation et matériaux pour la biologie, et l'environnement.

Mme Murielle JEROME exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Murielle JEROME, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Evry, le 19 décembre 2024

Visa du délégué régional du CNRS
Île-de-France Gif-sur-Yvette
Benoît FORÊT

Visa du directeur de l'unité
Régis DANIEL

Visa de la présidence de
l'Université d'Evry Paris Saclay

Visa de la présidence de
l'Université Paris Cergy



DEC249082DR04

Décision portant cessation de fonctions de Mme Aurore BREZARD OUDOT, assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8507 intitulée Génie électrique et électronique de Paris

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité n° UMR8507 intitulée Génie électrique et électronique de Paris ;

Vu l'instruction n° 247717DAJ du 11 juillet 2024 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la décision DEC143302DR04 en date du 01/01/2015 nommant Mme Aurore BREZARD OUDOT, aux fonctions d'assistante de prévention ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : A compter du 02/01/2025, il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8507 intitulée Génie électrique et électronique de Paris exercées par Mme Aurore BREZARD OUDOT.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 16/12/2024

Le directeur de l'unité
Claude MARCHAND

Visa du délégué régional du CNRS
Île-de-France Gif-sur-Yvette
Benoît FORÊT



DEC259916DR04

Décision portant nomination de M. Abdou RABBA aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité n° UMR8501 intitulée Laboratoire Charles Fabry

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant prorogation de l'unité n° UMR8501 intitulée Laboratoire Charles Fabry, dont le directeur est M. Patrick GEORGES ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

À compter du 5 février 2025, M. Abdou RABBA, IECN, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité n° UMR8501 intitulée Laboratoire Charles Fabry.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 5 février 2025

Pour le président-directeur général et par délégation,
Le directeur d'unité
Patrick GEORGES

DEC248890INSB

Décision portant nomination de Mechulam Yves aux fonctions de délégué scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnитaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Le Bivic André

DECIDE :

Article 1^{er}

Mechulam Yves, Directeur de recherche de classe exceptionnelle est nommé délégué scientifique en institut auprès de CNRS Biologie, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026.

La quotité consacrée à cette mission est de 20% d'un temps plein.

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut auprès de CNRS Biologie, Mechulam Yves est en charge du suivi de la section 20 du comité national.

Article 3

Mechulam Yves demeure rattaché à l'unité mixte de recherche n°7654 intitulée « Laboratoire de Biologie Structurale de la Cellule (BIOC) » relevant de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2025

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

DEC249156DR07

Décision portant nomination de M. Stéphane JOLY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5306 intitulée « Institut Lumière Matière ».

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n°**DEC201509DGDS** du **01/01/2021** portant renouvellement de l'**UMR5306** intitulée « **Institut Lumière Matière** » ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que **M. Stéphane JOLY, assistant ingénieur**, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **l'École Normale Supérieure de Lyon les 14, 15 novembre et du 02 au 04 décembre 2024**.

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 01/01/2025, M. Stéphane JOLY, assistant ingénieur, est nommé assistant de prévention au sein de l'UMR5306** intitulée « **Institut Lumière Matière** », en remplacement de Mme Clothilde COMBY-ZERBINO.**

M. Stéphane JOLY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Stéphane JOLY** est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 10 janvier 2025

Visa de la déléguée régionale par intérim du CNRS
Aurélie DE SOUSA

Administrateur provisoire de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Luc JOHANN

Le directeur d'unité
Philippe DUGOURD



DEC259846DR07

Décision portant nomination de M. Damien SEON aux fonctions d'adjoint au responsable du service financier et comptable de la délégation Rhône Auvergne

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC259482DAJ du 29 janvier 2025 portant délégation de signature à Mme Aurélie de Sousa, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne, notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la proposition du responsable du service financier et comptable de la délégation Rhône Auvergne

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Damien SEON, ingénieur d'études, est nommé adjoint au responsable du service financier et comptable de la délégation Rhône Auvergne.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne,

Pour le Président et par délégation

DEC248893INSB

Décision portant nomination de Oger Philippe aux fonctions de délégué scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnитaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Le Bivic André

DECIDE :

Article 1^{er}

Oger Philippe, Directeur de recherche de première classe est nommé délégué scientifique en institut auprès de CNRS Biologie, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026.

La quotité consacrée à cette mission est de 20% d'un temps plein.

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut auprès de CNRS Biologie, Oger Philippe est en charge du suivi de la section 21 du comité national.

Article 3

Oger Philippe demeure rattaché à l'unité mixte de recherche n°5240 intitulée « Laboratoire de Microbiologie, Adaptation et Pathogénie (MAP) » relevant de la délégation Rhône Auvergne.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2025

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

DEC249154DR07

Décision portant nomination de Mme Marlène DESLOIR aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5223 intitulée « Ingénierie des matériaux polymères ».

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n°**DEC201509DGDS** du **01/01/2021** portant renouvellement de l'**UMR5223** intitulée « **Ingénierie des matériaux polymères** » ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que **Mme Marlène DESLOIR, ingénierie d'études**, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par **l'École Normale Supérieure de Lyon les 14, 15 novembre et du 02 au 04 décembre 2024**.

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du **01/01/2025**, **Mme Marlène DESLOIR, ingénierie d'études**, est nommée assistante de prévention au sein de l'**UMR5223** intitulée « **Ingénierie des matériaux polymères** ».

Mme Marlène DESLOIR exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Marlène DESLOIR** est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 09/01/2025

Visa de la déléguée régionale par intérim du CNRS
Aurélie DE SOUSA

Visa du président de l'Université Jean-Monnet de St Étienne
Florent PIGEON

La directrice d'unité
Jannick DUCHET-RUMEAU

DEC249196DR07

Décision portant nomination de M. Dominique PONSARD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5668 intitulée « Laboratoire d'informatique du parallélisme ».

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n°**DEC201509DGDS** du **01/01/2021** portant renouvellement de l'**UMR5668** intitulée « **Laboratoire d'informatique du parallélisme** » ;

Vu la décision n°**DEC235807INS2I** en date du **01/01/2024** portant nomination de **Mme Isabelle GUERIN-LASSOUS**, directrice de l'**UMR5668** ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que **M. Dominique PONSARD**, *ingénieur d'études*, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS les **04 et 05 octobre 2010 et du 15 au 17 novembre 2010** ;

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du **01/01/2024**, **M. Dominique PONSARD**, *ingénieur d'études*, est nommé assistant de prévention au sein de l'**UMR5668** intitulée « **Laboratoire d'informatique du parallélisme** ».

M. Dominique PONSARD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Dominique PONSARD** est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon, le 13/01/2025

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Visa du président de l'École Normale Supérieure de Lyon
Emmanuel TRIZAC

La directrice d'unité
Isabelle GUERIN-LASSOUS

DEC259965INSHS

Décision portant nomination de Mme Patricia Zander aux fonctions de directrice par intérim et de M. Florian Grisel et M. Thierry Ramadier aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7363 intitulée Sociétés, acteurs, gouvernement en Europe (UMR SAGE)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC235788DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7363 intitulée Sociétés, acteurs, gouvernement en Europe (UMR SAGE) ;

Vu la décision n° DEC248070INSHS du 22 octobre 2024 portant nomination de Mme Marine de Lassalle aux fonctions de directrice par intérim et prolongation du mandat de M. Thierry Ramadier aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7363 intitulée Sociétés, acteurs, gouvernement en Europe (UMR SAGE) ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord du partenaire tutelle principale ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Marine de Lassalle, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7363 intitulée Sociétés, acteurs, gouvernement en Europe (UMR SAGE), démissionnaire, à compter du 31 octobre 2024.
- II. Il est mis fin aux fonctions de M. Thierry Ramadier, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 14 novembre 2024.
- III. A compter du 1^{er} février 2025, Mme Patricia Zander, maîtresse de conférences à l'Université de Strasbourg, est nommée directrice par intérim et M. Florian Grisel, chargé de recherche au CNRS, et M. Thierry Ramadier, directeur de recherche au CNRS, sont nommés directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

21 FEV. 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC248952DR11

Décision portant cessation aux fonctions d'assistant de prévention de M. Julien Carcaillet au sein de l'unité UMR5275 intitulée Isterre

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité n° UMR5275 intitulée Isterre et nommant M. Philippe Roux en qualité de directeur

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Julien Carcaillet a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS délégation Alpes du 29 au 31 mars et du 19 au 21 avril 2011,

DECIDE :

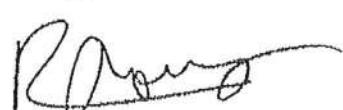
Article 1^{er} – A compter du 31/12/2024, il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR5275 intitulée ISTERRE exercées par M. Julien Carcaillet.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble le 10/12/2024

Signature du directeur d'unité

Directeur de l'Isterre
Philippe ROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Philippe ROUX".



Visa du délégué régional

Le Délégué régional
Christophe J. MULLER

Visa du partenaire [le cas échéant]

Pour le Directeur et par délégation
Le Directeur de la Prévention des Risques
Jean-Luc LACROIX

DEC248958DR11

Décision portant nomination de M. Laurent Gallot aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR5108 intitulée LAPTH

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC247030INP du 22 juillet 2024 portant nomination de M. Bjorn HERRMANN aux fonctions de directeur de l'unité UMR 5108 intitulée LAPTH ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 02/09/2021 ;

Considérant que M. Laurent Gallot a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS délégation Rhône Auvergne du 18 au 20 octobre et du 20 au 21 septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 1^{er} décembre 2021, M. Laurent Gallot est nommé assistant de prévention au sein de l'unité UMR5108 intitulée LAPTH

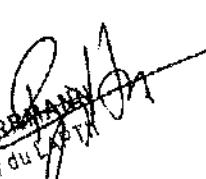
M. Laurent Gallot exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Laurent Gallot est placé sous l'autorité (de la) directeur(trice) d'unité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Annecy, le 12 décembre 2024

Le directeur d'unité


Björn HERRMANN
Directeur du LAPTH

Visa du délégué régional



Visa du partenaire [le cas échéant]

Le Délégué régional
Christophe J. MULLER

DEC248620DR12

Décision portant nomination de M. Thierry FUMAROLA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UAR822 - Centre international de rencontres mathématiques (CIRM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UAR822 - Centre international de rencontres mathématiques (CIRM) ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Thierry FUMAROLA, Ingénieur Technicien a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Marseille de septembre à novembre 2023 par le CNRS DR12.

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} janvier 2024, M. Thierry FUMAROLA, Ingénieur Technicien est nommé assistant de prévention au sein de l'unité UAR822 - Centre international de rencontres mathématiques (CIRM).

M. Thierry FUMAROLA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Thierry FUMAROLA est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille le 28 octobre 2024

Visa de la déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE

Visa du président d'Aix-Marseille Université
Eric BERTON

Le directeur d'unité
Pascal HUBERT

Visa du président de la SMF
Isabelle GALLAGHER

DEC248625DR12

Décision portant nomination de Mme Laëtitia MAESTRONI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR7258 - Centre de recherche en cancérologie de Marseille (CRCM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235778DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UMR7258 - Centre de recherche en cancérologie de Marseille (CRCM) ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que Mme Laëtitia MAESTRONI, Assistante Ingénierie a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée à Marseille en septembre et octobre 2024 par l'INSERM PACA.

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} novembre 2024, M^{me} Laëtitia MAESTRONI, Assistante Ingénierie est nommée assistante de prévention au sein de l'unité UMR7258 - Centre de recherche en cancérologie de Marseille (CRCM)

Mme Laëtitia MAESTRONI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M^{me} Laëtitia MAESTRONI est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille le 29 octobre 2024

Visa de la déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE

Visa du président d'Aix-Marseille Université
Eric BERTON

Le directeur d'unité
Jean-Paul BORG

Visa de la déléguée régionale de l'Inserm
Françoise SIMON-PLAS

DEC248605DR12

Décision portant nomination de Mme Gwenn DOSSMANN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UAR2504 - OpenEdition Center

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UAR2504 - OpenEdition Center ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que Mme Gwenn DOSSMANN, Ingénierie Technicienne a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée à Marseille en septembre et octobre 2024 par l'INSERM PACA.

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} novembre 2024, M^{me} Gwenn DOSSMANN, Ingénierie Technicienne est nommée assistante de prévention au sein de l'unité UAR2504 - OpenEdition Center.

Mme Gwenn DOSSMANN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M^{me} Gwenn DOSSMANN est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille le 28/10/2024

Visa de la déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
Eric BERTON

La directrice d'unité
Marie ISNART PELLEN

Président de l'EHESS
Romain HURET

DEC248603DR12

Décision portant nomination de M. Julien DIPERI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7287 - Institut des sciences du mouvement - Etienne-Jules Marey (ISM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UMR7287 - Institut des sciences du mouvement - Etienne-Jules Marey (ISM) ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Julien DIPERI, Assistant Ingénieur a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Marseille de septembre à octobre 2024 par l'INSERM PACA.

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} novembre 2024, M. Julien DIPERI, Assistant Ingénieur est nommé assistant de prévention au sein de l'unité UMR7287 - Institut des sciences du mouvement - Etienne-Jules Marey (ISM).

M. Julien DIPERI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Julien DIPERI est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille le 28 octobre 2024

Visa de la déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE

Visa du président d'Aix-Marseille Université
Eric BERTON

La directrice d'unité
Martine PITHIOUX

DEC249005DR12

Décision portant nomination de M. Raphaël CORRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7280 - Centre d'immunologie de Marseille-Luminy (CIML)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UMR7280 - Centre d'immunologie de Marseille-Luminy (CIML) ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Raphaël CORRE, Assistant Ingénieur a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée au Museum national d'histoire naturelle à Paris d'octobre à novembre 2022.

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} janvier 2025, M. Raphaël CORRE, Assistant Ingénieur est nommé assistant de prévention au sein de l'unité UMR7280 - Centre d'immunologie de Marseille-Luminy (CIML).

M. Raphaël CORRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Raphaël CORRE est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille le 16 décembre 2024

Visa de la déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
Eric BERTON

Visa de la déléguée régionale de l'Inserm
PACA et Corse
Françoise SIMON-PLAS

Le directeur d'unité
Marc DALOD

DEC247882DR12

Décision portant nomination de Mme Sophie GIRARDIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR7340 - Laboratoire de Mécanique, Modélisation et Procédés Propres (M2P2)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UMR7340 - Laboratoire de Mécanique, Modélisation et Procédés Propres (M2P2) ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que Mme Sophie GIRARDIN, Technicienne a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée à Marseille en novembre 2020 et janvier 2021 par le CNRS Délégation Provence & Corse,

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1 avril 2024, M^{me} Sophie GIRARDIN, Technicienne est nommée assistante de prévention au sein de l'unité UMR7340 - Laboratoire de Mécanique, Modélisation et Procédés Propres (M2P2), en remplacement de Mme Sophie BAUDIN.

Mme Sophie GIRARDIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M^{me} Sophie GIRARDIN est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille le 25 octobre 2024

Visa de la déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE

Visa du président d'Aix-Marseille Université
Eric BERTON

Le directeur d'unité
Julien FAVIER

Visa de la Directrice de Centrale Méditerranée
Carole DEUMIE

DEC248621DR12

Décision portant nomination de Mme Marie-Ange CORDIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR7346 - Centre de Physique des Particules de Marseille (CPPM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UMR7346 - Centre de Physique des Particules de Marseille (CPPM) ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que Mme Marie-Ange CORDIER, Ingénierie d'Etudes a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée à Marseille en septembre et octobre 2024 par l'INSERM PACA.

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} novembre 2024, M^{me} Marie-Ange CORDIER, Ingénierie d'Etudes est nommée assistante de prévention au sein de l'unité UMR7346 - Centre de Physique des Particules de Marseille (CPPM)

Mme Marie-Ange CORDIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M^{me} Marie-Ange CORDIER est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille le 29 octobre 2024

Visa de la déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE

Visa du président d'Aix-Marseille Université
Eric BERTON

Le directeur d'unité
Cristinel DIACONU

DEC250146DR12

Décision portant nomination de M. Jean RUBENACH aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° MOY1200 intitulée Délégation Provence et Corse

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de directeur de l'unité n° MOY1200 intitulée Délégation Provence et Corse ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Jean RUBENACH a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'université de Provence en 2005 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} janvier 2025, M. Jean RUBENACH, Ingénieur d'Etudes, est nommé assistant de prévention au sein de l'unité n° MOY1200 intitulée Délégation Provence et Corse.

M. Jean RUBENACH exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean RUBENACH est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 18 février 2025

Le directeur d'unité et délégué régional

Jérôme VITRE

DEC250145DR12

Décision portant nomination de Mme Sarah LENA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° MOY1200 intitulée Délégation Provence et Corse

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de directeur de l'unité n° MOY1200 intitulée Délégation Provence et Corse ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que Mme Sarah LENA a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS DR12 les 14-15/10/21, 15-16/11/21 et 02-03/12/21 à Marseille,

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} janvier 2025, Mme Sarah LENA, Technicienne, est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° MOY1200 intitulée Délégation Provence et Corse. Mme Sarah LENA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sarah LENA est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 18 février 2025

Le directeur d'unité et délégué régional

Jérôme VITRE

DEC248989DR13

Décision portant nomination de M. Yann BORDAT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR5294 intitulée Laboratory of Pathogen Host Interactions (LPHI)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC223089DGDS du 01/01/2023 portant création l'unité UMR5294 intitulée LPHI ;

Vu la décision n° DEC235721INSB du 16/07/2024 portant nomination de Mme. Rachel CERDAN aux fonctions de directrice de l'unité n° UMR5294 intitulée LPHI ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Yann BORDAT, AI, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Montpellier, du 20/05/2008 au 26/06/2008 par le CNRS.

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 17/07/2024, M. Yann BORDAT, AI, est nommé assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR5294 intitulée LPHI.

M. Yann BORDAT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Yann BORDAT est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 11/12/2024

Visa du délégué régional
Jérôme VITRE

La directrice d'unité
Rachel CERDAN

DEC248987DR13

Décision portant nomination de Mme Marjorie BIENVENU aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR5294 intitulée Laboratory of Pathogen Host Interactions (LPHI)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC223089DGDS du 01/01/2023 portant création l'unité UMR5294 intitulée LPHI ;

Vu la décision n° DEC235721INSB du 16/07/2024 portant nomination de Mme. Rachel CERDAN aux fonctions de directrice de l'unité n° UMR5294 intitulée LPHI ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M^{me} Marjorie BIENVENU, AI, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée à Montpellier, du 20/06/2016 au 27/09/2016 en inter-établissement.

,

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 17/07/2024, M^{me} Marjorie BIENVENU, AI, est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR5294 intitulée LPHI.

M^{me} Marjorie BIENVENU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M^{me} Marjorie BIENVENU est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 11/12/2024

Visa du délégué régional
Jérôme VITRE

La directrice d'unité
Rachel CERDAN

DEC259388MTAP

Décision portant nomination de Guillaume Rochet aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Guillaume Rochet, Ingénieur de recherche de 1^{ère} classe CNRS, adjoint au délégué régional de la délégation Occitanie Est du CNRS, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources, pour la Mission transverse d'aide au pilotage (MTAP), direction rattachée à la DGDR, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, afin d'assurer le pilotage du projet Webcontrat.

Webcontrat est un projet initié en 2009 à la délégation Occitanie Est visant à la création d'un système d'information partagé permettant de simplifier, automatiser, sécuriser et intégrer au sein d'une interface unique le processus des contrats de recherche du CNRS.

Pour l'exercice de cette mission, M. Guillaume ROCHET demeure affecté à la délégation Occitanie Est, 1919 Rte de Mende, 34000 Montpellier.

Article 2

Du 01/01/2025 au 31/12/2025 M. Guillaume Rochet, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Occitanie Est.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 janvier 2025

Le Président-directeur général
Antoine Petit

DEC248898INSB

Décision portant nomination de Trévisiol Emmanuelle aux fonctions de déléguée scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnитaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Le Bivic André

DECIDE :

Article 1^{er}

Trévisiol Emmanuelle, Directrice de recherche de deuxième classe est nommée déléguée scientifique en institut auprès de CNRS Biologie, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

La quotité consacrée à cette mission est de 20% d'un temps plein.

Article 2

En qualité de déléguée scientifique en institut auprès de CNRS Biologie, Trévisiol Emmanuelle est en charge du suivi de la section 28 du comité national.

Article 3

Trévisiol Emmanuelle demeure rattachée à l'unité mixte de recherche n°5504 intitulée « Toulouse Biotechnology Institute, Bio & Chemical Engineering (TBI) » relevant de la délégation Occitanie Ouest.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2025

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

DEC259394MTAP

Décision portant nomination de Antoinette Vallernaud aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Antoinette Vallernaud, Ingénieur d'études hors classe, responsable adjointe du service partenariat et valorisation de la délégation Occitanie Ouest, est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué aux ressources, pour la Mission Transverse d'appui au pilotage (MTAP), direction rattachée à la DGDR, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, afin de participer au développement du projet « Partage des contrats de recherche des unités » (PCRU), en qualité de chargée de projet.

L'objectif du portail web PCRU est de simplifier, systématiser et sécuriser le partage des données de tous les contrats de recherche des unités, avec et sans financement, quel que soit l'établissement qui négocie, signe et gère le contrat.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Antoinette Vallernaud demeure affectée à la délégation Occitanie Ouest, 16 avenue Edouard Belin, 31400 Toulouse

Article 2

Du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 Mme Antoinette Vallernaud, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Occitanie Ouest.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 janvier 2025

**Le Président-directeur général
Antoine Petit**

DEC259348DR15

Décision portant nomination de Mme Marielle BERNIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR n° 5607 intitulée AUSONIUS - Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen Age.

LE DIRECTEUR,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant création ou renouvellement de l'UMR n° 5607 intitulée AUSONIUS - Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen Age ;

Vu l'instruction INS247717DAJ du 11 juillet 2024 relative à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que Mme Marielle BERNIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine et les établissements partenaires les 25-26-27 novembre 2024 et les 09-10-11 décembre 2024.

DECIDE :

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} janvier 2025, Mme Marielle BERNIER, IECN, est nommée assistante de prévention au sein de l'UMR n° 5607 intitulée AUSONIUS - Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen Age.

Mme Marielle BERNIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marielle BERNIER est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Pessac, le 12/02/2025

Le directeur d'unité

Olivier DEVILLERS

Visa du délégué régional
du CNRS

Younis HERMES

Visa du président
de l'Université Bordeaux Montaigne

Alexandre PERAUD

DEC259361DR15

Décision portant nomination de M. Hervé LEMAITRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR n° 5293 intitulée Institut des Maladies Neurodégénératives (IMN).

LE DIRECTEUR,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant création ou renouvellement de l'UMR n° 5293 intitulée Institut des Maladies Neurodégénératives (IMN) ;

Vu l'instruction INS247717DAJ du 11 juillet 2024 relative à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Hervé LEMAITRE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine et les établissements partenaires les 25-26-27 novembre 2024 et les 09-10-11 décembre 2024.

DECIDE :

Article 1^{er} : A compter du 1er janvier 2025, M. Hervé LEMAITRE, IR, est nommé assistant de prévention au sein de l'UMR n° 5293 intitulée Institut des Maladies Neurodégénératives (IMN).

M. Hervé LEMAITRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Hervé LEMAITRE est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 14/01/2025

Le directeur d'unité

Thomas BORAUD

Visa du délégué régional
du CNRS

Younis HERMES

Visa du président
de l'Université de Bordeaux

Dean LEWIS

DEC24888INSB

Décision portant nomination de Boraud Thomas aux fonctions de délégué scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnитaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Le Bivic André

DECIDE :

Article 1^{er}

Boraud Thomas, Directeur de recherche première classe est nommé délégué scientifique en institut auprès de CNRS Biologie, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026.

La quotité consacrée à cette mission est de 20% d'un temps plein.

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut auprès de CNRS Biologie, Boraud Thomas est en charge du suivi du domaine biomédical.

Article 3

Boraud Thomas demeure rattaché à l'unité mixte de recherche n°5293 intitulée « Institut des Maladies Neurodégénératives relevant de la délégation Aquitaine.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2025

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

DEC259362DR15

Décision portant nomination de Mme Elodie LADEVEZE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR n° 5293 intitulée Institut des Maladies Neurodégénératives (IMN).

LE DIRECTEUR,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant création ou renouvellement de l'UMR n° 5293 intitulée Institut des Maladies Neurodégénératives (IMN) ;

Vu l'instruction INS247717DAJ du 11 juillet 2024 relative à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que Mme Elodie LADEVEZE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine et les établissements partenaires les 25-26-27 novembre 2024 et les 09-10-11 décembre 2024.

DECIDE :

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} janvier 2025, Mme Elodie LADEVEZE, AI, est nommée assistante de prévention au sein de l'UMR n° 5293 intitulée Institut des Maladies Neurodégénératives (IMN).

Mme Elodie LADEVEZE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Elodie LADEVEZE est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 14/01/2025

Le directeur d'unité

Thomas BORAUD

Visa du délégué régional
du CNRS

Younis HERMES

Visa du président
de l'Université de Bordeaux

Dean LEWIS

DEC248298DR15

Décision portant cessation de fonctions de Mme Carole BAISSON, assistante de prévention au sein de l'UMR n° 5607 intitulée AUSONIUS - Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen Age.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant création ou renouvellement de l'UMR n° 5607 intitulée AUSONIUS - Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen Age ;

Vu l'instruction n° INS247717DAJ du 11 juillet 2024 relative à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M^{me} Carole BAISSON, TCE, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la Délégation Aquitaine et les établissements partenaires du 12 au 14 juin 2017 et du 18 au 20 septembre 2017.

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 1^{er} janvier 2025, il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR n° 5607 intitulée AUSONIUS - Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen Age exercées par M^{me} Carole BAISSON.

Article 2 – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Pessac, le 12/02/2025

Visa du délégué régional

Younis HERMES

Le directeur d'unité

Olivier DEVILLERS

DEC259342DR15

Décision portant nomination de Mme Hélène GRENIER-GEN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR n° 5319 intitulée PASSAGES.

LA DIRECTRICE,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant création ou renouvellement de l'UMR n° 5319 intitulée PASSAGES ;

Vu l'instruction INS247717DAJ du 11 juillet 2024 relative à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que Mme Hélène GRENIER-GEN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine et les établissements partenaires les 25-26-27 novembre 2024 et les 09-10-11 décembre 2024.

DECIDE :

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} janvier 2025, Mme Hélène GRENIER-GEN, AI, est nommée assistante de prévention au sein de l'UMR n° 5319 intitulée PASSAGES.

Mme Hélène GRENIER-GEN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Hélène GRENIER-GEN est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Pessac, le 14 janvier 2025

La directrice d'unité

Véronique ANDRE-LAMAT

Visa du délégué régional
du CNRS

Younis HERMES

Visa du président
de l'Université de Bordeaux

Dean LEWIS

Visa du président
de l'Université Bordeaux Montaigne

Alexandre PERAUD

DEC259393MTAP

Décision portant nomination de Karine Argento aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Karine Argento, Ingénieur de recherche hors classe, Responsable administrative de l'ICMBC (UMR5026), est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué aux ressources, pour la Mission Transverse d'appui au pilotage (MTAP), direction rattachée à la DGDR, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, afin d'assurer le pilotage du projet « Partage des contrats de recherche des unités » (PCRU), à hauteur de 35% de son temps de travail.

L'objectif du portail web PCRU est de simplifier, systématiser et sécuriser le partage des données de tous les contrats de recherche des unités, avec et sans financement, quel que soit l'établissement qui négocie, signe et gère le contrat.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Karine Argento demeure affectée à la délégation Aquitaine, Esplanade des Arts et Métiers, 33400 Talence.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 Mme Karine Argento, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Aquitaine.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 janvier 2025

Le Président-directeur général

Antoine Petit

DEC248864INSIS

Décision portant modification de la décision DEC234368INSIS relative à la nomination de Fabien PASCAL aux fonctions de délégué scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnитaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Vu la décision DEC234368INSIS du 10 mai 2023 portant nomination de Fabien PASCAL aux fonctions de délégué scientifique en institut.

Sur proposition de **Lionel BUCHAILLOT, directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes;**

DECIDE:

Article 1^{er}

Fabien PASCAL, professeur des universités, est nommé délégué scientifique en institut auprès de l'**Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes à compter du 1er septembre 2022 au 31 aout 2024** :

- de **25 %** d'un temps plein pour la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.
- de **20 %** d'un temps plein pour la période du 01/09/2023 au 31/08/2024.

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut (DS) auprès de l'**Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes**, Fabien PASCAL, rattaché au portefeuille du directeur adjoint scientifique en charge des thématiques micro et nano-technologies, micro et nano-systèmes, photonique, électronique, électromagnétisme, énergie électrique, a pour mission le suivi de l'électronique, des micro et nanotechnologies, la photonique et l'électromagnétisme.

Article 3

Fabien PASCAL demeure rattaché à **l'Institut d'Electronique et des Systèmes - UMR5214 (IES)** relevant de la délégation **Occitanie Est (DR13)**

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 janvier 2025

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

CNRS

Délégation Paris Michel-Ange

3, rue Michel Ange
75794 Paris Cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr



DEC259495INSU

Décision portant nomination de Sophie ROUSSET aux fonctions de chargée de mission à temps partiel

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n°2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Sophie ROUSSET, Ingénierie de Recherche du CNRS, est nommée chargée de mission auprès du président-directeur général pour l'Institut national des sciences de l'Univers, du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Sa mission a pour objet l'accompagnement et le déploiement des schémas stratégiques du pilotage et de l'administration de l'INSU (SSPA), sous la responsabilité de la directrice adjointe administrative et de son adjoint.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Sophie ROUSSET demeure affectée à l'UMR7293 Laboratoire Joseph-Louis Lagrange (LAGRANGE)

Article 2

Du 01/01/2025 au 31/12/2025 Mme Sophie ROUSSET, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Côte d'Azur.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 janvier 2025

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC259501INSU

Décision portant nomination de Olivier ALEMANY aux fonctions de chargé de mission à temps partiel

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n°2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M Olivier ALEMANY, Ingénieur de Recherche hors classe du CNRS, est nommé chargé de mission auprès du président-directeur général pour l'Institut national des sciences de l'Univers, du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Sa mission a pour objet d'établir un schéma stratégique de l'instrumentation (SSI) au sein de l'INSU. L'objectif est de développer à l'INSU une organisation technique et managériale en adéquation avec la stratégique nationale instrumentale développée par l'INSU. Il débutera cette démarche à l'échelle de l'OSU de Grenoble (OSUG), puis déclinera ce projet à l'échelle de l'INSU, en intégrant les spécificités des domaines de l'institut.

Pour l'exercice de cette mission, M Olivier ALEMANY demeure affecté à l'UMR5001 Institut des géosciences de l'environnement (IGE).

Article 2

Du 01/01/2025 au 31/12/2025 M Olivier ALEMANY, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alpes.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 janvier 2025

Le Président-directeur général
Antoine Petit

Décision portant nomination de Laurence LAVERGNE aux fonctions de chargée de mission à temps partiel**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,****Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;**DECIDE :****Article 1^{er}**

Mme Laurence LAVERGNE, Ingénierie de Recherche hors classe du CNRS, est nommée chargée de mission auprès du président-directeur général pour l'Institut national des sciences de l'Univers, du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Sa mission a pour objet :

- Le suivi des activités spatiales dans les laboratoires INSU : support aux laboratoires aux étapes critiques, suivi de l'implication de la Division Technique de l'INSU dans les projets réalisés en partenariat avec les agences spatiales comme financeurs, ...
- Le suivi de l'émergence technologique et instrumental dans le cadre de l'EquipEx+ F-CELT, projet structurant et stratégique pour l'institut qui accompagne le développement des instruments de l'ELT (Extremely Large Telescope) de l'ESO (European Southern Observatory)
- La mise en place et le suivi de marchés nationaux : suivi des activités du marché Assurance Produit/Assurance Qualité (AP/AQ/AQI), participation aux réunions du comité de pilotage, synthèse mensuelle avec les chefs de services assurance qualité du CNES, ...

Ces missions seront menées sous la responsabilité du DAT INSU au sein de la DIIRO, en étroite collaboration avec le DAS DIIRO et les DAS de domaines INSU.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Laurence LAVERGNE demeure affectée à l'UMR5277 Institut de Recherche en Astronomie et Planétologie (IRAP).

Article 2

Du 01/01/2025 au 31/12/2025 Mme Laurence LAVERGNE, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Occitanie Ouest.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 janvier 2025

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC259497INSU

Décision portant nomination de Nathalie POTHIER aux fonctions de chargée de mission à temps partiel

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n°2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Nathalie POTHIER, Ingénierie de Recherche du CNRS, est nommée chargée de mission auprès du président-directeur général pour l'Institut national des sciences de l'Univers, du 01/01/2025 au 31/12/2026.

Sa mission a pour objet le suivi de la stratégie de publication, la bibliométrie et de la production scientifique en lien fort avec la DDOR et Aude CHAMBODUT, chargée de mission science ouverte sur les données. Elle suivra le cycle de vie des publications, depuis l'accompagnement des communautés aux nouvelles pratiques, aux questions de mise à disposition des produits de la recherche -fouille et référencement- et du lien à l'évaluation.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Nathalie POTHIER demeure affectée à l'UAR3116 Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre-Val de Loire (OSUC).

Article 2

Du 01/01/2025 au 31/12/2026 Mme Nathalie POTHIER, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre Limousin Poitou Charente.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris le 27 janvier 2025

Le Président-directeur général
Antoine Petit

DEC249191INSU

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Steven HERBETTE, de Mme Fanny ARDHUIN et de Mme Élodie MARTINEZ respectivement aux fonctions de directeur adjoint par intérim et directrices adjointes par intérim de l'unité mixte de recherche n° 6523 intitulée « Laboratoire d'océanographie physique et spatiale » (LOPS)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC249075DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de Monsieur Thierry HUCK aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 6523 intitulée « Laboratoire d'océanographie physique et spatiale » (LOPS) ;

Vu la décision n° DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 6523 intitulée « Laboratoire d'océanographie physique et spatiale » (LOPS), et nommant Monsieur Pierrick PENVEN et Monsieur Guillaume ROULLET aux fonctions de directeurs adjoints ;

Vu l'avis des partenaires tutelles principales ;

Vu l'avis du Conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Guillaume ROULLET, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} septembre 2023.
- II. Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Pierrick PENVEN, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} juin 2024.

Article 2

- I. À compter du 1^{er} septembre 2023, M. Steven HERBETTE, maître de conférences à l'université Bretagne Occidentale, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité susvisée jusqu'au 31 août 2025 ;
- II. À compter du 1^{er} juin 2024, Mme Élodie MARTINEZ, chercheuse à l'IRD, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité susvisée jusqu'au 31 août 2025 ;
- III. À compter du 12 août 2024, Mme Fanny ARDHUIN, chargée de recherche à l'IFREMER, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité susvisée jusqu'au 31 août 2025.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le 12/02/2025

Le président-directeur général
Antoine Petit



DEC259498INSU

Décision portant nomination de Clémence AGRAPART aux fonctions de chargée de mission à temps partiel

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n°2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Clémence AGRAPART, Ingénierie de Recherche du CNRS, est nommée chargée de mission auprès du président-directeur général pour l'Institut national des sciences de l'Univers, du 01/01/2025 au 31/12/2026.

Sa mission a pour objet d'assurer les interfaces avec le Service Formation et Itinéraires Professionnels (SFIP) de la DRH, les CMFI des autres instituts et les porteurs de projets notamment dans le cadre du montage, du suivi et de la justification des campagnes d'Actions Nationales de Formation (ANF) et d'Ecoles Thématisques (ET). Madame Agrapart est également chargée de la mise en œuvre de la campagne d'apprentissage pour l'INSU. Elle intervient en lien avec le directeur adjoint technique pour le suivi des réseaux métiers de la MITI et de l'INSU.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Clémence AGRAPART demeure affectée à l'UMR7328 Laboratoire de physique et chimie de l'environnement et de l'Espace (LPC2E).

Article 2

Du 01/01/2025 au 31/12/2026 Mme Clémence AGRAPART, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre Limousin Poitou Charente.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 janvier 2025

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC259390MTAP

Décision portant nomination de Mariette NIVARD aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Mariette Nivard, Ingénieur d'études 2^e classe CNRS, responsable administrative du laboratoire «Ecosystèmes, Biodiversité, Evolution» (ECOBIO - UMR6553, CNRS/Université Rennes 1), est nommée en qualité de chargée de mission auprès du directeur général délégué aux ressources, pour la Mission transverse d'appui au pilotage (MTAP), direction rattachée à la DGDR, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Mme Mariette Nivard mettra son expertise au service du projet Portail DATA au sein du projet USER FIRST piloté par la MTAP et lauréat du Fonds pour la transformation de l'action publique. Le Portail DATA a pour objectif de mettre à disposition des unités des données concernant leurs activités, utilisables pour leurs propres besoins de pilotage, la réponse aux enquêtes de leurs tutelles et, entre autres, la préparation de leur évaluation HCERES.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Mariette Nivard demeure affectée au laboratoire ECOBIO, Université de Rennes1 / Campus de Beaulieu, 263 avenue du Général Leclerc, 35042 Rennes Cedex.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, Mme Mariette Nivard, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Bretagne et pays de la Loire.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 janvier 2025

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC210904DR18

Décision portant nomination de M. Christophe COINON aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UMR 8520 intitulée Institut d'Electronique de Microélectronique et Nanotechnologies (IEMN).

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451- 111 à R. 4451-126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à R. 1333-20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS du 19/12/2019 nommant M. Thierry MELIN, directeur(trice) de l'unité UMR 8520 IEMN ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection dans le domaine industrie et recherche, option *sources radioactives non scellées, accélérateurs de particules, générateurs électriques de rayonnements*, délivré à M. Christophe COINON le 01/06/2015 par l'APAVE Nord-Ouest SAS ;

Vu l'avis favorable du CRHSCT du 04/01/2017.

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Christophe COINON, IE, est nommé conseiller en radioprotection à compter du 01/08/2020 jusqu'au 31/06/2021.

Article 2 : Missions

M. Christophe COINON exerce les missions prévues aux articles R. 4451- 123 du code du travail et R. 1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Christophe COINON sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 23/02/2021

Le directeur d'unité
Thierry MELIN

Visa du délégué régional du CNRS
Christophe J. MULLER



DEC248889INSB

Décision portant nomination de Delauw Marie-France aux fonctions de déléguée scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnитaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Le Bivic André

DECIDE :

Article 1^{er}

Delauw Marie-France, Directrice de recherche de première classe est nommée déléguée scientifique en institut auprès de CNRS Biologie, du 1^{er} janvier 2025 au 14 décembre 2025.

La quotité consacrée à cette mission est de 20% d'un temps plein.

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut auprès de CNRS Biologie, Delauw Marie-France est en charge du suivi de la section 27 du comité national.

Article 3

Delauw Marie-France demeure rattaché à l'unité mixte de recherche n°9017 intitulée « Centre d'infection et d'immunité de Lille (CIIL) » relevant de la délégation Hauts-de-France.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2025

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



DEC250106DR20

Décision portant nomination de Mme Catherine Le Calvez aux fonctions d'ingénierie régionale de prévention et de sécurité de la délégation Côte d'Azur

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC246631DAJ du 12 mars 2024 portant délégation de signature à M. Sylvain di Giorgio, délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'agrément du coordonnateur national de prévention et de sécurité du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Catherine Le Calvez, ingénierie de recherche, est nommée, à compter du 1^{er} février 2025, ingénierie régionale de prévention et de sécurité de la délégation Côte d'Azur en remplacement de M. Vincent Pinoteau, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 03/02/2025

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Sylvain di Giorgio

DEC259823INEE

Décision portant annulation de la décision n°DEC248911INEE portant nomination de Mme Isabelle Théry-Parisot aux fonctions de déléguée scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnитaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC248911INEE du 20 décembre 2024 portant nomination de Mme Isabelle Théry-Parisot aux fonctions de déléguée scientifique en institut ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La décision n°DEC248911INEE susvisée est annulée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



DEC259802INC

Décision portant fin de fonction de M. Jean-Luc GALZI en qualité de délégué Scientifique.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC223137INC du 16/03/2023 portant nomination de M. Jean-Luc GALZI aux fonctions de délégué scientifique.

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 01/11/2024 il est mis fin aux fonctions de délégué scientifique de M. Jean-Luc GALZI.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 février 2025

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl

A blue ink signature of Alain Schuhl is placed here, corresponding to his name in the preceding text.

DEC249018INSMI

Décision portant renouvellement de la nomination de Violaine Louvet aux fonctions de chargée de mission à temps partiel

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Violaine Louvet, ingénierie de recherche est renouvelée aux fonctions de chargée de mission auprès du président-directeur général pour l'institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet « Données et Calcul ».

Pour l'exercice de cette mission, Mme Violaine Louvet demeure affectée au Laboratoire Jean Kuntzmann (UMR5224) - DR11.

Article 2

Du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026, Mme Violaine Louvet percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alpes - DR11.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 janvier 2025

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC259788INC

Décision portant nomination de M. Laurent BOUTEILLER aux fonctions de délégué scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnитaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de **M. Jacques MADDALUNO, Directeur de l'Institut de Chimie**

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Laurent BOUTEILLER, Directeur de recherche de 1^{ère} classe, est nommé délégué scientifique en institut auprès de l'institut de chimie, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026.

La quotité consacrée à cette mission est de **20%** d'un temps plein.

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut auprès de l'institut de chimie, M. Laurent BOUTEILLER est en charge **du suivi des activités d'unité des laboratoires concernés dans la thématique « Polymère – Matière molle ».**

Article 3

M. Laurent BOUTEILLER demeure rattaché à l'**Institut Parisien de Chimie Moléculaire (IPCM) – UMR8232** relevant de la délégation **02 – Paris-Centre**.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 février 2025

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL





DEC259786INC

Décision portant nomination de M. Jean-Marc BASSAT aux fonctions de délégué scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnитaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de M. Jacques MADDALUNO, Directeur de l'institut de Chimie,

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Marc BASSAT, Directeur de recherche de 1^{ère} classe, est nommé délégué scientifique en institut auprès de l'institut de chimie, du **1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026**.

La quotité consacrée à cette mission est de 20% d'un temps plein

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut auprès de l'institut de chimie, M. Jean-Marc BASSAT est en charge du suivi des unités relevant de la thématique « Énergie ».

Article 3

M. Jean-Marc BASSAT demeure rattaché à l'**Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMB) – UMR5026** relevant de la délégation 15 – Aquitaine.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 février 2025

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



DEC259795INC

Décision portant nomination de Mme Estelle MÉTAY aux fonctions de déléguée scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnитaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de **M. Jacques MADDALUNO, Directeur de l'Institut de Chimie**

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Estelle MÉTAY, Directrice de recherche 2^e classe, est nommée déléguée scientifique en institut auprès de l'institut de chimie, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026.

La quotité consacrée à cette mission est de **20%** d'un temps plein.

Article 2

En qualité de déléguée scientifique en institut auprès de l'institut de chimie, Mme Estelle MÉTAY est en charge du suivi sur la thématique « Développement Durable ».

Article 3

Mme Estelle MÉTAY demeure rattachée à l'Institut de Chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires (ICBMS) – UMR5246 relevant de la délégation 07 - Rhône Auvergne.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 février 2025

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

DEC259550INC

Décision portant nomination de M. Alain LALANDE aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 6302 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne - ICMUB

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° 235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité n° 6302 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne ;

Vu l'accord du partenaire tutelle principale,

DECIDE :

Article 1^{er} –

A compter du 12 septembre 2024, M. Alain LALANDE, MCUPH de l'Université de Bourgogne Europe, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 6302 intitulée, Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne jusqu'au 31 juillet 2025.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le 16/02/2025

Le président-directeur général

Antoine Petit





DEC259792INC

Décision portant nomination de Mme Sophie LECOMTE aux fonctions de déléguée scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnитaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de **M. Jacques MADDALUNO, Directeur de l'Institut de Chimie**

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Sophie LECOMTE, Directrice de recherche 1^{ère} classe, est nommée déléguée scientifique en institut ou direction fonctionnelle auprès de l'institut de chimie, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026.

La quotité consacrée à cette mission est de **20%** d'un temps plein.

Article 2

En qualité de déléguée scientifique en institut auprès de l'institut de chimie, Mme Sophie LECOMTE est en charge **du suivi sur la thématique de « chimie analytique pour l'étude du vivant ».**

Article 3

Mme Sophie LECOMTE demeure rattachée à l'unité Chimie et Biologie des Membranes et de Nanoobjets (CBMN) – UMR5248 relevant de la délégation 15 – Aquitaine.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 février 2025

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



DEC259800INC

Décision portant nomination de M. Alain WALCARIUS aux fonctions de délégué scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitàires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de **M. Jacques MADDALUNO, Directeur de l'Institut de Chimie**

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Alain WALCARIUS, Directeur de Recherche de classe exceptionnelle, est nommé délégué scientifique en institut auprès de l'Institut de chimie, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026.

La quotité consacrée à cette mission est de **20%** d'un temps plein.

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut de chimie, M. Alain WALCARIUS est en charge **du suivi des unités de la thématique « Physico-chimie expérimentale ».**

Article 3

M. Alain WALCARIUS demeure rattaché au laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les Matériaux et l'Environnement (LCPME) – UMR7564 relevant de la délégation 06- Centre-Est.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 février 2025

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



DEC259794INC

Décision portant nomination de M. Thierry LOISEAU aux fonctions de délégué scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnитaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de **M. Jacques MADDALUNO**, Directeur de l'Institut de Chimie

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Thierry LOISEAU, Directeur de rechercher de 1^{ère} classe, est nommé délégué scientifique en institut auprès de l'institut de chimie, du **1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026**.

La quotité consacrée à cette mission est de **20%** d'un temps plein.

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut auprès de l'institut de chimie, M. Thierry LOISEAU est en charge **du suivi des activités d'unité des laboratoires concernés dans la thématique « chimie du solide et matériaux nucléaires ».**

Article 3

M. Thierry LOISEAU demeure rattaché à l'**Unité de Catalyse et Chimie du Solide (UCCS) – UMR8181** relevant de la délégation 18 – Hauts-de-France.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 février 2025

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



DEC259785INC

Décision portant nomination de M. Marc BAADEN aux fonctions de délégué scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnитaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de **M. Jacques MADDALUNO**, Directeur de l'institut de Chimie,

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Marc BAADEN, Directeur de recherche de 1^{ère} classe, est nommé délégué scientifique en institut auprès de l'Institut de chimie, du **1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026**.

La quotité consacrée à cette mission est de **20%** d'un temps plein.

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut auprès de l'institut de chimie, M. Marc BAADEN est en charge **du suivi des unités relevant de la thématique « Chimie théorique » et de la CID 55**.

Article 3

M. Marc BAADEN demeure rattaché à **Laboratoire de Biochimie Théorique (LBT) – UPR9080** relevant de la délégation 02 – Paris-Centre.

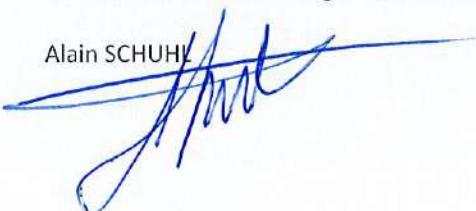
Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 février 2025

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL





DEC248211INC

Décision portant fin de fonction de M. Stéphane MENAGE en qualité de délégué scientifique.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC181089INC du 27 mars 2028 portant nomination de M. Stéphane MENAGE aux fonctions de délégué scientifique.

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} novembre 2024 il est mis fin aux fonctions de délégué scientifique de M. Stéphane MENAGE.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le 6 février 2025

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Alain Schuhl", is placed below the title of the document.

DEC250186DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Mehdi Gmar, directeur des relations avec les entreprises par intérim (DRE)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 10 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision n° DEC201924DAJ du 21 décembre 2020 portant organisation de la direction des relations avec les entreprises (DRE) ;

Vu la décision n° DEC250185DAJ portant fin de fonctions et nomination de M. Mehdi Gmar aux fonctions de directeur des relations avec les entreprises par intérim (DRE),

DECIDE :

Article 1^{er} - Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Mehdi Gmar, directeur des relations avec les entreprises par intérim, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS :

- les conventions fixant les règles relatives à la copropriété et à l'exploitation des brevets, logiciels et savoir-faire ;
- les accords de confidentialité avec des entreprises en vue de la conclusion d'un partenariat scientifique.

Article 2 - La présente décision, qui prend effet à compter du 1^{er} mars 2025, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 février 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC259770DAJ

Décision portant modification de la décision n° DEC220217DAJ du 10 février 2022 modifiée portant délégation de signature à M. Nicolas Arnaud, directeur de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC220217DAJ du 10 février 2022 modifiée portant délégation de signature à M. Nicolas Arnaud, directeur de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU) ;

Vu la décision n° DEC259767DAJ portant nomination de Mme Carine Constans aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU),

DECIDE :

Art. 1^{er}. - A l'article 2 de la décision n° DEC220217DAJ du 10 février 2022 susvisée, les mots : « M. Marc Roux, directeur adjoint administratif par intérim de l'INSU » sont remplacés par les mots : « Mme Carine Constans, directrice adjointe administrative de l'INSU ».

Art. 2. - La présente décision, qui prend effet à compter du 17 mars 2025, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 février 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC259573DAJ

Décision portant modification de la décision n° DEC235665DAJ du 22 janvier 2024 portant délégation de signature à Mme Christelle Roy, directrice de l’Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC235665DAJ du 22 janvier 2024 portant délégation de signature à Mme Christelle Roy, directrice de l’Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) ;

Vu la décision n° DEC248841DAJ du 9 décembre 2024 portant nomination de M. Jean-Luc Biarrotte aux fonctions de directeur adjoint de l’Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3),

DECIDE :

Article 1^{er} – L’article 2 de la décision n° DEC235665DAJ du 22 janvier 2024 susvisée est modifiée ainsi qu’il suit : « *Art. 2. - I. En cas d’absence ou d’empêchement de Mme Christelle Roy, directrice de l’IN2P3, délégation est donnée à M. Jean-Luc Biarrotte, directeur adjoint de l’IN2P3, à l’effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, l’ensemble des actes visés à l’article 1^{er}, dans la limite de ses attributions.*

II. En cas d’absence ou d’empêchement de Mme Christelle Roy, directrice de l’IN2P3, et de M. Jean-Luc Biarrotte, directeur adjoint de l’IN2P3, délégation est donnée à M. Steve Pannetier, directeur adjoint administratif de l’IN2P3, à l’effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, l’ensemble des actes visés à l’article 1^{er}, dans la limite de ses attributions. »

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 février 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC250184DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Mehdi Gmar, directeur général délégué à l'innovation (DGD-I)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment son article 8 ;

Vu le décret n° 2010-1035 du 1^{er} septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'Etat, notamment ses articles 6 et 8 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision n° DEC250181DAJ portant fin de fonctions et nomination de M. Mehdi Gmar aux fonctions de directeur général délégué à l'innovation (DGD-I) ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 4 février 2010 modifiée relative à la délégation de pouvoir consentie au président du CNRS,

DECIDE :

Article 1^{er} - Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Mehdi Gmar, directeur général délégué à l'innovation, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, tous arrêtés, actes, décisions ou conventions, à l'exclusion :

- des accords-cadres conclus avec des partenaires industriels français ou étrangers ;
- des décisions de remise gracieuse, d'admission en non-valeur, de rabais et de remise ou de ristourne dans les conditions fixées par l'article 193 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 susvisé, lorsqu'elles portent sur des créances du CNRS supérieures à 300 000 euros hors taxes ou lorsque ces créances ne sont pas nées de conventions de recherche comportant des clauses de valorisation, d'accords de licence ou de contrats d'exploitation ;
- des transactions lorsque leur montant est supérieur à 150 000 euros hors taxes ou lorsqu'elles ne mettent pas fin à un litige concernant la négociation, l'exécution ou la résiliation d'une convention de recherche comportant des clauses de valorisation, d'accords de licence ou de contrats d'exploitation.

Article 2 - La présente décision, qui prend effet à compter du 1^{er} mars 2025, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 février 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC259720DAJ

Décision portant modification de la décision n° DEC220218DAJ du 10 février 2022 modifiée portant délégation de signature à Mme Valérie Hospital, directrice des affaires juridiques (DAJ)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC220218DAJ du 10 février 2022 modifiée portant délégation de signature à Mme Valérie Hospital, directrice des affaires juridiques (DAJ) ;

Vu la décision n° DEC259719DAJ portant fin de fonctions et nomination de Mme Emmanuelle Merlin aux fonctions de responsable du pôle ingénierie des structures de la direction des affaires juridiques,

DECIDE :

Article 1^{er} – A l'article 3 de la décision n° DEC220218DAJ du 10 février 2022 susvisée, les mots : « Mme Marie Parnaudeau » sont remplacés par les mots : « Mme Emmanuelle Merlin ».

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 février 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC259563DR01

Décision portant délégation de signature à Mme Irène Caiazzo, directrice de l'UMR8584 intitulée « Laboratoire d'Etudes sur les Monothéismes » (LEM) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC210868DAJ du 3 mars 2021 portant nomination de M^{me} Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'UMR8584 intitulée « Laboratoire d'Etudes sur les Monothéismes » (LEM) ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de Mme Irène Caiazzo, aux fonctions de directrice de l'UMR8584 intitulée « Laboratoire d'Etudes sur les Monothéismes » (LEM) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Irène Caiazzo aux fonctions de directrice de l'UMR8584 intitulée « Laboratoire d'Etudes sur les Monothéismes » à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Irène Caiazzo aux fonctions de directrice de l'UMR8584 intitulée « Laboratoire d'Etudes sur les Monothéismes », délégation est donnée à M. Christophe Grellard, directeur d'unité adjoint², et à Mme Laetitia Ciccolini, directrice d'unité adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégitant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1er janvier 2025

La déléguée régionale
Marie-Hélène Papillon

DEC259566DR01

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Lotersztajn pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'EMR8252 intitulée « Centre de recherche sur l'inflammation » (CRI)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC249118DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'EMR8252 intitulée « Centre de recherche sur l'inflammation » (CRI) ;

Vu la décision n° DEC249118DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de Mme Valérie Paradis aux fonctions de directrice de l'EMR8252 intitulée « Centre de recherche sur l'inflammation » (CRI) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Sophie Lotersztajn, directrice d'unité adjointe¹, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée².

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie Lotersztajn, directrice d'unité adjointe, délégation est donnée à Mme Milene Berthelot, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des déléguaires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} janvier 2025

La directrice d'unité
Valérie Paradis

¹ La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

² Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC259564DR01

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Grellard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'UMR8584 intitulée « Laboratoires d'Etudes sur les Monothéismes » (LEM)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'UMR8584 intitulée « Laboratoire d'Etudes sur les Monothéismes » (LEM) ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de Mme Irène Caiazzo aux fonctions de directrice de l'UMR8584 intitulée « Laboratoire d'Etudes sur les Monothéismes » (LEM) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Christophe Grellard, directeur d'unité adjoint¹, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée².

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Grellard, directeur d'unité adjoint, délégation est donnée à Mme Laetitia Ciccolini, directrice d'unité adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des déléguaires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} janvier 2025

La directrice d'unité
Irène Caiazzo

¹ La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

² Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC259568DR01

Décision portant délégation de signature à M. Quentin Deluermoz, directeur de l'UMR8264 intitulée « Europe Etats-Unis Empires-Post-Empires, Culture, Histoire, Littératures, Longue Durée et Sciences Sociales » (ECHELLES) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC210868DAJ du 3 mars 2021 portant nomination de M^{me} Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création de l'UMR8264 intitulée « Europe Etats-Unis Empires-Post-Empires, Culture, Histoire, Littératures, Longue Durée et Sciences Sociales » (ECHELLES) ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de M. Quentin Deluermoz, aux fonctions de directeur de l'UMR8264 intitulée « Europe Etats-Unis Empires-Post-Empires, Culture, Histoire, Littératures, Longue Durée et Sciences Sociales » (ECHELLES) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Quentin Deluermoz aux fonctions de directeur de l'UMR8264 intitulée « Europe Etats-Unis Empires-Post-Empires, Culture, Histoire, Littératures, Longue Durée et Sciences Sociales » (ECHELLES) à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Quentin Deluermoz aux fonctions de directeur de l'UMR8264 intitulée « Europe Etats-Unis Empires-Post-Empires, Culture, Histoire, Littératures, Longue Durée et Sciences Sociales » (ECHELLES), délégation est donnée à M.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Mickael Roy, directeur d'unité adjoint², à Mme Aurore Clavier, directrice d'unité adjointe, et à Mme Corinne Hamel, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégit(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1er janvier 2025

La déléguée régionale
Marie-Hélène Papillon

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC259425DR01

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane Seuret, directeur de l'UMR8050 intitulée « Laboratoire d'Analyse et de Mathématiques Appliquées » (LAMA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC210868DAJ du 3 mars 2021 portant nomination de M^{me} Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'UMR8050 intitulée « Laboratoire d'Analyse et de Mathématiques Appliquées » (LAMA) ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de M. Stéphane Seuret, aux fonctions de directeur de l'UMR8050 intitulée « Laboratoire d'Analyse et de Mathématiques Appliquées » (LAMA) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Stéphane Seuret aux fonctions de directeur de l'UMR8050 intitulée « Laboratoire d'Analyse et de Mathématiques Appliquées » (LAMA) à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane Seuret aux fonctions de directeur de l'UMR8050 intitulée « Laboratoire d'Analyse et de Mathématiques Appliquées » (LAMA), délégation est donnée à Mme Florence Merlevède, directrice d'unité adjointe², et à Mme

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Audrey Patout, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégit(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1er janvier 2025

La déléguée régionale
Marie-Hélène Papillon

DEC259426DR01

Décision portant délégation de signature à Mme Florence Merlevède pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'UMR8050 intitulée « Laboratoire d'Analyse et de Mathématiques Appliquées » (LAMA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'UMR8050 intitulée « Laboratoire d'Analyse et de Mathématiques Appliquées » (LAMA) ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de M. Stéphane Seuret aux fonctions de directeur de l'UMR8050 intitulée « Laboratoire d'Analyse et de Mathématiques Appliquées » (LAMA) ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à Mme Florence Merlevède, directrice d'unité adjointe¹, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée².

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence Merlevède, directrice d'unité adjointe, délégation est donnée à Mme Audrey Patout, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des déléguaires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} janvier 2025

Le directeur d'unité
Stéphane Seuret

¹ La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

² Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC259830DR01

Décision portant délégation de signature à M. Belaïd Nait Sidnas pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'UMR7538 intitulée « Laboratoire de Physique des Lasers » (LPL)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'UMR7538 intitulée « Laboratoire de Physique des Lasers » (LPL) ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant nomination de Mme Anne Amy-Klein aux fonctions de directrice de l'UMR7538 intitulée « Laboratoire de Physique des Lasers » (LPL) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Belaïd Nait Sidnas, responsable administratif et financier¹, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée².

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Belaïd Nait Sidnas, responsable administratif et financier, délégation est donnée à M. Bruno Laburthe-Tolra, directeur d'unité adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Belaïd Nait Sidnas, responsable administratif et financier, et de M. Bruno Laburthe-Tolra, directeur d'unité adjoint, délégation est donnée à M. Athanasios Laliotis, directeur d'unité adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des déléguaires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} janvier 2025

La directrice d'unité
Anne Amy-Klein

¹ La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

² Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC259420DR01

Décision portant délégation de signature à M. Valentin Leroy pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'UMR7057 intitulée « Matière et Systèmes Complexes » (MSC)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'UMR7057 intitulée « Matière et Systèmes Complexes » (MSC) ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de M. Jean-Baptiste Manneville aux fonctions de directeur de l'UMR7057 intitulée « Matière et Systèmes Complexes » (MSC) ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Valentin Leroy, directeur d'unité adjoint¹, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée².

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Valentin Leroy, directeur d'unité adjoint, délégation est donnée à Mme Carole Philippe Barache, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des déléguaires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} janvier 2025

Le directeur d'unité
Jean-Baptiste Manneville

¹ La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

² Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC259828DR01

Décision portant délégation de signature à Mme Anne Amy-Klein, directrice de l'UMR7538 intitulée « Laboratoire de Physique des Lasers » (LPL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC210868DAJ du 3 mars 2021 portant nomination de M^{me} Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'UMR7538 intitulée « Laboratoire de Physique des Lasers » (LPL) ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant nomination de Mme Anne Amy-Klein aux fonctions de directrice de l'UMR7538 intitulée « Laboratoire de Physique des Lasers » (LPL) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Anne Amy-Klein, directrice de l'UMR7538 intitulée « Laboratoire de Physique des Lasers » (LPL) à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne Amy-Klein, directrice de l'UMR7538 intitulée « Laboratoire de Physique des Lasers » (LPL), délégation est donnée à M. Belaïd Nait Sidnas, responsable administratif et financier², à M. Bruno Laburthe-Tolra, directeur

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

d'unité adjoint et à M. Athanasios Laliotis, directeur d'unité adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1er janvier 2025

La déléguée régionale
Marie-Hélène Papillon

DEC259565DR01

Décision portant délégation de signature à Mme Valérie Paradis, directrice de l'EMR8252 intitulée « Centre de recherche sur l'inflammation » (CRI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC210868DAJ du 3 mars 2021 portant nomination de M^{me} Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

Vu la décision n° DEC249118DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'EMR8252 intitulée « Centre de recherche sur l'inflammation » (CRI) ;

Vu la décision n° DEC249118DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de Mme Valérie Paradis aux fonctions de directrice de l'EMR8252 intitulée « Centre de recherche sur l'inflammation » (CRI) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Valérie Paradis, directrice de l'EMR8252 intitulée « Centre de recherche sur l'inflammation » (CRI), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie Paradis, directrice de l'EMR8252 intitulée « Centre de recherche sur l'inflammation » (CRI), délégation est donnée à Mme Sophie Lotersztajn, directrice d'unité adjointe², et à Mme Milene Berthelot, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégitant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1er janvier 2025

La déléguée régionale
Marie-Hélène Papillon

DEC259569DR01

Décision portant délégation de signature à M. Michaël Roy pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'UMR8264 intitulée « Europe Etats-Unis Empires-Post-Empires, Culture, Histoire, Littératures, Longue Durée et Sciences Sociales » (ECHELLES)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création de l'UMR8264 intitulée « Europe Etats-Unis Empires-Post-Empires, Culture, Histoire, Littératures, Longue Durée et Sciences Sociales » (ECHELLES) ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de M. Quentin Deluermoz aux fonctions de directeur de l'UMR8264 intitulée « Europe Etats-Unis Empires-Post-Empires, Culture, Histoire, Littératures, Longue Durée et Sciences Sociales » (ECHELLES) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Michaël Roy, directeur d'unité adjoint¹, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée².

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michaël Roy, directeur d'unité adjoint, délégation est donnée à Mme Aurore Clavier, directrice d'unité adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michaël Roy, directeur d'unité adjoint, et de Mme Aurore Clavier, directrice d'unité adjointe, délégation est donnée à Mme Corinne Hamel, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, déléguant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des déléguaires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} janvier 2025

Le directeur d'unité
Quentin Deluermoz

¹ La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

² Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC259554DR01

Décision portant délégation de signature à M. Damien Faurie, directeur de l'UPR3407 intitulée « Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux » (LSPM) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC210868DAJ du 3 mars 2021 portant nomination de M^{me} Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

Vu la décision n° DEC249119DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'UPR3407 intitulée « Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux » (LSPM) ;

Vu la décision n° DEC249119DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de M. Damien Faurie, aux fonctions de directeur de l'UPR3407 intitulée « Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux » (LSPM) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Damien Faurie aux fonctions de directeur de l'UPR3407 intitulée « Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux » (LSPM) à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Damien Faurie aux fonctions de directeur de l'UPR3407 intitulée « Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux » (LSPM), délégation est donnée à M. Guillaume Lombardi, directeur d'unité adjoint², à M. Fabien Benedic, directeur d'unité adjoint, et à Mme Nathalie Duros, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégit(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1er janvier 2025

La déléguée régionale
Marie-Hélène Papillon

DEC259555DR01

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume Lombardi pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'UPR3407 intitulée « Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux » (LSPM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC249119DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'UPR3407 intitulée « Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux » (LSPM) ;

Vu la décision n° DEC249119DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de M. Damien Faurie aux fonctions de directeur de l'UPR3407 intitulée « Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux » (LSPM) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Guillaume Lombardi, directeur d'unité adjoint¹, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée².

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume Lombardi, directeur d'unité adjoint, délégation est donnée à M. Fabien Benedic, directeur d'unité adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume Lombardi, directeur d'unité adjoint, et de M. Fabien Benedic, directeur d'unité adjoint, délégation est donnée à Mme Nathalie Duros, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} janvier 2025

Le directeur d'unité
Damien Faurie

¹ La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

² Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC248772DR02

Décision portant délégation de signature à M. Ramiro GODOY DIANA, directeur de l'unité UMR7636 intitulée Physique et mécanique des milieux hétérogènes - PMMH, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR7636 intitulée Physique et mécanique des milieux hétérogènes à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont le directeur est M. Ramiro GODOY DIANA et le directeur adjoint Laurent DUCHEMIN

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Ramiro GODOY DIANA, directeur de l'unité n° UMR7636 intitulée Physique et mécanique des milieux hétérogènes, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ramiro GODOY DIANA, délégation est donnée à M. Laurent DUCHEMIN (P), Mme Frédérique AUGER (IEHC) et à Mme Claudette BAREZ (TCE).², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC248822DR02

Décision portant délégation de signature à M. Martin LAMOTTE, directeur de l'unité UMR8177 intitulée Laboratoire d'Anthropologie Politique - approches interdisciplinaires et critiques des mondes contemporains - LAP, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR8177 intitulée Laboratoire d'Anthropologie Politique - approches interdisciplinaires et critiques des mondes contemporains à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans et nomination M. Martin LAMOTTE, directeur par intérim et M. Benoit HACHET, directeur adjoint par intérim, à compter du 1^{er} janvier 2025 et jusqu'au 31 août 2025

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Martin LAMOTTE, directeur de l'unité n° UMR8177 intitulée Laboratoire d'Anthropologie Politique - approches interdisciplinaires et critiques des mondes contemporains, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Martin LAMOTTE, délégation est donnée à M. Benoît HACHE, directeur adjoint (PRA) et à Mme Chrystelle GUILLOTEAU, administratrice (AI).², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC248820DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Annabel VALLARD, directrice de l'unité UMR8170 intitulée Centre Asie du Sud-Est - CASE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR8170 intitulée Centre Asie du Sud-Est à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont la directrice est Mme Annabel VALLARD et la directrice adjointe Véronique DEGROOT

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Annabel VALLARD, directeur de l'unité n° UMR8170 intitulée Centre Asie du Sud-Est, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annabel VALLARD, délégation est donnée à Mme Véronique DEGROOT, directrice adjointe (MC)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC248807DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Muriel LE ROUX, directrice de l'unité UMR8066 intitulée Institut d'histoire moderne et contemporaine - IHMC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR8066 intitulée Institut d'histoire moderne et contemporaine à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont la directrice est Mme Muriel LE ROUX et le directeur adjoint Jean-François CHAUVARD

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Muriel LE ROUX, directrice de l'unité n° UMR8066 intitulée Institut d'histoire moderne et contemporaine, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel LE ROUX, délégation est donnée à M. Jean-François CHAUVARD, directeur adjoint (PU), Mme Daniela CIACCIOFERA, secrétaire générale (IE) et à Mme Virginie DURAND (IE)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC248817DR02

Décision portant délégation de signature à M. Matthias HAYEK, directeur de l'unité UMR8155 intitulée Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale - CRCAO, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR8155 intitulée Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont le directeur est M. Matthias HAYEK et les directrices adjointes Mme Alice TRAVERS et Mme Shuang XU

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Matthias HAYEK, directeur de l'unité n° UMR8155 intitulée Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Matthias HAYEK, délégation est donnée à Mme Shuang XU EL ABED, directrice adjointe (MC), à Mme Alice TRAVERS, directrice adjointe (CRCN) et à Mme Marine PENICAUD, responsable administrative (TCE), ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC247692DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Angela FALCIATORE, directrice de l'unité UMR7141 intitulée Photobiologie et Physiologie des Plastes et des Microalgues - P3M, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR7141 intitulée Photobiologie et Physiologie des Plastes et des Microalgues - P3M, à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont la directrice est Mme Angela FALCIATORE et le directeur adjoint M. Yves CHOQUET

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Angela FALCIATORE., directrice de l'unité n° 7141 intitulée Photobiologie et Physiologie des Plastes et des Microalgues, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Angela FALCIATORE., directrice de l'unité n° 7141 intitulée Photobiologie et Physiologie des Plastes et des Microalgues - P3M, délégation est donnée à M. Yves CHOQUET, directeur adjoint (DR), M. Wojciech NAWROCKI (CRCN) et Mme Danielle BASCLE-SCHIESSLE, responsable administrative (AI)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC248828DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Clara ROYER, directrice de l'unité UMR8224 intitulée Cultures et sociétés d'Europe orientale, balkanique et médiane - EUR'ORBEM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR8224 intitulée Cultures et sociétés d'Europe orientale, balkanique et médiane à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont la directrice est Mme Clara ROYER

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Clara ROYER, directrice de l'unité n° UMR8224 intitulée Cultures et sociétés d'Europe orientale, balkanique et médiane, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clara ROYER, délégation est donnée à M. Rodolphe BAUDIN (PU1)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC248829DR02

Décision portant délégation de signature à M. Mickael COHEN, directeur de l'unité UMR8226 intitulée Laboratoire Biologie Moléculaire et Cellulaire des Eucaryotes - LBMCE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR8226 intitulée Laboratoire Biologie Moléculaire et Cellulaire des Eucaryotes à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont le directeur est M. Mickael COHEN

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Mickael COHEN, directeur de l'unité n° UMR8226 intitulée Laboratoire Biologie Moléculaire et cellulaire des Eucaryotes à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mickael COHEN, délégation est donnée à Mme Teresa TEIXEIRA (DR1), à M. Lionel BENARD (DR2) et à M. Matthieu LE HELLEY (AI) ..², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC248754DR02

Décision portant délégation de signature à M. Yannick DE WILDE, directeur de l'unité UMR7587 intitulée Institut Langevin, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR7587 intitulée Institut Langevin à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont le directeur est M. Yannick DE WILDE et le directeur adjoint Julien DE LA GORGUE DE ROSNY

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Yannick DE WILDE, directeur de l'unité n° UMR7587 intitulée Institut Langevin, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick DE WILDE, délégation est donnée à M. Julien DE ROSNY, directeur adjoint (DR2) et à Mme Christelle JACQUET, administratrice (IECN)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC248832DR02

Décision portant délégation de signature à M. Mathieu SOLLOGOUB, directrice de l'unité UMR8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire - IPCM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont le directeur est M. Mathieu SOLLOGOUB et nomination de M. Guillaume IZZET, directeur adjoint, par intérim, à compter du 1^{er} janvier 2025 et jusqu'au 31 août 2025

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Mathieu SOLLOGOUB, directeur de l'unité n° UMR8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mathieu SOLLOGOUB, délégation est donnée à M. Alejandro PEREZ-LUNA (DR1), à M. Guillaume IZZET (DR2), à Mme Sylvie PALLER-JAMES (IECN) et à M. Laurent BOUTEILLER (DRCE), ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC248760DR02

Décision portant délégation de signature à M. Fabrice KORDON, directeur de l'unité UMR7606 intitulée LIP6, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR7606 intitulée LIP6 à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont le directeur est M. Fabrice KORDON, le directeur adjoint M. Bruno ESCOFFIER et la directrice adjointe Mme Vanda LUENGO

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Fabrice KORDON, directeur de l'unité n° UMR7606 intitulée LIP6, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice KORDON, délégation est donnée à Mme Vanda LUENGO, directrice adjointe (PU2), à M. Bruno ESCOFFIER, directeur adjoint (PU) et à Mme Aline LEVAILLANT, administratrice (IR2)., ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC248825DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Emma AUBIN-BOLTANSKI, directrice de l'unité UMR8216 intitulée Centre d'études en sciences sociales du religieux - CESOR, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR8216 intitulée Centre d'études en sciences sociales du religieux à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont la directrice est Mme Emma AUBIN-BOLTANSKI et le directeur adjoint M. Filippo RONCONI

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Emma AUBIN-BOLTANSKI, directrice de l'unité n° UMR8216 intitulée Centre d'études en sciences sociales du religieux, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emma AUBIN-BOLTANSKI, délégation est donnée à M. Filippo RONCONI, directeur adjoint (MCHC) et à Mme Teresa DELATTRE (TCN)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

A à Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC248090DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Emmanuelle PORCHER, directrice de l'unité n° UMR7204 intitulée Centre d'Ecologie et des Sciences de la Conservation - CESCO, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR7204 intitulée Centre d'Ecologie et des Sciences de la Conservation à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont la directrice est Mme Emmanuelle PORCHER et le directeur adjoint M. Colin FONTAINE

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Emmanuelle PORCHER, directrice de l'unité n° UMR7204 intitulée Centre d'Ecologie et des Sciences de la Conservation, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emmanuelle PORCHER, directrice de l'unité n°7204 intitulée Centre d'Ecologie et des Sciences de la Conservation, délégation est donnée à M. Colin FONTAINE, directeur adjoint (CRCN), à Mme Isabelle LE VIOL (MC), à M. Benoît FONTAINE (CRCN), à M. Alexandre ROBERT (MC) et à Mme Jorine GUY-COICHARD, responsable administrative et financière (TCN), ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC248094DR02

Décision portant délégation de signature à M. Antoine ZAZZO, directeur de l'unité UMR7209 intitulée Bioarchéologie Interactions Sociétés Environnements - BioArch, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR7209 intitulée Bioarchéologie Interactions Sociétés Environnements à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont le directeur est M. Antoine ZAZZO, les directrices adjointes Karyne FRANEL DEBUE et Joséphine LESUR

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Antoine ZAZZO, directeur de l'unité n° UMR7209 intitulée Bioarchéologie Interactions Sociétés Environnements, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine ZAZZO, délégation est donnée à Mme Joséphine LESUR, directrice adjointe (MC), Mme Karyne FRANEL DEBUE, directrice adjointe (IR) et Mme Anne-Cécile HAUSSONNE, responsable administrative (IE)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC248831DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Valérie PICHON, directrice de l'unité UMR8231 intitulée Chimie Biologie Innovation - CBI, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR8231 intitulée Chimie Biologie Innovation à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans et nomination de Mme Valérie PICHON, directrice, de plein exercice et de M. Jean-Marie BAUDRY, directeur adjoint, de plein exercice

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à Mme Valérie PICHON, directrice de l'unité n° UMR8231 intitulée Chimie Biologie Innovation, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie PICHON, délégation est donnée à M. Jean BAUDRY, directeur adjoint (DR2), à Mme Isabelle BORSENBERGER, responsable administrative (IECN) et à Mme Hélène DODIER, secrétaire administrative (SARN)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC248805DR02

Décision portant délégation de signature à M. Mathieu PERNOT, directeur de l'unité UMR8063 intitulée Physique pour la Médecine - PhysMed Paris, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR8063 intitulée Physique pour la Médecine à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont le directeur est M. Mathieu PERNOT et le directeur adjoint Thomas DEFFIEUX

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Mathieu PERNOT, directeur de l'unité n° UMR8063 intitulée Physique pour la Médecine, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mathieu PERNOT, délégation est donnée à Mme Thu-Mai NGUYEN, directrice administrative et opérationnelle (IR), à M. Thomas DEFFIEUX, directeur adjoint (CRCN) et à Mme Claire VIALETTE, gestionnaire (AI)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC248824DR02

Décision portant délégation de signature à M. Dimitri RODITCHEV, directeur de l'unité UMR8213 intitulée Laboratoire de Physique et d'Etude des Matériaux - LPEM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR8213 intitulée Laboratoire de Physique et d'Etude des Matériaux à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont le directeur est M. Dimitri RODITCHEV

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Dimitri RODITCHEV, directeur de l'unité n° UMR8213 intitulée Laboratoire de Physique et d'Etude des Matériaux, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dimitri RODITCHEV, délégation est donnée à M. Stéphane HOLE (PU2) et à Mme Delphine ROLLAND (AI), ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC248798DR02

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc BERROIR, directeur de l'unité UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS - LPENS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont le directeur est M. Jean-Marc BERROIR et les directeurs adjoints MM Jean-François ALLEMAND, Jean Michel ISAC et Thierry MORA

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Jean-Marc BERROIR, directeur de l'unité n° UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc BERROIR, délégation est donnée à M Jean-François ALLEMAND, directeur adjoint (PUCE), à M. Jean-Michel ISAC, directeur adjoint (IRHC), à M. Thierry MORA (DR2), à Mme Ana BERNAL, responsable administrative (IECN), à Mme Nora SADAOUI, responsable du service financier (IECN) et à Mme Christine CHAMBON, responsable du service Europe (AI)..², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC248099DR02

Décision portant délégation de signature à M. Laurent SACHS, directeur de l'unité UMR7221 intitulée Physiologie Moléculaire et adaptation, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249121DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR7221 intitulée Physiologie Moléculaire et adaptation à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026, dont le directeur est M. Laurent SACHS

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Laurent SACHS, directeur de l'unité n° UMR7221 intitulée Physiologie Moléculaire et adaptation, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent SACHS, délégation est donnée à Mme Marie-Stéphanie CLERGET-FROIDIVEAUX (P2) et à M. Hervé TOSTIVINT (P1).², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC248794DR02

Décision portant délégation de signature à M. Cédric BOUTILLIER, directeur de l'unité UMR8001 intitulée Laboratoire de Probabilités, Statistiques et Modélisation - LPSM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR8001 intitulée Laboratoire de Probabilités, Statistiques et Modélisation à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont le directeur est M. Cédric BOUTILLIER

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Cédric BOUTILLIER, directeur de l'unité n° UMR8001 intitulée Laboratoire de Probabilités, Statistiques et Modélisation, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cédric BOUTILLIER, délégation est donnée à M. Bastien FERNANDEZ (DR), M. Sylvain LE CORFF (PU), M. Jean-Paul ZURCHER (IE), Mme Valérie JUVE (TC)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC247696DR02

Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Yves LAGREE, directeur de l'unité UMR7190 intitulée Institut Jean le Rond d'Alembert - DALEMBERT, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR7190 intitulée Institut Jean le Rond d'Alembert à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont le directeur est M. Pierre-Yves LAGREE et le directeur adjoint M. Régis WUNENBERGER

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Pierre-Yves LAGREE, directeur de l'unité n° UMR7190 intitulée Institut Jean le Rond d'Alembert, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M., délégation est donnée à M. Régis WUNENBERGER, directeur adjoint (PU), à M. Guillaume LEGROS, responsable site Saint Cyr (P2) et à M. Arnaud ANTKOWIAK, responsable site Jussieu (P), ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC248827DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie LE BOMIN, directrice de l'unité UMR8223 intitulée Institut de recherche en Musicologie - IReMus, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR8223 intitulée Institut de recherche en Musicologie à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont la directrice est Mme Sylvie LE BOMIN

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à Mme Sylvie LE BOMIN, directrice de l'unité n° UMR8223 intitulée Institut de recherche en Musicologie, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie LE BOMIN, délégation est donnée à Mme Marianne COUTURES, administratrice (IECN)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC248767DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Agnes DUCHARNE, directrice de l'unité UMR7619 intitulée Milieux Environnementaux, Transferts et Interactions dans les Hydrosystèmes et les Sols - METIS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR7619 intitulée Milieux Environnementaux, Transferts et Interactions dans les Hydrosystèmes et les Sols à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont la directrice est Mme Agnes DUCHARNE, la directrice adjointe Mme Maryse CASTREC-ROUELLE et le directeur adjoint M.Fayçal REJIBA

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Agnes DUCHARNE., directrice de l'unité n° UMR7619 intitulée Milieux Environnementaux, Transferts et Interactions dans les Hydrosystèmes et les Sols, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Agnes DUCHARNE, délégation est donnée à M. Fayçal REJIBA, directeur adjoint (P1) à Mme Maryse ROUELLE, directrice adjointe

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

(MC) et à Madame Valérie GIRARD, responsable administrative (IECN).,² aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC248797DR02

Décision portant délégation de signature à M. Philippe AUDEGEAN, directeur de l'unité UMR8011 intitulée Sciences Normes Démocratie - SND, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR8011 intitulée Sciences Normes Démocratie à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont le directeur est M. Philippe AUDEGEAN et le directeur adjoint Johannes MARTENS

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Philippe AUDEGEAN., directeur de l'unité n° UMR8011 intitulée Sciences Normes Démocratie, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe AUDEGEAN, délégation est donnée à M. Johannes MARTENS, directeur adjoint (CR) et à M. Jeff ALEXANDRE (AI)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC248818DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Alessia GUARDASOLE, directrice de l'unité UMR8167 intitulée Orient et Méditerranée, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249137DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR8167 intitulée Orient et Méditerranée à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont la directrice est Mme Alessia GUARDASOLE

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Alessia GUARDASOLE, directrice de l'unité n° UMR8167 intitulée Orient et Méditerranée, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alessia GUARDASOLE, délégation est donnée à M. Olivier DELOUIS (CR), à Mme Marie-Laure DERAT (DR), à Mme Caroline MICHEL D'ANNOVILLE (P1), à Mme Claire SOMAGLINO (MC), à M. Dominique VALERIAN (P), à Mme Marie-Véronique DIAMANT (AI) et à Mme Carole EVENO (TC)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des déléguaires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC248757DR02

Décision portant délégation de signature à M. Antonino Marco SAITTA, directeur de l'unité UMR7590 intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie - IMPMC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249122DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR7590 intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans et nomination de M. Antonino Marco SAITTA, directeur par intérim pour une durée de 1 an, Mme Sandra NINET, M. Sylvain BERNARD et M. Daniele ANTONANGELI, respectivement directrice et directeurs par intérim du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Antonino Marco SAITTA, directeur de l'unité n° UMR7590 intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antonino Marco SAITTA, délégation est donnée à Mme Sandra NINET (MCHC), directrice adjointe, M. Daniele ANTONANGELI (DR2),

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

directeur adjoint, M. Sylvain BERNARD (DR2), directeur adjoint, et Mme Ouafa FAOUZI, administratrice (AI)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC248111DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Hélène CHEDOTAL VERLHAC, directrice de l'unité UMR7241 intitulée Centre interdisciplinaire de recherche en biologie - CIRB, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR7241 intitulée Centre interdisciplinaire de recherche en biologie à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont la directrice est Mme Marie-Hélène CHEDOTAL VERLHAC et le directeur adjoint M. Olivier ESPELI

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Marie-Hélène CHEDOTAL VERLHAC, directrice de l'unité n° UMR7241 intitulée Centre interdisciplinaire de recherche en biologie, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène CHEDOTAL VERLHAC, délégation est donnée à M. Olivier ESPELI, directeur adjoint (DR1), Mme Florence LADOUCE,

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

secrétaire générale (IEHC), Mme Sophie MAUSSION, secrétaire (TCE), et Mme Sandrine GROSCLAUDE, secrétaire (TCN) ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC248816DR02

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Sébastien CLUZEL, directeur de l'unité UMR8150 intitulée Centre André Chastel : Laboratoire de recherche en histoire de l'art, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR8150 intitulée Centre André Chastel : Laboratoire de recherche en histoire de l'art à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont le directeur est M. Jean-Sébastien CLUZEL, la directrice adjointe Mme Nastasia GALLIAN et le directeur adjoint M. Hervé BRUNON

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Jean-Sébastien CLUZEL, directeur de l'unité n° UMR8150 intitulée Centre André Chastel : Laboratoire de recherche en histoire de l'art, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Sébastien CLUZEL, délégation est donnée à M. Hervé BRUNON, directeur adjoint (DR2), à Mme Nastasia GALLIAN, directrice adjointe (MC) et à M. Reza KETTOUCHE, responsable administratif (IECN).², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC248756DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Michela PETRINI, directrice de l'unité UMR7589 intitulée Laboratoire de physique théorique et hautes énergies - LPTHE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR7589 intitulée Laboratoire de physique théorique et hautes énergies à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont la directrice est Mme Michela PETRINI et le directeur adjoint Marco PICCO

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Michela PETRINI., directrice de l'unité n° UMR7589 intitulée Laboratoire de physique théorique et hautes énergies, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michela PETRINI, délégation est donnée à M. Marco PICCO (DR) et à Mme Marwa SULTAN, responsable administrative (AI)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des déléguaires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC248091DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Violaine NICOLAS, directrice de l'unité UMR7205 intitulée Institut de Systématique, Evolution, Biodiversité - ISYEB, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR7205 intitulée Institut de Systématique, Evolution, Biodiversité à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont la directrice est Mme Violaine NICOLAS, les directeurs adjoints Michaël MANUEL et Tony ROBILLARD et la directrice adjointe Visotheary UNG

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Violaine NICOLAS., directrice de l'unité n° UMR7205 intitulée Institut de Systématique, Evolution, Biodiversité, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Violaine NICOLAS, délégation est donnée à Mme Visotheary UNG, directrice adjointe (IR), M. Tony ROBILLARD, directeur adjoint (PU), M. Michael MANUEL, directeur adjoint (PU), M. AHMED Ahmed, responsable administratif et financier (IE) ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC248083DR02

Décision portant délégation de signature à M. Vincent VIVIER, directeur de l'unité UMR7197 intitulée Laboratoire de Réactivité de Surface - LRS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR7197 intitulée Laboratoire de Réactivité de Surface à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans et nomination de IM. Vincent VIVIER, directeur de plein exercice et de Madame Juliette BLANCHARD, directrice adjointe

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Vincent VIVIER, directeur de l'unité n° UMR7197 intitulée Laboratoire de Réactivité de Surface, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent VIVIER, délégation est donnée à Mme Juliette BLANCHARD, directrice adjointe (DR2) et à Mme Sonia M'BAREK, administratrice (IEHC)., ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC248115DR02

Décision portant délégation de signature à M. Mathieu LEWIN, directeur de l'unité UMR7534 intitulée Centre de recherche en mathématiques de la décision - CEREMADE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR7534 intitulée Centre de recherche en mathématiques de la décision à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont le directeur est M. Mathieu LEWIN

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Mathieu LEWIN, directeur de l'unité n° UMR7534 intitulée Centre de recherche en mathématiques de la décision, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mathieu LEWIN, délégation est donnée à Mme Isabelle BELLIER, responsable administrative (IE) et à M. Vincent RIVOIRARD, professeur (PU)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC248833DR02

Décision portant délégation de signature à M. Lahouari KRIM, directeur de l'unité UMR8233 intitulée De la Molécule aux Nano-objets: Réactivité, Interactions et Spectroscopies - MONARIS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR8233 intitulée De la Molécule aux Nano-objets: Réactivité, Interactions et Spectroscopies - MONARIS à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont le directeur est M. Lahouari KRIM

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Lahouari KRIM, directeur de l'unité n° UMR8233 intitulée De la Molécule aux Nano-objets: Réactivité, Interactions et Spectroscopies, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lahouari KRIM, délégation est donnée à Mme Alexa COURTY (MC) et à M. Christof JANSSEN (CRHC)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC248811DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie PREVOST, directrice de l'unité UMR8094 intitulée Langues, Textes, Traitements informatiques, Cognition - LATTICE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR8094 intitulée Langues, Textes, Traitements informatiques, Cognition à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont la directrice est Mme Sophie PREVOST et le directeur adjoint Dominique LEGALLOIS

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Sophie PREVOST, directrice de l'unité n° UMR8094 intitulée Langues, Textes, Traitements informatiques, Cognition, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie PREVOST, délégation est donnée à M. Dominique LEGALLOIS, directeur adjoint (PU), à M. Frédéric LANDRAGIN (DR), et à Mme Virginie PAUCHONT, gestionnaire (AI), ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC248765DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Emma ROCHELLE-NEWALL, directrice de l'unité UMR7618 intitulée Institut d'éologie et des sciences de l'environnement de Paris - IEES, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR7618 intitulée Institut d'éologie et des sciences de l'environnement de Paris à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont la directrice est Mme Emma ROCHELLE-NEWALL, les directrices adjointes Mmes Lise DUPONT et Elisa THEBAULT et les directeurs adjoints MM Pierre FEDERICI, Jean-Christophe LATA et Philippe LUCAS

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Emma ROCHELLE-NEWALL, directrice de l'unité n° UMR7618 intitulée Institut d'éologie et des sciences de l'environnement de Paris, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emma ROCHELLE-NEWALL, délégation est donnée à Mme Lise DUPONT, directrice adjointe (MCHC), à M. Jean-Christophe LATA, directeur adjoint (PU2), à M. Philippe LUCAS, directeur adjoint (DR2), à Mme Elisa THEBAULT, directrice

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

adjointe (CRCN), à M. Pierre FEDERICI, directeur adjoint (IEHC) et à Mme Frédérique GERBOUIN, secrétaire générale (IR),², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC248812DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Anne LHUISSIER, directrice de l'unité UMR8097 intitulée Centre Maurice Halbwachs - CMH, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR8097 intitulée Centre Maurice Halbwachs à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont la directrice est Mme Anne LHUISSIER, la directrice adjointe Mme Christelle AVRIL et le directeur adjoint M. Yannick FER

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Anne LHUISSIER, directrice de l'unité n° UMR8097 intitulée Centre Maurice Halbwachs, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne LHUISSIER, délégation est donnée à Mme Christelle AVRIL, directrice adjointe (MC), à M. Yannick FER, directeur adjoint (DR), à Mme Solenne BERTRAND, responsable administrative (IE) et à Mme Arlette MOLLET, responsable administrative (AI)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC248097DR02

Décision portant délégation de signature à M. Serge PICAUD, directeur de l'unité UMR7210 intitulée Institut de la Vision - IDV, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR7210 intitulée Institut de la Vision à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont le directeur est M. Serge PICAUD et la directrice adjointe Isabelle AUDO

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Serge PICAUD, directeur de l'unité n° UMR7210 intitulée Institut de la Vision, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge PICAUD, délégation est donnée à Mme Isabelle AUDO, directrice adjointe (MC), Mme SANTIARD-BARON Dominique, secrétaire générale (DR) et à Mme Nathalie BOYER, responsable des achats et du budget (IE)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC248804DR02

Décision portant délégation de signature à M. Marwan RASHED, directeur de l'unité UMR8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont le directeur est M. Marwan RASHED et la directrice adjointe Mme Alexandra MICHALEWSKI

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Marwan RASHED, directeur de l'unité n° UMR8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marwan RASHED, délégation est donnée à Mme Alexandra MICHALEWSKI, directrice adjointe (DR2) et à M. Jean-Baptiste GOURINAT, directeur de recherche (DR1),², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC249233DR02

Décision portant délégation de signature à M. Hubert PERROT, directeur de l'unité UMR8235 intitulée Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques - LISE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR8235 intitulée Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont le directeur est M. Hubert PERROT et la directrice adjointe Mme Catherine DEBIEMME

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Hubert PERROT, directeur de l'unité n° UMR8235 intitulée Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert PERROT, délégation est donnée à Mme Catherine DEBIEMME CHOUVY, directrice adjointe (DR2) et à Mme Isabelle LEFEBVRE, responsable administrative (AI)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC250050DR02

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas SAUGER, directeur de l'unité UAR2506 intitulée UAR PROGEDO - PROGEDO, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249115DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UAR2506 intitulée UAR PROGEDO à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont le directeur est M. Nicolas SAUGER

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Nicolas SAUGER, directeur de l'unité n° UAR2506 intitulée UAR PROGEDO, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas SAUGER, délégation est donnée à Mme Claire VANDEMOORTELE (IE)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC249226DR02

Décision portant délégation de signature à M. Ciaran CONDON, directeur de l'unité UMR8261 intitulée Expression Génétique Microbienne - EGM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR8261 intitulée Expression Génétique Microbienne à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont le directeur est M. Ciaran CONDON

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Ciaran CONDON, directeur de l'unité n° UMR8261 intitulée Expression Génétique Microbienne, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ciaran CONDON, délégation est donnée à Mme Laurence GAUTHIER, responsable administrative (AI), ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC249211DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Aline THEBAUD-SORGER, directrice de l'unité UMR8560 intitulée Centre Alexandre Koyre - Histoire des sciences et des techniques - CAK, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR8560 intitulée Centre Alexandre Koyre - Histoire des sciences et des techniques à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont la directrice est Mme Marie-Aline THEBAUD-SORGER

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Marie-Aline THEBAUD-SORGER, directrice de l'unité n° UMR8560 intitulée Centre Alexandre Koyre - Histoire des sciences et des techniques, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Aline THEBAUD-SORGER, délégation est donnée à Mme Jodie CAZAU, administratrice (AI)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC249231DR02

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel LACOTE, directeur de l'unité UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie Paris - IRCP, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie Paris à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont le directeur est à M. Emmanuel LACOTE, la directrice adjointe Domitille GIAUME-MARTIN et le directeur adjoint Philippe GOLDNER

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Emmanuel LACOTE, directeur de l'unité n° UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie Paris, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel LACOTE, délégation est donnée à M. Philippe GOLDNER, directeur adjoint (DR), à Mme Domitille GIAUME-MARTIN, directrice adjointe (P) et à Mme Isabelle NICOLAI, administratrice (IEHC)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC259514DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Anne CASTAING, directrice de l'unité UMR8077 intitulée Centre d'études sud asiatiques et himalayennes - CESAH, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR8077 intitulée Centre d'études sud asiatiques et himalayennes à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont la directrice est Mme Anne CASTAING et le directeur adjoint M. Tristan BRUSLE

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Anne CASTAING, directrice de l'unité n° UMR8077 intitulée Centre d'études sud asiatiques et himalayennes, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne CASTAING, délégation est donnée à M. Tristan BRUSLE, directeur adjoint (CRCN) et à Mme Naziha ATTIA, administratrice (IEHC)., ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC259534DR02

Décision portant délégation de signature à M. Sébastien BIDAULT, directeur de l'unité UAR2205 intitulée Centre national de compétences en Nanosciences - C'Nano, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249115DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UAR2205 intitulée Centre national de compétences en Nanosciences à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont le directeur est M. Sébastien BIDAULT

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Sébastien BIDAULT, directeur de l'unité n° UAR2205 intitulée Centre national de compétences en Nanosciences, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien BIDAULT, délégation est donnée à M. Christophe DECILAP, gestionnaire financier (TCN)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC249229DR02

Décision portant délégation de signature à M. Pascal MAMASSIAN, directeur de l'unité UMR8248 intitulée Laboratoire des Systèmes Perceptifs - LSP, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249133DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR8248 intitulée Laboratoire des Systèmes Perceptifs à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont le directeur est M. Pascal MAMASSIAN et la directrice adjointe Claudia LUNGHI

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Pascal MAMASSIAN, directeur de l'unité n° UMR8248 intitulée Laboratoire des Systèmes Perceptifs, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal MAMASSIAN, délégation est donnée à Mme Claudia LUNGHI (CRCN), à M. Daniel PRESSNITZER (DR1) et à M. Yves BOUBENEC (MC),² aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC249223DR02

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc TALLON, directeur de l'unité UMR8545 intitulée Paris Jourdan Sciences Economiques - PJSE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR8545 intitulée Paris Jourdan Sciences Economiques à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont le directeur est M. Jean-Marc TALLON et le directeur adjoint Olivier VANDEN EYNDE

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Jean-Marc TALLON, directeur de l'unité n° UMR8545 intitulée Paris Jourdan Sciences Economiques, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc TALLON, délégation est donnée à M. Olivier VANDEN EYNDE, directeur adjoint (DR) et Mme Audrey LE JEUNE, secrétaire générale (IE)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC250049DR02

Décision portant délégation de signature à M. Vincent ROGER DE GARDELLE, directeur de l'unité UAR3332 intitulée Relais d'information sur les sciences de la cognition - RISC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249129DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UAR3332 intitulée Relais d'information sur les sciences de la cognition à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont le directeur est M. Vincent ROGER DE GARDELLE

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Vincent ROGER DE GARDELLE, directeur de l'unité n° UAR3332 intitulée Relais d'information sur les sciences de la cognition, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent ROGER DE GARDELLE, délégation est donnée à Mme Virginie DETOURNAY, responsable des ressources numériques et scientifiques (AI) ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC249217DR02

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas TREPS, directeur de l'unité n° UMR8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel - LKB, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont le directeur est M. Nicolas TREPS et le directeur adjoint M. Sylvain GIGAN

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Nicolas TREPS, directeur de l'unité n° UMR8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas TREPS, délégation est donnée à M. Sylvain GIGAN, directeur adjoint (PUCE), à M. Thierry TARDIEU, administrateur (IEHC) et à Mme Laetitia MOREL, adjointe de l'administrateur (AI), ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC250096DR02

Décision portant délégation de signature à M. Gilles CRAMBERT, directeur de l'unité EMR8228 intitulée Métabolisme et physiologie rénale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249118DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité EMR8228 intitulée Métabolisme et physiologie rénale à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont le directeur est M. Gilles CRAMBERT

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Gilles CRAMBERT, directeur de l'unité n° EMR8228 intitulée Métabolisme et physiologie rénale, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles CRAMBERT, délégation est donnée à Mme Lydie CHEVAL (IR) ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC259397DR02

Décision portant délégation de signature à M. Alejandro PEREZ LUNA, directeur de l'unité UAR2769 intitulée Fédération de Chimie Moléculaire de Paris-Centre - FCMol, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249115DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UAR2769 intitulée Fédération de Chimie Moléculaire de Paris-Centre à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont le directeur est M. Alejandro PEREZ LUNA

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Alejandro PEREZ LUNA, directeur de l'unité n° UAR2769 intitulée Fédération de Chimie Moléculaire de Paris-Centre, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alejandro PEREZ LUNA, délégation est donnée à Mme Atika BENTAYEB, gestionnaire administrative et financière (TCN).², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC259529DR02

Décision portant délégation de signature à M. Bruno MIROUX, directeur de l'unité UAR550 intitulée Institut de biologie physico-chimie - IBPC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249146DGDS du 20 décembre 2024 portant création de l'unité UAR550 intitulée Institut de biologie physico-chimie à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont le directeur est M. Bruno MIROUX et la directrice adjointe Carine TISNE-VICROBECK

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Bruno MIROUX, directeur de l'unité n° UAR550 intitulée Institut de biologie physico-chimie, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno MIROUX, délégation est donnée à Mme Carine TISNE, directrice adjointe (DRCE) et à M. Corentin LARGEAU, secrétaire général (IR), secrétaire générale, ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC259530DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Fabienne CASOLI, directrice de l'unité UAR2201 intitulée Observatoire de Paris - OBS. PARIS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249115DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UAR2201 intitulée Observatoire de Paris à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans et nomination de Mme Fabienne CASOLI, directrice par intérim pour une durée de 8 mois, et Mme Sophie MAIBORODA, directrice adjointe par intérim du 1^{er} janvier 2025 au 31 août 2025

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Fabienne CASOLI, directrice de l'unité n° UAR2201 intitulée Observatoire de Paris, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fabienne CASOLI, délégation est donnée à Mme Sophie MAIBORODA, directrice adjointe (DIDG), et à Mme Christine BALSAMO, responsable administrative (IECN)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), déléguant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC249228DR02

Décision portant délégation de signature à M. Philippe FAURE, directeur de l'unité UMR8249 intitulée Plasticité du cerveau - PdC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR8249 intitulée Plasticité du cerveau à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont le directeur est M. Philippe FAURE

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Philippe FAURE, directeur de l'unité n° UMR8249 intitulée Plasticité du cerveau, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe FAURE, délégation est donnée à Mme Hélène GEOFFROY, gestionnaire (AI)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des déléguaires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC249225DR02

Décision portant délégation de signature à M. Pierre BARRE, directeur de l'unité UMR8538 intitulée Laboratoire de géologie de l'Ecole Normale Supérieure - LG-ENS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR8538 intitulée Laboratoire de géologie de l'Ecole Normale Supérieure à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont le directeur est M. Pierre BARRE et le directeur adjoint Matthias DESLESCLUSE

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Pierre BARRE, directeur de l'unité n° UMR8538 intitulée Laboratoire de géologie de l'Ecole Normale Supérieure, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre BARRE, délégation est donnée à M. Matthias DELESCLUSE, directeur adjoint (MC) et à Mme Corinne FONSAT, responsable administrative (AI)..², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC259757DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Vinciane PIRENNE-DELFORGE, directrice de l'unité UAR2409 intitulée Documentation et Publications de l'Institut des Civilisations du Collège de France - DPIC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249115DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UAR2409 intitulée Documentation et Publications de l'Institut des Civilisations du Collège de France à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont la directrice est Mme Vinciane PIRENNE-DELFORGE

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Vinciane PIRENNE-DELFORGE, directrice de l'unité n° UAR2409 intitulée Documentation et Publications de l'Institut des Civilisations du Collège de France, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Vinciane PIRENNE-DELFORGE, délégation est donnée à Mme Sophie BOSSER, gestionnaire (TC) ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC249235DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Marie JARDAT, directrice de l'unité UMR8234 intitulée PHysicochimie des Electrolytes et Nanosystèmes InterfaiaX - PHENIX, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR8234 intitulée PHysicochimie des Electrolytes et Nanosystèmes InterfaiaX à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont la directrice est Mme Marie JARDAT et la directrice adjointe Christine MENAGER

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Marie JARDAT, directrice de l'unité n° UMR8234 intitulée PHysicochimie des Electrolytes et Nanosystèmes InterfaiaX, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie JARDAT, délégation est donnée à Mme Christine MENAGER, directrice adjointe (PU2) et à Mme Mireille GUILLARD, responsable administrative (TCE).², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC250047DR02

Décision portant délégation de signature à M. Michel FERRERO, directeur de l'unité UAR3573 intitulée Jeunes équipes de l'Institut de Physique du Collège de France - JEIP, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249115DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UAR3573 intitulée Jeunes équipes de l'Institut de Physique du Collège de France à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont le directeur est M. Michel FERRERO

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Michel FERRERO, directeur de l'unité n° UAR3573 intitulée Jeunes équipes de l'Institut de Physique du Collège de France, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel FERRERO, délégation est donnée à Mme Carmen TODERSASC, responsable administrative (IE)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC259518DR02

Décision portant délégation de signature à M. Olivier SILVIE, directeur de l'unité EMR8255 intitulée Centre d'Immunologie et de Maladies Infectieuses - CIMI, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249118DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité EMR8255 intitulée Centre d'Immunologie et de Maladies Infectieuses à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont le directeur est M. Olivier SILVIE

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Olivier SILVIE, directeur de l'unité n° EMR8255 intitulée Centre d'Immunologie et de Maladies Infectieuses, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier SILVIE, délégation est donnée à M. Benoît GAMAIN (DR1), à M. Guy GOROCHOV (PUPHCE), à Mme Alexandra AUBRY (MCUPH2) et à Mme Odile DE LEPINE (IECN)., ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC250048DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Laure RONDI-REIG, directrice de l'unité UMR8265 intitulée Neuro-SU, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR8265 intitulée Neuro-SU à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont la directrice est Mme Laure RONDI-REIG et la directrice adjointe Fiona ROEST-CROLLIUS FRANCIS

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Laure RONDI-REIG, directrice de l'unité n° UMR8265 intitulée Neuro-SU, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laure RONDI-REIG, délégation est donnée à Mme Fiona ROEST-CROLLIUS FRANCIS, directrice adjointe (DRCE), Mme Soumia ELIDRISI, responsable du pilotage budgétaire et gestion financière (OA), Mme Joanna DIAMANT, responsable administrative et financière adjointe (TC) et à Mme Laetitia DELVER (ATC1)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC247424DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Kumiko KOTERA, directrice de l'unité UMR7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris - IAP, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris - IAP à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont la directrice est Mme Kumiko KOTERA et les directeurs adjoints Ms Patrick HUDELOT et Damien LE BORGNE

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Kumiko KOTERA., directrice de l'unité n° UMR7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Kumiko KOTERA., directrice de l'unité n° UMR7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris, délégation est donnée à Mme Valérie BONA, administratrice (IEHC), à M. Patrick HUDELOT, directeur adjoint (IR) et à M. Damien LE BORGNE, directeur adjoint (MCHC)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC247414DR02

Décision portant délégation de signature à M. Franck PEREZ, directeur de l'unité UMR144 intitulée Biologie cellulaire et cancer, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC190133DGDS du 7 mars 2019 portant renouvellement de l'unité UMR144 intitulée Biologie cellulaire et cancer, dont le directeur est M. Franck PEREZ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR144 intitulée Biologie cellulaire et cancer dont le directeur est M. Franck PEREZ et la directrice adjointe Mme Danijela VIGNJEVIC à compter du 1^{er} janvier 2025

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Franck PEREZ, directeur de l'unité n° UMR144 intitulée Biologie cellulaire et cancer, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck PEREZ, directeur de l'unité n° UMR144 intitulée Biologie cellulaire et cancer, délégation est donnée à Mme Danijela VIGNJEVIC, directrice adjointe (DR2) et à Mme Charlotte LOZACH, secrétaire générale (IR)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC247421DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Fatma MECHTA-GRIGORIOU, directrice de l'unité UMR3666 intitulée Chimie et Biologie du Cancer - CBC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR3666 intitulée Chimie et Biologie du Cancer à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont la directrice est Mme Fatma MECHTA-GRIGORIOU et les directeurs adjoints M. Ludger JOHANNES et M. Raphaël RODRIGUEZ

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Fatma MECHTA-GRIGORIOU., directrice de l'unité n°UMR3666 intitulée Chimie et Biologie du Cancer , à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fatma MECHTA-GRIGORIOU., directrice de l'unité n°UMR3666 intitulée Chimie et Biologie du Cancer, délégation est donnée à M. Raphaël RODRIGUEZ, directeur adjoint (DR1), à M. Ludger JOHANNES, directeur adjoint (DRCE), à M. Yannick BONO, administrateur (AAR), à Madame Yasmina ACHON GRACIA, gestionnaire (AI) et à

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Mme Johanna MONSTIN, gestionnaire (AI)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégit(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC247422DR02

Décision portant délégation de signature à M. Olivier DAUCHOT, directeur de l'unité UMR7083 intitulée GULLIVER, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249417DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR7083 intitulée GULLIVER à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont le directeur est M. Olivier DAUCHOT

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Olivier DAUCHOT, directeur de l'unité n°UMR7083 intitulée GULLIVER, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier DAUCHOT, délégation est donnée à Mme Fée SORRENTINO, administratrice (IE)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC247415DR02

Décision portant délégation de signature à M. Pascal HERSEN, directeur de l'unité UMR168 intitulée Physique des Cellules et Cancer - PCC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'UMR168 intitulée Physique des Cellules et Cancer - PCC à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont le directeur est M. Pascal HERSEN et le directeur adjoint M. Matthieu COPPEY

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Pascal HERSEN, directeur de l'unité n° UMR168 intitulée Physique des Cellules et Cancer, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal HERSEN, délégation est donnée à M. Matthieu COPPEY, directeur adjoint (DR2), à Mme Stéphanie DESCROIX, directrice de recherche (DR1) et à Mme Véronique PIVEUX, secrétaire générale (AAR)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC247416DR02

Décision portant délégation de signature à M. Yohanns BELLAICHE, directeur de l'unité n°UMR3215 intitulée Génétique et biologie du développement - UGBD, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR3215 intitulée Génétique et biologie du développement à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont le directeur est M. Yohanns BELLAICHE et la directrice adjointe est Mme Déborah BOURC'HIS.

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Yohanns BELLAICHE, directeur de l'unité n°UMR3215 intitulée Génétique et biologie du développement, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yohanns BELLAICHE, directeur de l'unité UMR3215 intitulée Génétique et biologie du développement, délégation est donnée à Mme Déborah BOURC'HIS, directrice adjointe (DR2), à Mme Virginie BOURGEOIS, administratrice

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

(AAR), à Mme Isabelle BASSON (AI) et à Mme Deborah MERLINI (AI)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégit(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC247417DR02

Décision portant délégation de signature à M. Antonin MORILLON, directeur de l'unité UMR3244 intitulée Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer - DIG-CANCER, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR3244 intitulée Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont le directeur est M. Antonin MORILLON

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Antonin MORILLON, directeur de l'unité n° UMR3244 intitulée Dynamique de l'Information génétique : bases fondamentales et cancer, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antonin MORILLON, directeur de l'unité UMR3244 intitulée Dynamique de l'Information génétique : bases fondamentales et cancer,

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

délégation est donnée à M. Chunlong CHEN (DR2) à Mme Céline VALLOT (DR2) et à Mme Valérie BORDE (DR1)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.



DEC259544DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Mélanie ATLAN, Monsieur Florian FRUGIER et Monsieur Abdelhafid BENDAHMANE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR9213 intitulée Institut des sciences des plantes de Paris Saclay

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant prorogation de l'unité n° UMR9213 intitulée Institut des sciences des plantes de Paris Saclay, dont le directeur est Monsieur Martin CRESPI;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Madame Mélanie ATLAN, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Mélanie ATLAN, délégation est donnée à Monsieur Florian FRUGIER, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Mélanie ATLAN et de Monsieur Florian FRUGIER, délégation est donnée à Monsieur Abdelhafid BENDAHMANE, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orsay, le 1er janvier 2025

Le directeur d'unité
Monsieur Martin CRESPI

¹ Le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.



DEC259310DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Sophie ROSSET, directrice de l'unité n° UMR9015 intitulée Laboratoire interdisciplinaire des sciences du numérique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant prorogation de l'unité n° UMR9015 intitulée Laboratoire interdisciplinaire des sciences du numérique ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de Madame Sophie ROSSET aux fonctions de directrice de l'unité n° UMR9015 intitulée Laboratoire interdisciplinaire des sciences du numérique ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Madame Sophie ROSSET, directrice de l'unité n° UMR9015 intitulée Laboratoire interdisciplinaire des sciences du numérique, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ ;
- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie ROSSET, directrice de l'unité n° UMR9015 intitulée Laboratoire interdisciplinaire des sciences du numérique, délégation est donnée à Madame Kounvary THUON, responsable financière, Monsieur Michel BEAUDOUIN-LAFON, directeur adjoint, et Madame Elodie BARRAULT BASTIN, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégué, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 9 janvier 2025

Le délégué régional
Benoît FORêt



DEC259543DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Martin CRESPI, directeur de l'unité n° UMR9213 intitulée Institut des sciences des plantes de Paris Saclay, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant prorogation de l'unité n° UMR9213 intitulée Institut des sciences des plantes de Paris Saclay, dont le directeur est Monsieur Martin CRESPI

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Martin CRESPI, directeur de l'unité n° UMR9213 intitulée Institut des sciences des plantes de Paris Saclay, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ ;
- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Martin CRESPI, directeur de l'unité n° UMR9213 intitulée Institut des sciences des plantes de Paris Saclay, délégation est donnée à Madame Mélanie ATLAN, responsable administrative, Monsieur Florian FRUGIER, directeur adjoint, et Monsieur Abdelhafid BENDAHMANE, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégué, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2025

Le délégué régional
Benoît FORêt



DEC259329DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Sylvaine GASPARINI, Madame Jessica ANDREANI, Monsieur Olivier GRENET, Madame Stéphanie BILHERE, Madame Céline LENTZ, Madame Sandrine LENOEL et Madame Elodie DESTREBECQ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 portant renouvellement de l'unité n° UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule, dont le directeur est Monsieur Frédéric BOCCARD ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Madame Sylvaine GASPARINI, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvaine GASPARINI, délégation est donnée à Madame Jessica ANDREANI, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvaine GASPARINI et de Madame Jessica ANDREANI, délégation est donnée à Monsieur Olivier GRENET, secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvaine GASPARINI, de Madame Jessica ANDREANI et de Monsieur Olivier GRENET, délégation est donnée à Madame Stéphanie BILHERE, responsable service financier, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvaine GASPARINI, de Madame Jessica ANDREANI, de Monsieur Olivier GRENET et de Madame Stéphanie BILHERE, délégation est donnée à Madame Céline LENTZ, responsable d'équipe de gestion pôle commun, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

¹ Le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvaine GASPARINI, de Madame Jessica ANDREANI, de Monsieur Olivier GRENET, de Madame Stéphanie BILHERE et de Madame Céline LENTZ, délégation est donnée à Madame Sandrine LENOEL, responsable d'équipe de gestion 1, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvaine GASPARINI, de Madame Jessica ANDREANI, de Monsieur Olivier GRENET, de Madame Stéphanie BILHERE, de Madame Céline LENTZ et de Madame Sandrine LENOEL, délégation est donnée à Madame Elodie DESTREBECQ, responsable d'équipe de gestion 2, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 8

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 9

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 9 janvier 2025

Le directeur d'unité
Monsieur Frédéric BOCCARD



DEC259328DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Frédéric BOCCARD, directeur de l'unité n° UMR9198 intitulée *Institut de biologie intégrative de la cellule*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision n° DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 portant renouvellement de l'unité n° UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule, dont le directeur est Monsieur Frédéric BOCCARD ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric BOCCARD, directeur de l'unité n° UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ ;
- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric BOCCARD, directeur de l'unité n° UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule, délégation est donnée à Madame Sylvaine GASPARINI, directrice adjointe, Madame Jessica ANDREANI, directrice adjointe, Monsieur Olivier GRENET, secrétaire général, Madame Stéphanie BILHERE, responsable service financier, Madame Céline LENTZ, responsable d'équipe de gestion pôle commun, Madame Sandrine LENOEL, responsable d'équipe de gestion 1, et Madame Elodie DESTREBECQ, responsable d'équipe de gestion 2, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégué, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 9 janvier 2025

Le délégué régional
Benoît FORêt



DEC259311DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Kounvary THUON, Monsieur Michel BEAUDOUIN-LAFON, et Madame Elodie BARRAULT BASTIN, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR9015 intitulée Laboratoire interdisciplinaire des sciences du numérique

LA DIRECTRICE D'UNITÉ,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant prorogation de l'unité n° UMR9015 intitulée Laboratoire interdisciplinaire des sciences du numérique ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de Madame Sophie ROSSET aux fonctions de directrice de l'unité n° UMR9015 intitulée Laboratoire interdisciplinaire des sciences du numérique ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Madame Kounvary THUON, responsable financière, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Kounvary THUON, délégation est donnée à Monsieur Michel BEAUDOUIN-LAFON, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Kounvary THUON et de Monsieur Michel BEAUDOUIN-LAFON, délégation est donnée à Madame Elodie BARRAULT BASTIN, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice d'unité, délégante, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.
Fait à Orsay, le 9 janvier 2025

La directrice d'unité
Madame Sophie ROSSET

¹ La directrice d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.



DEC259613DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Florence DE LAUNET, directrice de l'unité n° MOY1692 intitulée Direction déléguée à la formation pour les entreprises, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision n° DEC201924DAJ du 21 décembre 2020 portant organisation de la direction des relations avec les entreprises (DRE) ;

Vu la décision n° DEC259302DAJ du 9 janvier 2025 portant nomination de Madame Florence DE LAUNET aux fonctions de directrice de l'unité n° MOY1692 intitulée Direction déléguée à la formation pour les entreprises ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Madame Florence DE LAUNET, directrice de l'unité n° MOY1692 intitulée Direction déléguée à la formation pour les entreprises, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ ;
- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence DE LAUNET, directrice de l'unité n° MOY1692 intitulée Direction déléguée à la formation pour les entreprises, délégation est donnée à Madame Ouarda HUGEL, directrice adjointe de CNRS Formation Entreprises, et Madame Véronique VERON, responsable administrative et financière de CNRS Formation Entreprises, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégué, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 09 janvier 2025

Le délégué régional
Benoît FORêt



DEC259614DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Ouarda HUGEL et Madame Véronique VERON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° MOY1692 intitulée Direction déléguée à la formation pour les entreprises

LA DIRECTRICE D'UNITÉ,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC201924DAJ du 21 décembre 2020 portant organisation de la direction des relations avec les entreprises (DRE) ;

Vu la décision n° DEC259302DAJ du 9 janvier 2025 portant nomination de Madame Florence DE LAUNET aux fonctions de directrice de l'unité n° MOY1692 intitulée Direction déléguée à la formation pour les entreprises ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Madame Ouarda HUGEL, directrice adjointe de CNRS Formation Entreprises, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Ouarda HUGEL, délégation est donnée à Madame Véronique VERON, responsable administrative et financière de CNRS Formation Entreprises, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice d'unité, délégante, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 09 janvier 2025

La directrice d'unité
Madame Florence DE LAUNET

¹ La directrice d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.



DEC249256DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Thomas DUBOS, Madame Camille RISI, Monsieur François LOTT et Madame Céline COSTE, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR8539 intitulée Laboratoire de météorologie dynamique

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR8539 intitulée Laboratoire de météorologie dynamique ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de Monsieur Freddy BOUCHET aux fonctions de directeur de l'unité n° UMR8539 intitulée Laboratoire de météorologie dynamique ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Thomas DUBOS, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thomas DUBOS, délégation est donnée à Madame Camille RISI, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thomas DUBOS et de Madame Camille RISI, délégation est donnée à Monsieur François LOTT, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thomas DUBOS, de Madame Camille RISI et de Monsieur François LOTT, délégation est donnée à Madame Céline COSTE, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

¹ Le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégué, ainsi qu'en cas de changement du ou des déléguaires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 1er janvier 2025

Le directeur d'unité
Monsieur Freddy BOUCHET



DEC259318DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Sébastien OLIVEAU, directeur de l'unité n° UAR3683 intitulée Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant prorogation de l'unité n° UAR3683 intitulée Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay, dont le directeur est Monsieur Sébastien OLIVEAU ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Sébastien OLIVEAU, directeur de l'unité n° UAR3683 intitulée Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ ;
- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien OLIVEAU, directeur de l'unité n° UAR3683 intitulée Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay, délégation est donnée à Monsieur Fabrice DEMARTHON, secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégué, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2025

Le délégué régional
Benoît FORêt



DEC249254DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Freddy BOUCHET, directeur de l'unité n° UMR8539 intitulée Laboratoire de météorologie dynamique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR8539 intitulée Laboratoire de météorologie dynamique ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de Monsieur Freddy BOUCHET aux fonctions de directeur de l'unité n° UMR8539 intitulée Laboratoire de météorologie dynamique ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Freddy BOUCHET, directeur de l'unité n° UMR8539 intitulée Laboratoire de météorologie dynamique, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ ;
- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Freddy BOUCHET, directeur de l'unité n° UMR8539 intitulée Laboratoire de météorologie dynamique, délégation est donnée à Monsieur Thomas DUBOS, directeur adjoint, Madame Camille RISI, directrice adjointe, Monsieur François LOTT, directeur adjoint, et Madame Céline COSTE, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégué, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2025

Le délégué régional
Benoît FORêt



DEC259319DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Fabrice DEMARTHON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UAR3683 intitulée Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant prorogation de l'unité n° UAR3683 intitulée Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay, dont le directeur est Monsieur Sébastien OLIVEAU ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Fabrice DEMARTHON, secrétaire général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2025

Le directeur d'unité
Monsieur Sébastien OLIVEAU

¹ Le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC259525DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR6174 intitulée Institut Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologies.

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR6174 intitulée Institut Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologies ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Thérèse LEBLOIS, Professeure et Directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Thérèse LEBLOIS, Professeure et Directrice adjointe, délégation est donnée à Mme Marie-Ange MANIER, Professeure et Directrice adjointe par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Thérèse LEBLOIS, Professeure et Directrice adjointe et de Mme Marie-Ange MANIER, Professeure et Directrice adjointe par intérim, délégation est donnée à M. Florian BOUCHERIE, Secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Thérèse LEBLOIS, Professeure et Directrice adjointe, de Mme Marie-Ange MANIER, Professeure et Directrice adjointe par intérim, et de M. Florian BOUCHERIE, Secrétaire général, délégation est donnée à Mme Fabienne FICHEPOIL, Secrétaire générale adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5 - En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Thérèse LEBLOIS**, de **Mme Marie-Ange MANIER**, de **M. Florian BOUCHERIE** et de **Mme Fabienne FICHEPOIL**, délégation est également donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision aux directeurs de départements mentionnées ci-après, relevant de l'unité **et dans la limite de la gestion de leurs départements respectifs** :

- à **M. Yann LE GORREC**, Professeur, Directeur du département AS2M ;
- à **M. François COURVOISIER**, Directeur de recherche, Directeur du département Optique ;
- à **Mme Karine DESCHINKEL**, Professeure, Directrice du département DISC;
- à **M. Robin ROCHE**, Professeur, Directeur du département Energie ;
- à **M. Philippe PICART**, Professeur, Directeur du département Mécanique Appliquée ;

¹ Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

- à **M. Pascal BRIOIS**, Maitre de conférences, Directeur du département MN2S ;
- à **M. Yann KERSALE**, Professeur, Directeur du département Temps-Fréquence ;
- à **M. Thomas BARON**, Ingénieur de Recherche, Directeur de la centrale MIMENTO ;

Article 6 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 7 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 01 Janvier 2025

Le Directeur d'unité
Michaël GAUTHIER

DEC259522DR06

Décision portant délégation de signature à M. Michael GAUTHIER, directeur de l'unité n° UMR6174 intitulée Institut Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologies, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC19191404DAJ modifiée du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M^{me} Edwige HELMER-LAURENT aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Centre-Est;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR6174 intitulée Institut Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologies ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Michael GAUTHIER, directeur de l'unité n° UMR6174 intitulée Institut Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologies, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michaël GAUTHIER, directeur de l'unité UMR6174, intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie (FEMTO-ST), délégation est donnée à Mme Thérèse LEBLOIS, Professeure et Directrice adjointe, Mme Marie-Ange MANIER, Professeure et Directrice adjointe par intérim, M. Florian BOUCHERIE, Secrétaire général et à Mme Fabienne FICHEPOIL, Secrétaire générale adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 - Délégation est également donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, aux directeurs de départements mentionnées ci-après, relevant de l'unité **et dans la limite de la gestion de leurs départements respectifs** :

- à **M. Yann LE GORREC**, Professeur, Directeur du département AS2M ;
- à **M. François COURVOISIER**, Directeur de recherche, Directeur du département Optique ;
- à **Mme Karine DESCHINKEL**, Professeure, Directrice du département DISC;
- à **M. Robin ROCHE**, Professeur, Directeur du département Energie ;
- à **M. Philippe PICART**, Professeur, Directeur du département Mécanique Appliquée ;
- à **M. Pascal BRIOIS**, Maitre de conférences, Directeur du département MN2S ;
- à **M. Yann KERSALE**, Professeur, Directeur du département Temps-Fréquence ;
- à **M. Thomas BARON**, Ingénieur de Recherche, Directeur de la centrale MIMENTO ;

Article 4 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Lès Nancy, le 01 Janvier 2025

La déléguée régionale
Edwige HELMER-LAURENT

DEC250142DR07

Décision portant délégation de signature à M. Etienne CORNUT, directeur de l'unité n° UMR5137 intitulée Centre de recherche critiques sur le droit (CERCRID), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC259481DAJ du 29 janvier 2025 portant nomination de Mme Aurélie De Sousa aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision collective n° DEC201509DGDS 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité n° UMR5137 intitulée Centre de recherche critiques sur le droit (CERCRID) ;

Vu la décision n° DEC212280INSHS 21 juillet 2021 portant nomination de M. Etienne CORNUT aux fonctions de directeur de l'unité n° UMR5137 intitulée Centre de recherche critiques sur le droit (CERCRID).

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Etienne CORNUT, directeur de l'unité n° UMR5137 intitulée Centre de recherche critiques sur le droit (CERCRID), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne CORNUT, directeur de l'unité n° UMR5137 intitulée Centre de recherche critiques sur le droit (CERCRID), délégation de signature est donnée à Mme Mouna MOUNCIF MOUNGACHE, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne,

La déléguée régionale par intérim,
Aurélie DE SOUSA

DEC259839DR07

Décision portant délégation de signature temporaire à Mme Laureen Grangier par la Déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R.322-1 à R.322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC259481DAJ du 29 janvier 2025 portant nomination de Mme Aurélie De Sousa aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité n° UMR5667 intitulée « Reproduction et développement des plantes » dont la directrice est Mme Gwyneth Ingram ;

Vu la décision n° DEC259783DR07 du 3 février 2025 portant délégation de signature à Mme Gwyneth Ingram, directrice de l'unité n° UMR5667 intitulée « Reproduction et développement des plantes », par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire,

DECIDE :

Article 1^{er} – Jusqu'au 30 avril 2025, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gwyneth Ingram, directrice de l'unité n° UMR5667 intitulée « Reproduction et développement des plantes », de M. Yvon Jaillais, directeur adjoint, de Monsieur Mohammed BENDAHMANE, responsable d'équipe et de Mme Cindy Vial, responsable administrative et financière, délégation est donnée à Mme Laureen Grangier, gestionnaire de laboratoire, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne,

La déléguée régionale
par intérim

DEC259844DR07

Décision portant délégation de signature temporaire à Mme Christelle Guilland par la Déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R.322-1 à R.322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC259481DAJ du 29 janvier 2025 portant nomination de Mme Aurélie De Sousa aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité n° UMR5182 intitulée « Laboratoire de chimie » ;

Vu la décision n° DEC247865DGDS du 19 juillet 2024 portant nomination de Mme Carine Michel aux fonctions de directrice de l'unité n° UMR5182, intitulée « Laboratoire de chimie »;

Vu la décision n° DEC259783DR07 du 3 février 2025 portant délégation de signature à Mme Carine Michel, directrice de l'unité n° UMR5182 intitulée « Laboratoire de chimie », par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire,

DECIDE :

Article 1^{er} – Jusqu'au 31 mai 2025, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carine Michel, directrice de l'unité n° UMR5182 intitulée « Laboratoire de chimie » et de M. Christophe Bucher, directeur adjoint, délégation est donnée à Mme Christelle Guilland, gestionnaire financière, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne,

La déléguée régionale
par intérim

DEC250176DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Hélène WURMSER, responsable de l'antenne Lyonnaise de l'unité n° UAR3155 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC259481DAJ du 29 janvier 2025 portant nomination de Mme Aurélie De Sousa aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité n° UAR3155 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA), dont le directeur est Julien DUBOULOZ.

DECIDE :

Article 1^{er} – L'unité n° UAR3155 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA) rattachée à la Délégation Provence et Corse (DR12), disposant d'une antenne à Lyon et de crédits alloués par la Délégation Rhône Auvergne (DR07), délégation est donnée à Mme Hélène WURMSER, responsable de l'antenne Lyonnaise, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite de ces crédits, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 20 février 2025

La déléguée régionale par intérim,
Aurélie DE SOUSA

DEC259990DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Cathy QUANTIN-NATAF, directrice par intérim de l'unité n° UAR3721 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers de Lyon (COMET), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC259481DAJ du 29 janvier 2025 portant nomination de Mme Aurélie De Sousa aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC201520DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UAR3721 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers de Lyon (OSUL) ;

Vu la décision modificative n° DEC222441INSU du 20 octobre 2022 portant création de l'unité UAR3721 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers de Lyon (COMET) ;

Vu la décision n° DEC248737INSU du 5 février 2025, portant cessation de fonctions et nomination de Mme Cathy QUANTIN-NATAF aux fonctions de directrice par intérim de l'unité d'appui et de recherche n° 3721 intitulée « Observatoire des sciences de l'univers de Lyon » (COMET) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Cathy QUANTIN-NATAF, directrice par intérim de l'unité n° UAR3721, intitulée Observatoire des sciences de l'univers de Lyon (COMET), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1er janvier 2024.

- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cathy QUANTIN-NATAF directrice par intérim de l'unité n° UAR3721 intitulée Observatoire des sciences de l'univers de Lyon (COMET), délégation de signature est donnée à M. Ferreol SOULEZ, directeur adjoint par intérim et à Mme Nathalie DONJON, directrice administrative et financière aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne,

La déléguée régionale
par intérim,
Aurélie DE SOUSA

DEC259615DR08

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Mathias GRIESSMEIER, directeur de l'unité n° UAR704 intitulée Observatoire Radioastronomique de Nançay (ORN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic HAMON aux fonctions de délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou Charente (DR08) ;

Vu la décision DEC249115DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité n° UAR704 intitulée Observatoire Radioastronomique de Nançay et nomination M. Jean-Mathias GRIESSMEIER aux fonctions de directeur.

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Jean-Mathias GRIESSMEIER, directeur de l'unité n° UAR704 intitulée Observatoire Radioastronomique de Nançay, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Mathias GRIESSMEIER, directeur de l'unité n° UAR704, délégation de signature est donnée à M. Christophe TAFFOUREAU, directeur adjoint technique, à M. Samuel GARNIER, responsable logistique et à M. Christophe ROZIERE, responsable administratif, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégué, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 27 janvier 2025

Le délégué régional
Ludovic HAMON

DEC259756DR08

Décision portant délégation de signature à M. Thierry OLIVE, directeur de l'unité n° UAR3565 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic HAMON aux fonctions de délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou Charente (DR08) ;

Vu Vu la décision DEC213771DGDS du 20 décembre 2021 portant création ou renouvellement de l'unité n° UAR3565 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers et nomination M. Thierry OLIVE aux fonctions de directeur.

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Thierry OLIVE, directeur de l'unité n° UAR3565 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry OLIVE, directeur de l'unité n° UAR3565, délégation de signature est donnée à Mme Sirandou CISSOKHO, assistante de direction, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégué, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 31 janvier 2025

Le délégué régional
Ludovic HAMON

DEC250054DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Géraud Delorme, délégué régional de la circonscription Alsace (DR10)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 portant nomination de M. Géraud Delorme aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alsace (DR10) ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 4 février 2010 modifiée relative à la délégation de pouvoir consentie au Président du CNRS ;

Vu le projet de convention de mécénat entre le CNRS et la Fondation Force pour la recherche et l'innovation en santé par laquelle cette dernière apporte son soutien financier à hauteur de 50 000,00 euros au projet scientifique « Lumière bleue et santé visuelle : rôle central des cellules gliales et du glutamate » réalisé par l'Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives (INCI), unité propre de recherche n° 3212, relevant de la circonscription Alsace,

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Géraud Delorme, délégué régional de la circonscription Alsace, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, la convention de mécénat entre le CNRS et la Fondation Force pour la recherche et l'innovation en santé susvisée.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18/02/2025

Le président-directeur
général

Antoine Petit

DEC250075DAJ

Décision portant modification de la décision n° DEC222920DAJ du 16 décembre 2022 portant délégation de signature à M. Géraud Delorme, délégué régional de la circonscription Alsace (DR10)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC222920DAJ du 16 décembre 2022 portant délégation de signature à M. Géraud Delorme, délégué régional de la circonscription Alsace (DR10) ;

Vu la décision n° DEC182694DR10 du 11 octobre 2018 portant nomination de M. Yves Magassouba aux fonctions de responsable de service adjoint du service des ressources humaines de la délégation régionale Alsace,

DECIDE :

Article 1^{er} – La décision n° DEC222920DAJ du 16 décembre 2022 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

I. Après l'article 3, il est inséré un article 4 ainsi rédigé : « **Art. 4. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Géraud Delorme, délégué régional, de M. Kevin Geiger, adjoint au délégué régional, et de Mme Doris Pflumio, responsable du service des ressources humaines, délégation est donnée à M. Yves Magassouba, responsable de service adjoint du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, l'ensemble des actes mentionnés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1. » ;**

II. L'actuel article 4 devient l'article 5.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 février 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC259642DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Géraud Delorme, délégué régional de la circonscription Alsace (DR10)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 portant nomination de M. Géraud Delorme aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alsace (DR10) ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 4 février 2010 modifiée relative à la délégation de pouvoir consentie au Président du CNRS ;

Vu le projet de convention de mécénat entre le CNRS et la Fondation Force pour la recherche et l'innovation en santé par laquelle cette dernière apporte son soutien financier à hauteur de 120 000 euros au projet scientifique « Développement d'une approche théranostique pour la prise en charge personnalisée des maladies inflammatoires chroniques de l'intestin (MICI) » réalisé par l'Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC), unité mixte de recherche n° 7178,

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Géraud Delorme, délégué régional de la circonscription Alsace, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, la convention de mécénat entre le CNRS et la Fondation Force pour la recherche et l'innovation en santé susvisée.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 février 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC222378DR11

Décision portant délégation de signature à M^{me} Evelyne MIOT, directrice de l'unité UAR5638 intitulée Cellule de coordination documentaire nationale pour les mathématiques (MathDoc), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 approuvant la création, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UAR5638 intitulée Cellule de coordination documentaire nationale pour les mathématiques (MathDoc), dont la directrice est Mme Evelyne MIOT ;

Vu la décision DEC211833DAJ du 11 mai 2021 portant nomination de Mme Marjorie FRAISSE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juillet 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à Mme Evelyne MIOT, directrice de l'unité UAR5638, intitulée Cellule de coordination documentaire nationale pour les mathématiques (MathDoc), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Evelyne MIOT, délégation de signature est donnée à M. Vincent BEFFARA, DR1 CNRS, directeur adjoint, et à M. Olivier LABBE, IR1 UGA, directeur adjoint informatique, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la

¹ Montant unitaire inférieur à 139 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2020.

limite de 25 000 euros HT, et à Madame Céline TALBI, TCE CNRS, responsable administrative et financière aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 5 000 euros HT.

Article 3 - La décision n° DEC212170DR11 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à GRENOBLE, le 21 avril 2023

La déléguée régionale,
Marjorie FRAISSE

DEC233625DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Frédérique MARION, directrice de l'unité FR2060 intitulée ENIGMASS+, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC211833DAJ du 11 mai 2021 portant nomination de Mme Marjorie FRAISSE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juillet 2021 ;

Vu la décision DEC223092DGDS du 2 janvier 2023 approuvant la création pour une durée de 5 ans de l'unité FR2060, intitulée ENIGMASS+, dont la directrice est Mme Frédérique MARION et Mme Fabienne LEDROIT-GUILLOON, la directrice adjointe ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Frédérique MARION, directrice de l'unité FR2060, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Frédérique MARION, délégation de signature est donnée à Mme Fabienne LEDROIT, DR CNRS, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à GRENOBLE, le 9 mars 2023.

La déléguée régionale,
Marjorie FRAISSE

DEC259267DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Alice FOLCO, Directrice de l'Unité UMR5316 intitulée Arts et pratiques du texte, de l'image, de l'écran et de la scène (Litt&Arts), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les Délégués Régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5316 intitulée Litt&Arts, dont la directrice est Mme Isabelle COGITORE ;

Vu la décision DEC247635DAJ du 04 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Christophe J. MULLER aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC249075DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de Mme Alice FOLCO aux fonctions de directrice et de Mme Delphine RUMEAU aux fonctions de directrice adjointe de l'unité UMR5316 intitulée Arts et pratiques du texte, de l'image, de l'écran et de la scène (Litt&Arts).

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme. Alice FOLCO, Directrice de l'Unité UMR5316 intitulée Arts et pratiques du texte, de l'image, de l'écran et de la scène (Litt&Arts), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;

- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme. Alice FOLCO, Directrice par intérim de l'Unité UMR5316 intitulée Arts et pratiques du texte, de l'image, de l'écran et de la scène (Litt&Arts), délégation est donnée à Mme Delphine RUMEAU, PU UGA, directrice adjointe, et à Mme Ludivine RAIMONDO, IE UGA, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégué, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 03/01/2025.

Le délégué régional
Christophe J. MULLER



DEC248473DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Valérie MONNIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR1739 intitulée Fédération des Sciences Chimiques de Marseille, (FSCM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement l'unité UAR1739, intitulée Fédération des sciences chimiques de Marseille, dont le directeur est M. Pierre THUREAU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Valérie MONNIER**, IR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie MONNIER, délégation est donnée à **Mme Ghislaine DURAND**, T, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 4 octobre 2024

Le directeur d'unité
Pierre THUREAU

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.



DEC248472DR12

Décision portant délégation de signature à M. Pierre THUREAU, directeur de l'unité UAR1739 intitulée Fédération des Sciences Chimiques de Marseille, (FSCM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

Vu la décision DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement l'unité UAR1739, intitulée Fédération des sciences chimiques de Marseille, dont le directeur est M. Pierre THUREAU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Pierre THUREAU**, directeur de l'unité **UAR1739**, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pierre THUREAU**, délégation de signature est donnée à **Mme Valérie MONNIER, IR et Ghislaine DURAND, T**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.

Article 3

La décision n°DEC246552DR12 du 15 octobre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 4 octobre 2024

La déléguée régionale,
Aurélie PHILIPPE

DEC259692DR12

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas FERRE, directeur de l'unité n° UMR7273 intitulée Institut de Chimie Radicalaire (ICR), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7273 intitulée Institut de Chimie Radicalaire ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Nicolas FERRE**, directeur de l'unité n° **UMR7273** intitulée **Institut de Chimie Radicalaire (ICR)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas FERRE, directeur de l'unité n° UMR7273 intitulée Institut de Chimie Radicalaire, délégation est donnée à **Mme Giulia MOLLICA**, directrice adjointe, et à **M. Stéphane GASTALDI**, directeur adjoint², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259685DR12

Décision portant délégation de signature à M. Eric CASCALES, directeur de l'unité n° UMR7255 intitulée Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires (LISM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7255 intitulée Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Eric CASCALES**, directeur de l'unité n° **UMR7255** intitulée **Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires (LISM)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric CASCALES, directeur de l'unité n° UMR7255 intitulée Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires, délégation est donnée à **Mme Sophie BLEVES**, directrice adjointe, **Mme Maïalène CHABALIER**, assistante de prévention, **Mme Isabelle MARINARI**, secrétaire et **Mme Audrey GOZZI**, gestionnaire², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à MARSEILLE, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259582DR12

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc BEUZIT, directeur de l'unité n° UAR3470 intitulée Institut PYTHEAS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UAR3470 intitulée Institut PYTHEAS ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Jean-Luc BEUZIT**, directeur de l'unité n° **UAR3470** intitulée **Institut PYTHEAS**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc BEUZIT, directeur de l'unité n° UAR3470 intitulée Institut PYTHEAS, délégation est donnée à **M. Marc FERRARI**, directeur adjoint, **Mme Stéphanie ESTOR**, directrice administrative, **Mme Sylvie IMBERT**, directrice administrative adjointe², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision et à **Mme Nathalie DESMONS**, directrice administrative adjointe, **pour les engagements inférieurs à 3 000 euros**.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259597DR12

Décision portant délégation de signature à M^{me} Giulia BOETTO, directrice de l'unité n° UMR7299 intitulée Centre Camille Jullian - Archéologie méditerranéenne et africaine (CCJ), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7299 intitulée Centre Camille Jullian - Archéologie méditerranéenne et africaine ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M^{me} Giulia BOETTO**, directrice de l'unité n° **UMR7299** intitulée **Centre Camille Jullian - Archéologie méditerranéenne et africaine (CCJ)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de **M^{me} Giulia BOETTO**, directrice de l'unité n° **UMR7299** intitulée **Centre Camille Jullian - Archéologie méditerranéenne et africaine**, délégation est donnée à **M. Emmanuel BOTTE**, directeur adjoint, à **Mme Corinne ROUSSE**, directrice adjointe, et à **Mme Cristel LANATA**, gestionnaire financière², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259652DR12

Décision portant délégation de signature à M. Jacques CHIARONI, directeur de l'unité n° UMR7268 intitulée Anthropologie bio-culturelle, Droit, Ethique et Santé (ADES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7268 intitulée Anthropologie bio-culturelle, Droit, Ethique et Santé ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Jacques CHIARONI**, directeur de l'unité n° **UMR7268** intitulée **Anthropologie bio-culturelle, Droit, Ethique et Santé (ADES)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques CHIARONI, directeur de l'unité n° UMR7268 intitulée Anthropologie bio-culturelle, Droit, Ethique et Santé, délégation est donnée à **M. Pascal ADALIAN**, directeur d'équipe, à **M. Pierre LE COZ**, directeur d'équipe et à **M. Philippe KLEIN**, responsable administratif², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259618DR12

Décision portant délégation de signature à M. Pascal TARANTO, directeur de l'unité n° UMR7304 intitulée Centre Gilles Gaston Granger (CGGG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7304 intitulée Centre Gilles Gaston Granger ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Pascal TARANTO**, directeur de l'unité n° **UMR7304** intitulée **Centre Gilles Gaston Granger (CGGG)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal TARANTO, directeur de l'unité n° UMR7304 intitulée Centre Gilles Gaston Granger, délégation est donnée à **M. Yves MEINARD**, chercheur², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259691DR12

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc BOUDENNE, directeur de l'unité n° UMR7376 intitulée Laboratoire de Chimie de l'Environnement (LCE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° DEC235777DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7376 intitulée Laboratoire de Chimie de l'Environnement ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Jean-Luc BOUDENNE**, directeur de l'unité n° **UMR7376** intitulée **Laboratoire de Chimie de l'Environnement (LCE)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc BOUDENNE, directeur de l'unité n° UMR7376 intitulée Laboratoire de Chimie de l'Environnement, délégation est donnée à **M. Pascal WONG-WAH-CHUNG**, co-responsable d'équipe et à **M. Bruno COULOMB**, co-responsable d'équipe², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259665DR12

Décision portant délégation de signature à M. Marc DALOD, directeur de l'unité n° UMR7280 intitulée Centre d'immunologie de Marseille-Luminy (CIML), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7280 intitulée Centre d'immunologie de Marseille-Luminy ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Marc DALOD**, directeur de l'unité n° **UMR7280** intitulée **Centre d'immunologie de Marseille-Luminy (CIML)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc DALOD, directeur de l'unité n° UMR7280 intitulée Centre d'immunologie de Marseille-Luminy, délégation est donnée à **M. Pierre MILPIED**, directeur adjoint, à **Mme Noushin MOSSADEGH-KELLER**, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1er et à **M. Christian TRICON**, responsable service gestion², pour la certification du service fait.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à MARSEILLE, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259681DR12

Décision portant délégation de signature à M^{me} Valérie DEPLANO, directrice de l'unité n° UMR7342 intitulée Institut de Recherche sur les Phénomènes Hors Equilibre (IRPHE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7342 intitulée Institut de Recherche sur les Phénomènes Hors Equilibre ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M^{me} Valérie DEPLANO**, directrice de l'unité n° **UMR7342** intitulée **Institut de Recherche sur les Phénomènes Hors Equilibre (IRPHE)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de **M^{me} Valérie DEPLANO**, directrice de l'unité n° **UMR7342** intitulée **Institut de Recherche sur les Phénomènes Hors Equilibre**, délégation est donnée à **M. Julien TOUBOUL**, directeur adjoint, à **Mme Magali GHIRART**, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision et à **Mme Catherine TASSY**, assistante administrative et financière², pour les ordres de missions liées aux frais de déplacement et à la certification du service fait.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), déléguant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259590DR12

Décision portant délégation de signature à M^{me} Marie ISNART PELLEN, directrice de l'unité n° UAR2504 intitulée OpenEdition Center, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UAR2504 intitulée OpenEdition Center ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M^{me} Marie ISNART PELLEN**, directrice de l'unité n° **UAR2504** intitulée **OpenEdition Center**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de **M^{me} Marie ISNART PELLEN**, directrice de l'unité n° UAR2504 intitulée OpenEdition Center, délégation est donnée à **M. Pierre MOUNIER**, responsable du secteur international, et à **Mme Sandra GUIGONIS**, responsable du secteur éditorial², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259664DR12

Décision portant délégation de signature à M^{me} Barbara SCHOEPP-COTHENET, directrice de l'unité n° UMR7281 intitulée Bioénergétique et ingénierie des protéines (BIP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7281 intitulée Bioénergétique et ingénierie des protéines ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M^{me} Barbara SCHOEPP-COTHENET**, directrice de l'unité n° **UMR7281** intitulée **Bioénergétique et ingénierie des protéines (BIP)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de **M^{me} Barbara SCHOEPP-COTHENET**, directrice de l'unité n° **UMR7281** intitulée Bioénergétique et ingénierie des protéines, délégation est donnée à **M. Christophe LEGER**, responsable d'équipe et à **Mme Isabelle PINET**, gestionnaire², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à MARSEILLE, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259595DR12

Décision portant délégation de signature à M^{me} Katell BERTHELOT, directrice de l'unité n° UMR7297 intitulée Textes et documents de la Méditerranée antique et médiévale (Centre Paul-Albert Février) (TDMAM / CPAF), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7297 intitulée Textes et documents de la Méditerranée antique et médiévale (Centre Paul-Albert Février) ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M^{me} Katell BERTHELOT**, directrice de l'unité n° **UMR7297** intitulée **Textes et documents de la Méditerranée antique et médiévale (Centre Paul-Albert Février) (TDMAM / CPAF)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Katell BERTHELOT, directrice de l'unité n° UMR7297 intitulée Textes et documents de la Méditerranée antique et médiévale (Centre Paul-Albert Février), délégation est donnée à **M. Pedro DUARTE**, directeur adjoint, et à **Mme Johanne BURLES**, gestionnaire², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259704DR12

Décision portant délégation de signature à M. Cristinel DIACONU, directeur de l'unité n° UMR7346 intitulée Centre de Physique des Particules de Marseille (CPPM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7346 intitulée Centre de Physique des Particules de Marseille ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Cristinel DIACONU**, directeur de l'unité n° **UMR7346** intitulée **Centre de Physique des Particules de Marseille (CPPM)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cristinel DIACONU, directeur de l'unité n° UMR7346 intitulée Centre de Physique des Particules de Marseille, délégation est donnée à **M. Thierry MOUTHUY**, directeur technique, à **Mme Marie-Thérèse BECHIER-DONEL**, directrice administrative, à **M. Guy INGARIA**, responsable financier et à **Mme Isabelle GONZALEZ**, adjointe du responsable financier², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259635DR12

Décision portant délégation de signature à M. Christophe GIRARDEAUX, directeur de l'unité n° UMR7334 intitulée Institut matériaux microélectronique nanosciences de Provence (IM2NP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7334 intitulée Institut matériaux microélectronique nanosciences de Provence ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Christophe GIRARDEAUX**, directeur de l'unité n° **UMR7334** intitulée **Institut matériaux microélectronique nanosciences de Provence (IM2NP)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe GIRARDEAUX, directeur de l'unité n° UMR7334 intitulée Institut matériaux microélectronique nanosciences de Provence, délégation est donnée à **M. Marc BENDAHAN**, directeur adjoint, à **M. Jean-Michel PORTAL**, directeur adjoint, à **M. Alain ESCODA**, directeur administratif et financier, à **M. Yves KLEIN**, gestionnaire, à **Mme Lydia CARLIER**, gestionnaire, et à **Mme Zolika DJELLOULI**, gestionnaire², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), déléguant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259598DR12

Décision portant délégation de signature à M. Cyrille GENRE-GRANDPIERRE, directeur de l'unité n° UMR7300 intitulée Études des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace (ESPACE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7300 intitulée Etudes des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace (ESPACE) ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Cyrille GENRE-GRANDPIERRE, directeur de l'unité n° **UMR7300** intitulée **Études des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace (ESPACE)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cyrille GENRE-GRANDPIERRE, directeur de l'unité n° UMR7300 intitulée Etudes des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace, délégation est donnée à **M. Samuel ROBERT**, directeur adjoint, à **Mme Alexandra SCHLEYER-LINDENMANN**, enseignante-rechercheuse, et à **Mme Valérie SALIN**, responsable administrative², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), déléguant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259706DR12

Décision portant délégation de signature à M. Thierry CONSTANTIEUX, directeur de l'unité n° UMR7313 intitulée Institut des Sciences Moléculaires de Marseille (ISM2), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7313 intitulée Institut des Sciences Moléculaires de Marseille ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Thierry CONSTANTIEUX**, directeur de l'unité n° **UMR7313** intitulée **Institut des Sciences Moléculaires de Marseille (ISM2)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry CONSTANTIEUX, directeur de l'unité n° UMR7313 intitulée Institut des Sciences Moléculaires de Marseille, délégation est donnée à **M. Jérôme MAUNIER**, responsable administratif², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259714DR12

Décision portant délégation de signature à M^{me} Violaine TISSEAU, directrice de l'unité n° UMR8171 intitulée Institut des mondes africains (IMAf), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR8171 intitulée Institut des mondes africains ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M^{me} Violaine TISSEAU**, directrice de l'unité n° **UMR8171** intitulée **Institut des mondes africains (IMAf)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Violaine TISSEAU, directrice de l'unité n° UMR8171 intitulée Institut des mondes africains, délégation est donnée à **Mme Marie-Aude FOURE**, directrice adjointe, à **Mme Aïssatou MBODJ-POUYE**, directrice adjointe, et à **Mme Cécile VINCENTI**, secrétaire générale², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259556DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine PEINTURIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° FR3029 intitulée Fédération de Recherche sur la Fusion par Confinement Magnétique ITER.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC249127DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° FR3029 intitulée Fédération de Recherche sur la Fusion par Confinement Magnétique ITER ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à Mme Catherine PEINTURIER¹, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée².

Article 2 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à MARSEILLE, le 2 janvier 2025

Le Directeur d'unité
YANN CAMENEN

¹ La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

² Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC259696DR12

Décision portant délégation de signature à M. Pierre THUREAU, directeur de l'unité n° UAR1739 intitulée Fédération des Sciences Chimiques de Marseille (FSCM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UAR1739 intitulée Fédération des Sciences Chimiques de Marseille ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Pierre THUREAU, directeur de l'unité n° **UAR1739** intitulée **Fédération des Sciences Chimiques de Marseille (FSCM)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre THUREAU, directeur de l'unité n° UAR1739 intitulée Fédération des Sciences Chimiques de Marseille, délégation est donnée à **Mme Valérie MONNIER**, responsable plateforme et à **Mme Ghislaine DURAND**, responsable financière², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259703DR12

Décision portant délégation de signature à M. Peter HAISSINSKY, directeur de l'unité n° UMR7373 intitulée Institut de Mathématiques de Marseille (I2M), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7373 intitulée Institut de Mathématiques de Marseille ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Peter HAISSINSKY**, directeur de l'unité n° **UMR7373** intitulée **Institut de Mathématiques de Marseille (I2M)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Peter HAISSINSKY, directeur de l'unité n° UMR7373 intitulée Institut de Mathématiques de Marseille, délégation est donnée à **Mme Elisabeth REMY**, adjointe au directeur, à **M. Rémi RHODES**, adjoint au directeur et à **M. Christophe CYPCURA**, secrétaire général², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259688DR12

Décision portant délégation de signature à M^{me} Ana ZARUBICA, directrice de l'unité n° UAR3367 intitulée Centre d'immunophénomique (CIPHE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UAR3367 intitulée Centre d'immunophénomique ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M^{me} Ana ZARUBICA**, directrice de l'unité n° **UAR3367** intitulée **Centre d'immunophénomique (CIPHE)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de **M^{me} Ana ZARUBICA**, directrice de l'unité n° **UAR3367** intitulée Centre d'immunophénomique, délégation est donnée à **Mme Anabelle PRUNT**, chargée de gestion financière et comptable, à **Mme Mylène BOSLER**, chargée de pilotage des contrats, et à **Mme Céline AYALA GARCIN**, gestionnaire financière², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à MARSEILLE, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259637DR12

Décision portant délégation de signature à M. Alain BARRAT, directeur de l'unité n° UMR7332 intitulée Centre de Physique Théorique (CPT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7332 intitulée Centre de Physique Théorique ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Alain BARRAT**, directeur de l'unité n° **UMR7332** intitulée **Centre de Physique Théorique (CPT)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain BARRAT, directeur de l'unité n° UMR7332 intitulée Centre de Physique Théorique, délégation est donnée à **M. Laurent RAYMOND**, directeur adjoint, et à **Mme Catherine LEVET**, responsable administrative et financière², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259655DR12

Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Mathieu NICOLAI, directeur de l'unité n° UAR3514 intitulée Sustainable TEchnologies for Littoral Aquaculture and MArine REsearch (Stella Mare), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235781DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UAR3514 intitulée Sustainable TEchnologies for Littoral Aquaculture and MArine REsearch ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Pierre-Mathieu NICOLAI**, directeur de l'unité n° **UAR3514** intitulée **Sustainable TEchnologies for Littoral Aquaculture and MArine REsearch (Stella Mare)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Mathieu NICOLAI, directeur de l'unité n° UAR3514 intitulée Sustainable TEchnologies for Littoral Aquaculture and MArine REsearch, délégation est donnée à **Mme Estelle EMANUELLI**, responsable administrative², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision (pour les engagements inférieurs à 3000€).

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259672DR12

Décision portant délégation de signature à M. Eric SERRE, directeur de l'unité n° FR3515 intitulée Fédération de recherche Fabri de Peiresc par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235786DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° FR3515 intitulée Fédération de recherche Fabri de Peiresc ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Eric SERRE**, directeur de l'unité n° **FR3515** intitulée **Fédération de recherche Fabri de Peiresc**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC259640DR12

Décision portant délégation de signature à M. Fabrice MORTESSAGNE, directeur de l'unité n° UAR820 intitulée Institut d'études scientifiques de Cargese (IESC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UAR820 intitulée Institut d'études scientifiques de Cargese ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Fabrice MORTESSAGNE**, directeur de l'unité n° **UAR820** intitulée **Institut d'études scientifiques de Cargese (IESC)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice MORTESSAGNE, directeur de l'unité n° UAR820 intitulée Institut d'études scientifiques de Cargese, délégation est donnée à **Mme Nathalie GIUDICELLI**, secrétaire générale², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259673DR12

Décision portant délégation de signature à M. Benjamin GUILLET, directeur de l'unité n° UAR2012 intitulée Centre Européen de Recherche en Imagerie Médicale (CERIMED), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UAR2012 intitulée Centre Européen de Recherche en Imagerie Médicale ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Benjamin GUILLET**, directeur de l'unité n° **UAR2012** intitulée **Centre Européen de Recherche en Imagerie Médicale (CERIMED)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benjamin GUILLET, directeur de l'unité n° UAR2012 intitulée Centre Européen de Recherche en Imagerie Médicale, délégation est donnée à **Mme Emmanuelle CHOUVET**, responsable administrative², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259661DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI, directrice de l'unité n° FR3479 intitulée Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° DEC235786DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° FR3479 intitulée Institut de Microbiologie de la Méditerranée ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à **Mme Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI**, directrice de l'unité n° **FR3479** intitulée **Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI**, directrice de l'unité n° FR3479 intitulée Institut de Microbiologie de la Méditerranée, délégation est donnée à **Mme Julia FARGEOT**, directrice adjointe administrative, et à **Mme Aurélia BIMBI**, responsable du service gestion², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à MARSEILLE, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259607DR12

Décision portant délégation de signature à M. Marc TABANI, directeur de l'unité n° UMR7308 intitulée Centre de Recherche et de Documentation sur l'Océanie (CREDO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7308 intitulée Centre de Recherche et de Documentation sur l'Océanie ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Marc TABANI**, directeur de l'unité n° **UMR7308** intitulée **Centre de Recherche et de Documentation sur l'Océanie (CREDO)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc TABANI, directeur de l'unité n° UMR7308 intitulée Centre de Recherche et de Documentation sur l'Océanie, délégation est donnée à **M. Sébastien GALLIOT**, chercheur, et à **M. Lorenzo BRUTTI**, ingénieur de recherche², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259680DR12

Décision portant délégation de signature à M. Olivier UTEZA, directeur de l'unité n° UMR7341 intitulée Laboratoire Lasers, Plasmas et Procédés Photoniques (LP3), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7341 intitulée Laboratoire Lasers, Plasmas et Procédés Photoniques ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Olivier UTEZA**, directeur de l'unité n° **UMR7341** intitulée **Laboratoire Lasers, Plasmas et Procédés Photoniques (LP3)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier UTEZA, directeur de l'unité n° UMR7341 intitulée Laboratoire Lasers, Plasmas et Procédés Photoniques, délégation est donnée à **M. David GROJO**, directeur adjoint et à **M. Max ROLLAND**, responsable administratif², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259729DR12

Décision portant délégation de signature à M. Yann CAMENEN, directeur de l'unité n° FR3029 intitulée Fédération de Recherche sur la Fusion par Confinement Magnétique ITER (FCM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC249127DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° FR3029 intitulée Fédération de Recherche sur la Fusion par Confinement Magnétique ITER ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Yann CAMENEN**, directeur de l'unité n° **FR3029** intitulée **Fédération de Recherche sur la Fusion par Confinement Magnétique ITER (FCM)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yann CAMENEN, directeur de l'unité n° FR3029 intitulée Fédération de Recherche sur la Fusion par Confinement Magnétique ITER, délégation est donnée à **Mme Catherine PEINTURIER**, responsable administrative², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259584DR12

Décision portant délégation de signature à M. Gilles MICOLAU, directeur de l'unité n° UAR3538 intitulée Laboratoire souterrain à bas bruit (LSBB), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UAR3538 intitulée Laboratoire souterrain à bas bruit ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Gilles MICOLAU**, directeur de l'unité n° **UAR3538** intitulée **Laboratoire souterrain à bas bruit (LSBB)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles MICOLAU, directeur de l'unité n° UAR3538 intitulée Laboratoire souterrain à bas bruit, délégation est donnée à **M. Sébastien GOUT**, responsable administratif, et **M. Daniel BOYER**, Directeur adjoint technique², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259587DR12

Décision portant délégation de signature à M. Stephane ARNOUTS, directeur de l'unité n° UMR7326 intitulée Laboratoire d'Astrophysique de Marseille (LAM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7326 intitulée Laboratoire d'Astrophysique de Marseille ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Stephane ARNOUTS**, directeur de l'unité n° **UMR7326** intitulée **Laboratoire d'Astrophysique de Marseille (LAM)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stephane ARNOUTS, directeur de l'unité n° UMR7326 intitulée Laboratoire d'Astrophysique de Marseille, délégation est donnée à **Mme Nataly MANZONE GARCIA**, directrice administrative, à **M. Christian SURACE**, directeur technique, à **M. Patrice THEULE**, directeur adjoint, à **M. Laurent JORDA**, directeur adjoint et **M. Emmanuel HUGOT**, directeur adjoint,² aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision et à **M. Fabrice JAUBERT**, adjoint chef de service administratif, pour la certification du service fait et les ordres de missions.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259639DR12

Décision portant délégation de signature à M. Pierre MULLER, directeur de l'unité n° UMR7325 intitulée Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille (CINaM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7325 intitulée Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Pierre MULLER, directeur de l'unité n° **UMR7325** intitulée **Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille (CINaM)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre MULLER, directeur de l'unité n° UMR7325 intitulée Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille, délégation est donnée à **M. Olivier SIRI**, directeur adjoint, à **Mme Christine MOTTET**, directrice adjointe, à **Mme Claudie JOLIVET**, directrice adjointe administrative, et à **Mme Véronique COSQUER**, responsable du service administratif et financier², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259654DR12

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas ROCHE, directeur de l'unité n° FR3098 intitulée Ecosystèmes Continentaux et Risques Environnementaux (ECCOREV), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235786DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° FR3098 intitulée Ecosystèmes Continentaux et Risques Environnementaux ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Nicolas ROCHE**, directeur de l'unité n° **FR3098** intitulée **Ecosystèmes Continentaux et Risques Environnementaux (ECCOREV)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas ROCHE, directeur de l'unité n° FR3098 intitulée Ecosystèmes Continentaux et Risques Environnementaux, délégation est donnée à **Mme Alexandra SCHLEYER-LINDENMANN**, directrice adjointe, et à **Mme Joëlle CAVALIERI**, responsable administrative², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259667DR12

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Paul BORG, directeur de l'unité n° UMR7258 intitulée Centre de recherche en cancérologie de Marseille (CRCM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235778DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7258 intitulée Centre de recherche en cancérologie de Marseille ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Jean-Paul BORG**, directeur de l'unité n° **UMR7258** intitulée **Centre de recherche en cancérologie de Marseille (CRCM)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul BORG, directeur de l'unité n° UMR7258 intitulée Centre de recherche en cancérologie de Marseille, délégation est donnée à **Mme Alice CARRIER**, directrice adjointe, à **M. Yves COLLETTE**, directeur adjoint, à **M. Christophe LACHAUD**, directeur adjoint et à **M. Rodolphe MOREAU**, secrétaire général², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à MARSEILLE, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259653DR12

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel CORCKET, directeur de l'unité n° UMR7263 intitulée Institut méditerranéen de biodiversité et d'éologie marine et continentale (IMBE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7263 intitulée Institut méditerranéen de biodiversité et d'éologie marine et continentale ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Emmanuel CORCKET**, directeur de l'unité n° **UMR7263** intitulée **Institut méditerranéen de biodiversité et d'éologie marine et continentale (IMBE)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel CORCKET, directeur de l'unité n° UMR7263 intitulée Institut méditerranéen de biodiversité et d'éologie marine et continentale, délégation est donnée à **M. Armin BISCHOFF**, directeur adjoint, à **Mme Carole BORCHIELLINI**, directrice adjointe, à **Mme Brigitte TALON**, directrice adjointe, à **Mme Anne BOUSQUET-MÉLOU**, directrice adjointe, et **Mme Marine BERRO**, responsable administrative², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision et à **Mme**

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Stéphanie GERARD, responsable du pôle financier et **Mme Joëlle MASSEI**, gestionnaire financière, pour la certification du service fait uniquement.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259675DR12

Décision portant délégation de signature à M. Jean Francois CHAIX, directeur de l'unité n° UMR7031 intitulée Laboratoire de Mécanique et d'Acoustique (LMA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7031 intitulée Laboratoire de Mécanique et d'Acoustique ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Jean Francois CHAIX**, directeur de l'unité n° **UMR7031** intitulée **Laboratoire de Mécanique et d'Acoustique (LMA)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Francois CHAIX, directeur de l'unité n° UMR7031 intitulée Laboratoire de Mécanique et d'Acoustique, délégation est donnée à **M. Stéphane LEJEUNES**, directeur adjoint, à **M. Bruno LOMBARD**, directeur adjoint, à **Mme Eloïse DUMAS**, responsable administrative, à et **Mme Fatima KOUROUROU**, coordinatrice financière², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259601DR12

Décision portant délégation de signature à M^{me} Sølvi YSTAD, directrice de l'unité n° UMR7061 intitulée Perception, Représentations, Image, Son, Musique (PRISM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7061 intitulée Perception, Représentations, Image, Son, Musique ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M^{me} Sølvi YSTAD**, directrice de l'unité n° **UMR7061** intitulée **Perception, Représentations, Image, Son, Musique (PRISM)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Solvi YSTAD, directrice de l'unité n° UMR7061 intitulée Perception, Représentations, Image, Son, Musique, délégation est donnée à **Mme Mitsuko ARAMAKI**, responsable d'équipe, à **M. Richard KRONLAND-MARTINET**, responsable axe transverse², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision et à **Mme Julie PERRET**, gestionnaire, pour les engagements inférieurs à 4000€.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259619DR12

Décision portant délégation de signature à M. Christophe BARET, directeur de l'unité n° UMR7317 intitulée Laboratoire d'économie et de sociologie du travail (LEST), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7317 intitulée Laboratoire d'économie et de sociologie du travail ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Christophe BARET**, directeur de l'unité n° **UMR7317** intitulée **Laboratoire d'économie et de sociologie du travail (LEST)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe BARET, directeur de l'unité n° UMR7317 intitulée Laboratoire d'économie et de sociologie du travail, délégation est donnée à **Mme Cathy KROHMER**, directrice adjointe et à **Mme Nathalie BESET**, secrétaire générale², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259674DR12

Décision portant délégation de signature à M. Paul Antoine SANTONI, directeur de l'unité n° UMR6134 intitulée Laboratoire des Sciences Pour l'Environnement (SPE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR6134 intitulée Laboratoire des Sciences Pour l'Environnement ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Paul Antoine SANTONI**, directeur de l'unité n° **UMR6134** intitulée **Laboratoire des Sciences Pour l'Environnement (SPE)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul Antoine SANTONI, directeur de l'unité n° UMR6134 intitulée Laboratoire des Sciences Pour l'Environnement, délégation est donnée à **Mme Maylis DARRACQ**, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision et à **Mme Elodie GUINOISEAU**, directrice adjointe et à **Mme Jennifer GALTÉ**, secrétaire gestionnaire², pour les engagements inférieurs à 1 500 €.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259621DR12

Décision portant délégation de signature à M^{me} Eve TRUILHE, directrice de l'unité n° UMR7318 intitulée Droits international, comparé et européen (DICE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7318 intitulée Droits international, comparé et européen ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M^{me} Eve TRUILHE**, directrice de l'unité n° **UMR7318** intitulée **Droits international, comparé et européen (DICE)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de **M^{me} Eve TRUILHE**, directrice de l'unité n° **UMR7318** intitulée **Droits international, comparé et européen**, délégation est donnée à **Mme Caterina SEVERINO**, directrice adjointe, à **M. Olivier LECUCQ**, directeur d'équipe, et à **Donia LANDOULSI**, responsable administrative², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259602DR12

Décision portant délégation de signature à M^{me} Isabelle RENAUDET, directrice de l'unité n° UMR7303 intitulée Temps, espaces, langages, Europe méridionale, Méditerranée (TELEMME), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7303 intitulée Temps, espaces, langages, Europe méridionale, Méditerranée ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M^{me} Isabelle RENAUDET, directrice de l'unité n° UMR7303 intitulée Temps, espaces, langages, Europe méridionale, Méditerranée (TELEMME), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Isabelle RENAUDET, directrice de l'unité n° UMR7303 intitulée Temps, espaces, langages, Europe méridionale, Méditerranée, délégation est donnée à M. Alexandre GRONDEAU, directeur adjoint, à Mme Agnès RABION, secrétaire générale et à Mme Caroline CHAGNIOT, responsable de la gestion financière et comptable², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), déléguant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259686DR12

Décision portant délégation de signature à M. Boris BURLE, directeur de l'unité n° UMR7077 intitulée Centre de Recherche en Psychologie et Neurosciences (CRPN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7077 intitulée Centre de Recherche en Psychologie et Neurosciences ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Boris BURLE**, directeur de l'unité n° **UMR7077** intitulée **Centre de Recherche en Psychologie et Neurosciences (CRPN)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Boris BURLE, directeur de l'unité n° UMR7077 intitulée Centre de Recherche en Psychologie et Neurosciences, délégation est donnée à **Mme Béatrice ALESCIO LAUTIER**, directrice adjointe, à **Mme Isabelle REGNER**, directrice adjointe et à **M. Julien STEFANINI**, responsable administratif², aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à MARSEILLE, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259713DR12

Décision portant délégation de signature à M. Sylvain SENE, directeur de l'unité n° UMR7020 intitulée Laboratoire d'Informatique et des Systèmes (LIS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7020 intitulée Laboratoire d'Informatique et des Systèmes ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Sylvain SENE**, directeur de l'unité n° **UMR7020** intitulée **Laboratoire d'Informatique et des Systèmes (LIS)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain SENE, directeur de l'unité n° UMR7020 intitulée Laboratoire d'Informatique et des Systèmes, délégation est donnée à **M. Frédéric BOUCHARA**, professeur, à **M. Patrice BELLOT**, directeur adjoint, et à **Mme Nadine LATTANZIO**, responsable administrative², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259606DR12

Décision portant délégation de signature à M. Christophe PONS, directeur de l'unité n° UMR7307 intitulée Institut d'ethnologie et d'anthropologie Sociale (IDEAS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7307 intitulée Institut d'ethnologie et d'anthropologie Sociale ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Christophe PONS**, directeur de l'unité n° **UMR7307** intitulée **Institut d'ethnologie et d'anthropologie Sociale (IDEAS)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe PONS, directeur de l'unité n° UMR7307 intitulée Institut d'ethnologie et d'anthropologie Sociale, délégation est donnée à **Mme Marion DUMOULIN**, gestionnaire financière², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision (*pour les engagements inférieurs à 1000€*).

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259678DR12

Décision portant délégation de signature à M. Maxime GUYE, directeur de l'unité n° UMR7339 intitulée Centre de résonance magnétique biologique et médicale (CRMBM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7339 intitulée Centre de résonance magnétique biologique et médicale ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Maxime GUYE**, directeur de l'unité n° **UMR7339** intitulée **Centre de résonance magnétique biologique et médicale (CRMBM)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime GUYE, directeur de l'unité n° **UMR7339** intitulée **Centre de résonance magnétique biologique et médicale**, délégation est donnée à **Mme Monique BERNARD**, directrice adjointe, à **Mme Nise GANE**, responsable du personnel et à **Mme Danielle ROUSSEAU**, responsable financière², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259576DR12

Décision portant délégation de signature à M. Laurent KODJABACHIAN, directeur de l'unité n° UMR7288 intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUE RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7288 intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Laurent KODJABACHIAN**, directeur de l'unité n° **UMR7288** intitulée **Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent KODJABACHIAN, directeur de l'unité n° UMR7288 intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille, délégation est donnée à **Mme Pascale DURBEC**, directrice adjointe, à **Mme Faustine KURZ**, secrétaire générale et à **Mme Sylvie AGUILLOON**, responsable du service financier², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à MARSEILLE, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259592DR12

Décision portant délégation de signature à M. Julien DUBOULOUZ, directeur de l'unité n° UAR3155 intitulée Institut de Recherche sur l'Architecture Antique (IRAA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UAR3155 intitulée Institut de Recherche sur l'Architecture Antique ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Julien DUBOULOUZ, directeur de l'unité n° **UAR3155** intitulée **Institut de Recherche sur l'Architecture Antique (IRAA)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien DUBOULOUZ, directeur de l'unité n° UAR3155 intitulée Institut de Recherche sur l'Architecture Antique, délégation est donnée à **M. Alain BADIE**, responsable bureau d'Aix et à **Mme Corinne RENCUREL-ANGELINI**, gestionnaire², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259624DR12

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Yves BLAISE, directeur de l'unité n° UPR2002 intitulée Modèles et simulations pour l'Architecture et le Patrimoine (MAP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235776DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UPR2002 intitulée Modèles et simulations pour l'Architecture et le Patrimoine ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Jean-Yves BLAISE**, directeur de l'unité n° **UPR2002** intitulée **Modèles et simulations pour l'Architecture et le Patrimoine (MAP)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves BLAISE, directeur de l'unité n° UPR2002 intitulée Modèles et simulations pour l'Architecture et le Patrimoine, délégation est donnée à **Mme Adeline MANUEL**, directrice adjointe, à **M. Anthony PAMART**, directeur adjoint et à **Mme Aurore PFITZMANN**, gestionnaire², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), déléguant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259702DR12

Décision portant délégation de signature à M. Pascal HUBERT, directeur de l'unité n° UAR822 intitulée Centre international de rencontres mathématiques (CIRM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UAR822 intitulée Centre international de rencontres mathématiques ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Pascal HUBERT**, directeur de l'unité n° **UAR822** intitulée **Centre international de rencontres mathématiques (CIRM)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal HUBERT, directeur de l'unité n° UAR822 intitulée Centre international de rencontres mathématiques, délégation est donnée à **Mme Joëlle KATCHADOURIAN**, assistante de direction et responsable des affaires financières et à **Mme Sophie ROSSI-RIBE**, secrétaire générale², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259660DR12

Décision portant délégation de signature à M^{me} Martine PITHIOUX, directrice de l'unité n° UMR7287 intitulée Institut des sciences du mouvement - Etienne-Jules Marey (ISM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7287 intitulée Institut des sciences du mouvement - Etienne-Jules Marey ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M^{me} Martine PITHIOUX**, directrice de l'unité n° **UMR7287** intitulée **Institut des sciences du mouvement - Etienne-Jules Marey (ISM)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de **M^{me} Martine PITHIOUX**, directrice de l'unité n° **UMR7287** intitulée Institut des sciences du mouvement - Etienne-Jules Marey, délégation est donnée à **Mme Marie-Eve CADENEL**, responsable administrative², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à MARSEILLE, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259715DR12

Décision portant délégation de signature à M^{me} Dorothee DUSSY, directrice de l'unité n° UMR8562 intitulée Centre Norbert Elias (CNE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR8562 intitulée Centre Norbert Elias ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M^{me} Dorothee DUSSY**, directrice de l'unité n° **UMR8562** intitulée **Centre Norbert Elias (CNE)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Dorothee DUSSY, directrice de l'unité n° UMR8562 intitulée Centre Norbert Elias, délégation est donnée à **Mme Brigitte JUANALS**, directrice adjointe, et à **Mme Arnaude CARIOU**, responsable administrative², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259656DR12

Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme VITRE, délégué régional de la circonscription Provence et Corse

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° DEC192507DAJ du 1er octobre 2019 portant nomination de Mme Nathalie PASQUALINI aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° DEC182948DR12 du 13 novembre 2018 portant nomination de Mme Hélène BOYER aux fonctions de responsable adjointe du service ressources humaines de la délégation Provence et Corse,

Vu la décision n° DEC192455DR12 du 12 septembre 2019 portant nomination de M. Vincent AUDIBERT aux fonctions de responsable du service ressources humaines de la délégation Provence et Corse,

Vu la décision n° DEC221990DR12 du 18 juillet 2022 portant nomination de Mme Louiza SANCHEZ aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Provence et Corse

DÉCIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M^{me} Nathalie PASQUALINI, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer au nom du délégué régional de la circonscription Provence et Corse, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Nathalie PASQUALINI, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à :

- M^{me} Louiza SANCHEZ, responsable du service partenariat et valorisation (SPV), à M. Vincent AUDIBERT, responsable du service des ressources humaines (SRH), à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire,
- Mme Hélène BOYER, adjointe au responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents pour le domaine de l'action sociale et de la formation permanente.
- M. Claude MUSACCHIA, Mme Odile MARTIN et Mme Anne-Marie D'AMICO, affectés au pôle Achat du service finances, achats et comptabilité (SFAC), à l'effet de signer les actes relevant de la certification du service fait pour les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement des unités, d'un montant supérieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L.2124-1 du code de la commande publique, les marchés publics et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement des services de la délégation.
- Mme Sandrine TOBOSO, Mme Christine BIRBA, Mme Pascale DOMINICI et Mme Marie RAMOS, assistantes de gestion de la mission d'appui aux unités et à la délégation (MAUD), à l'effet de signer les actes relevant de la certification du service fait pour les marchés publics et commandes relevant de leurs activités.

Article 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional



Jérôme VITRE

DEC259591DR12

Décision portant délégation de signature à M. Cyril ISNART, directeur de l'unité n° UAR3125 intitulée Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UAR3125 intitulée Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH) ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Cyril ISNART**, directeur de l'unité n° **UAR3125** intitulée **Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cyril ISNART, directeur de l'unité n° UAR3125 intitulée Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme, délégation est donnée à **Mme Christiane LAYE**, secrétaire générale, et à **Mme Marielle FIUMARA**, responsable du pôle financier², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259609DR12

Décision portant délégation de signature à M. Vincent GEISSE, directeur de l'unité n° UMR7310 intitulée Institut de Recherches et d'Études sur les Mondes Arabes et Musulmans (IREMAM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7310 intitulée Institut de Recherches et d'Études sur les Mondes Arabes et Musulmans ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Vincent GEISSE**, directeur de l'unité n° **UMR7310** intitulée **Institut de Recherches et d'Études sur les Mondes Arabes et Musulmans (IREMAM)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent GEISSE, directeur de l'unité n° UMR7310 intitulée Institut de Recherches et d'Études sur les Mondes Arabes et Musulmans, délégation est donnée à **Mme Christine MUSSARD**, directrice adjointe, à **Mme Christelle VAYSSIERE**, responsable administrative, à **Mme Isabelle LENOIR**, chargée de gestion financière et à **M. François SIINO**, coordinateur scientifique², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), déléguant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259701DR12

Décision portant délégation de signature à M. Charles BORDENAVE, directeur de l'unité n° FR2291 intitulée Fédération de recherche des unités de mathématiques de Marseille (FRUMAM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° DEC235780DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° FR2291 intitulée Fédération de recherche des unités de mathématiques de Marseille ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Charles BORDENAVE**, directeur de l'unité n° **FR2291** intitulée **Fédération de recherche des unités de mathématiques de Marseille (FRUMAM)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Charles BORDENAVE, directeur de l'unité n° FR2291 intitulée Fédération de recherche des unités de mathématiques de Marseille, délégation est donnée à **Mme Zoubida HASSAINE**, assistante administrative et financière² pour la certification du service fait uniquement, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259651DR12

Décision portant délégation de signature à M^{me} Estelle HERRSCHER, directrice de l'unité n° UMR7269 intitulée Laboratoire méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique (LAMPEA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7269 intitulée Laboratoire méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M^{me} Estelle HERRSCHER**, directrice de l'unité n° **UMR7269** intitulée **Laboratoire méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique (LAMPEA)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de **M^{me} Estelle HERRSCHER**, directrice de l'unité n° **UMR7269** intitulée Laboratoire méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique, délégation est donnée à **M^{me} Gwenaëlle GOUDE**, directrice adjointe et à **M^{me} Caroline IKKACHE**, gestionnaire financière², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259608DR12

Décision portant délégation de signature à M^{me} Christine MEUNIER, directrice de l'unité n° UMR7309 intitulée Laboratoire Parole et Langage (LPL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7309 intitulée Laboratoire Parole et Langage ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M^{me} Christine MEUNIER**, directrice de l'unité n° **UMR7309** intitulée **Laboratoire Parole et Langage (LPL)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de **M^{me} Christine MEUNIER**, directrice de l'unité n° **UMR7309** intitulée Laboratoire Parole et Langage, délégation est donnée à **M^{me} Stéphanie DESOUS**, responsable administrative², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259636DR12

Décision portant délégation de signature à M. Olivier THEODOLY-LANNES, directeur de l'unité n° UMR7333 intitulée Laboratoire Adhésion & Inflammation (LAI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7333 intitulée Laboratoire Adhésion & Inflammation ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Olivier THEODOLY-LANNES, directeur de l'unité n° **UMR7333** intitulée **Laboratoire Adhésion & Inflammation (LAI)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier THEODOLY-LANNES, directeur de l'unité n° UMR7333 intitulée Laboratoire Adhésion & Inflammation, délégation est donnée à **Mme Christine ERISMANN**, gestionnaire, et à **Mme Sophie GIBAULT**, gestionnaire², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259679DR12

Décision portant délégation de signature à M. Julien FAVIER, directeur de l'unité n° UMR7340 intitulée Laboratoire de Mécanique, Modélisation et Procédés Propres (M2P2), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7340 intitulée Laboratoire de Mécanique, Modélisation et Procédés Propres ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Julien FAVIER**, directeur de l'unité n° **UMR7340** intitulée **Laboratoire de Mécanique, Modélisation et Procédés Propres (M2P2)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien FAVIER, directeur de l'unité n° UMR7340 intitulée Laboratoire de Mécanique, Modélisation et Procédés Propres, délégation est donnée à **M. Jean-Henry FERRASSE**, directeur adjoint et à **Mme Sophie BAUDIN**, responsable administrative², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259684DR12

Décision portant délégation de signature à M^{me} Chantal ABERGEL, directrice de l'unité n° UMR7256 intitulée Information génomique et structurale (IGS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7256 intitulée Information génomique et structurale ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M^{me} Chantal ABERGEL, directrice de l'unité n° UMR7256 intitulée Information génomique et structurale (IGS), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Chantal ABERGEL, directrice de l'unité n° UMR7256 intitulée Information génomique et structurale, délégation est donnée à M. Matthieu LEGENDRE, directeur adjoint et à Mme Estelle RUIZ, responsable gestionnaire², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à MARSEILLE, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259668DR12

Décision portant délégation de signature à M. Thomas BROCHIER, directeur de l'unité n° UAR2018 intitulée Centre de Primatologie de la Méditerranée (MPRC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UAR2018 intitulée Centre de Primatologie de la Méditerranée ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Thomas BROCHIER**, directeur de l'unité n° **UAR2018** intitulée **Centre de Primatologie de la Méditerranée (MPRC)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas BROCHIER, directeur de l'unité n° UAR2018 intitulée Centre de Primatologie de la Méditerranée, délégation est donnée à **M. Jean-Louis CHASSAING**, responsable administratif et à **Mme Julie CORREARD**, gestionnaire², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à MARSEILLE, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259670DR12

Décision portant délégation de signature à M. Juan Javier REGUERA VIDAECHÉA, directeur de l'unité n° UMR7257 intitulée Architecture et fonction des macromolécules biologiques (AFMB), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7257 intitulée Architecture et fonction des macromolécules biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Juan Javier REGUERA VIDAECHÉA, directeur de l'unité n° UMR7257 intitulée **Architecture et fonction des macromolécules biologiques (AFMB)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Juan Javier REGUERA VIDAECHÉA, directeur de l'unité n° UMR7257 intitulée Architecture et fonction des macromolécules biologiques, délégation est donnée à M. Pedro MALDONADO COUTINHO, directeur adjoint, à Mme Gerlind SULZENBACHER, directrice adjointe et à Mme Béatrice ROLLAND, responsable administrative et financière², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à MARSEILLE, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259689DR12

Décision portant délégation de signature à M. Francois DEVRED, directeur de l'unité n° UMR7051 intitulée Institut de neurophysiopathologie (INP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7051 intitulée Institut de neurophysiopathologie ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Francois DEVRED**, directeur de l'unité n° **UMR7051** intitulée **Institut de neurophysiopathologie (INP)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francois DEVRED, directeur de l'unité n° UMR7051 intitulée Institut de neurophysiopathologie, délégation est donnée à **Mme Armelle BONPAIN**, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1er et à **Mme Laurence GARRON**, coordinatrice gestionnaire, et à **Mme Hanta RAVELOSON**, gestionnaire qualifiée², pour la certification du service fait.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à MARSEILLE, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259596DR12

Décision portant délégation de signature à M^{me} Anne MAILLOUX, directrice de l'unité n° UMR7298 intitulée Laboratoire d'Archéologie Médiévale et Moderne en Méditerranée (LA3M), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7298 intitulée Laboratoire d'Archéologie Médiévale et Moderne en Méditerranée ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M^{me} Anne MAILLOUX, directrice de l'unité n° **UMR7298** intitulée **Laboratoire d'Archéologie Médiévale et Moderne en Méditerranée (LA3M)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Anne MAILLOUX, directrice de l'unité n° UMR7298 intitulée Laboratoire d'Archéologie Médiévale et Moderne en Méditerranée, délégation est donnée à **M. Daniel ISTRIA**, directeur adjoint, à **Mme Virginie MARI**, responsable administrative et à **Mme Ingrid PROPSON-ESCALIER**, gestionnaire financière et administrative², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), déléguant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259666DR12

Décision portant délégation de signature à M. David PIGNOL, directeur de l'unité n° UMR7265 intitulée Institut Biosciences et Biotechnologie d'Aix – Marseille (BIAM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7265 intitulée Institut Biosciences et Biotechnologie d'Aix - Marseille ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. David PIGNOL**, directeur de l'unité n° **UMR7265** intitulée **Institut Biosciences et Biotechnologie d'Aix – Marseille (BIAM)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. David PIGNOL, directeur de l'unité n° UMR7265 intitulée Institut Biosciences et Biotechnologie d'Aix - Marseille, délégation est donnée à **M. Cyrille FORESTIER**, directeur adjoint et à **M. Thomas DELCOURT**, responsable financier², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à MARSEILLE, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259682DR12

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Laurent GARDAREIN, directeur de l'unité n° UMR7343 intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels (IUSTI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° DEC235775DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7343 intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Jean-Laurent GARDAREIN**, directeur de l'unité n° **UMR7343** intitulée **Institut universitaire des systèmes thermiques industriels (IUSTI)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Laurent GARDAREIN, directeur de l'unité n° UMR7343 intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels, délégation est donnée à **M. Maxime NICOLAS**, directeur adjoint et à **Mme Fanny ALLIAUD**, responsable administrative², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision et à **Mme Laetitia AGOSTINI**, gestionnaire administrative, pour la certification du service fait uniquement.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), déléguant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259594DR12

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas BADALASSI, directeur de l'unité n° UMR7064 intitulée Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire (MESOPOLHIS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7064 intitulée Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Nicolas BADALASSI, directeur de l'unité n° **UMR7064** intitulée **Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire (MESOPOLHIS)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas BADALASSI, directeur de l'unité n° UMR7064 intitulée Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire, délégation est donnée à **Mme Magali NONJON**, directrice adjointe, et à **Mme Ariane RICHARD-BOSSEZ**, directrice adjointe², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision et à **Mme Stéphanie MEIRANESIO**, gestionnaire administrative et financière, pour la certification du service fait uniquement.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259589DR12

Décision portant délégation de signature à M. Sébastien GALLIOT, directeur de l'unité n° UAR1885 intitulée Maison Asie Pacifique (MAP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UAR1885 intitulée Maison Asie Pacifique (MAP) ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Sébastien GALLIOT**, directeur de l'unité n° **UAR1885** intitulée **Maison Asie Pacifique (MAP)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien GALLIOT, directeur de l'unité n° UAR1885 intitulée Maison Asie Pacifique, délégation est donnée à **Mme Isabelle DUPEUBLE**, gestionnaire administrative et financière², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259683DR12

Décision portant délégation de signature à M. Yannick MARANDET, directeur de l'unité n° UMR7345 intitulée Physique des Interactions Ioniques et Moléculaires (PIIM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7345 intitulée Physique des Interactions Ioniques et Moléculaires ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Yannick MARANDET**, directeur de l'unité n° **UMR7345** intitulée **Physique des Interactions Ioniques et Moléculaires (PIIM)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick MARANDET, directeur de l'unité n° UMR7345 intitulée Physique des Interactions Ioniques et Moléculaires, délégation est donnée à **M. Thierry CHIAVASSA**, directeur adjoint, à **M. Eric ROSTANG**, responsable administratif et à **Mme Marie-Pierre SERGENT**, gestionnaire financière², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259593DR12

Décision portant délégation de signature à M. Eugène GHERARDI, directeur de l'unité n° UMR6240 intitulée Lieux, Identités, eSpaces, Activités (LISA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR6240 intitulée Lieux, Identités, eSpaces, Activités ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Eugène GHERARDI**, directeur de l'unité n° **UMR6240** intitulée **Lieux, Identités, eSpaces, Activités (LISA)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eugène GHERARDI, directeur de l'unité n° UMR6240 intitulée Lieux, Identités, eSpaces, Activités, délégation est donnée à **Mme Thérèse ALBERTINI**, directrice adjointe et à **M. Mathieu LABORDE**, responsable administratif², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision et **M. Fabrice MAMINO**, gestionnaire financier, pour la certification du service fait uniquement.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259716DR12

Décision portant délégation de signature à M^{me} Alexia CERMOLACCE, directrice de l'unité n° UAR846 intitulée Station de primatologie (SdP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° DEC235774DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UAR846 intitulée Station de primatologie ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M^{me} Alexia CERMOLACCE**, directrice de l'unité n° **UAR846** intitulée **Station de primatologie (SdP)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de **M^{me} Alexia CERMOLACCE**, directrice de l'unité n° **UAR846** intitulée Station de primatologie, délégation est donnée à **M^{me} Annie MASSA**, responsable administrative et à **M^{me} Rosa RENOUD**, assistante en gestion administrative², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259586DR12

Décision portant délégation de signature à M^{me} Valerie MICHOTÉY, directrice de l'unité n° UMR7294 intitulée Institut Méditerranéen d'Océanologie (MIO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7294 intitulée Institut Méditerranéen d'Océanologie (MIO) ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M^{me} Valerie MICHOTÉY, directrice de l'unité n° UMR7294 intitulée Institut Méditerranéen d'Océanologie (MIO), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Valerie MICHOTÉY, directrice de l'unité n° UMR7294 intitulée Institut Méditerranéen d'Océanologie, délégation est donnée à M. Vincent REY, directeur adjoint et à M. Gérald GREGORI, directeur adjoint², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2025

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC259842DR13

Décision portant délégation de signature à M. Didier STIEN, directeur de l'unité n° UMR8176 intitulée Laboratoire de biodiversité et biotechnologies microbiennes (LBBM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248743DAJ du 06 décembre 2024 portant nomination de M. Laurent BARBIERI aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR8176 intitulée Laboratoire de biodiversité et biotechnologies microbiennes (LBBM) ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de M. Didier STIEN aux fonctions de directeur de l'unité n°UMR8176 intitulée Laboratoire de biodiversité et biotechnologies microbiennes (LBBM),

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Didier STIEN, directeur de l'unité n° UMR8176 intitulée Laboratoire de biodiversité et biotechnologies microbiennes (LBBM), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier STIEN, directeur de l'unité n° UMR8176 intitulée Laboratoire de biodiversité et biotechnologies microbiennes (LBBM), délégation est donnée à M. Raphaël LAMI, directeur adjoint, à Mme Lise BARTHELMEBS, directrice adjointe, M. Marcelino SUZUKI enseignant chercheur et à Mme Françoise MERIGNAC, responsable administratrice², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à MONTPELLIER, le 03 février 2025.

Le délégué régional
Laurent BARBIERI

DEC248696DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Christine FRANCES, à M. Pierre GROS et à Mme Mama BEN-NOUAR, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5503 intitulée Laboratoire de Génie Chimique (LGC)

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5503 intitulée Laboratoire de Génie Chimique, dont le directeur est M. Pascal FLOQUET,

DÉCIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} octobre 2024, délégation est donnée à Mme Christine FRANCES, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine FRANCES, délégation est donnée à M. Pierre GROS, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine FRANCES et de M. Pierre GROS, délégation est donnée à Mme Mama BEN-NOUAR, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 07 novembre 2024

Le directeur d'unité
Pascal FLOQUET

DEC248695DR14

Décision portant délégation de signature à M. Pascal FLOQUET, directeur de l'unité UMR5503 intitulée Laboratoire de Génie Chimique (LGC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5503 intitulée Laboratoire de Génie Chimique, dont le directeur est M. Pascal FLOQUET ;

Vu la décision n° DEC222188DAJ du 26 septembre 2022 portant nomination de M. Jocelyn MÉRÉ aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (DR14) à compter du 1^{er} octobre 2022,

DÉCIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} octobre 2024, délégation est donnée à M. Pascal FLOQUET, directeur de l'unité UMR5503, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal FLOQUET, délégation de signature est donnée à Mme Christine FRANCES, directrice adjointe, à M. Pierre GROS, Directeur adjoint, et à Mme Mama BEN-NOUAR, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC222554DR14 du 03 octobre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 07 novembre 2024

Le délégué régional
Jocelyn MÉRÉ

DEC259603DR14

Décision portant délégation de signature à M. Christophe LAURENT, directeur de l'unité UMR5085 intitulée Centre Interuniversitaire de Recherche et d'Ingénierie des Matériaux (CIRIMAT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5085 intitulée Centre Interuniversitaire de Recherche et d'Ingénierie des Matériaux, dont le directeur est M. Christophe LAURENT ;

Vu la décision n° DEC222188DAJ du 26 septembre 2022 portant nomination de M. Jocelyn MÉRÉ aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (DR14) à compter du 1^{er} octobre 2022,

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe LAURENT, directeur de l'unité UMR5085, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe LAURENT, délégation de signature est donnée à M. Christophe DROUET, directeur adjoint par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC222529DR14 du 03 octobre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 27 janvier 2025

Le délégué régional
Jocelyn MÉRÉ

DEC250060DR14

Décision portant délégation de signature à M. Mehrez ZRIBI, directeur de l'unité UAR831 intitulée Observatoire Midi-Pyrénées (OMP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UAR831, intitulée Observatoire Midi-Pyrénées (OMP) ;

Vu la décision n° DEC222188DAJ du 26 septembre 2022 portant nomination de M. Jocelyn MÉRÉ aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (DR14) à compter du 1^{er} octobre 2022 ;

Vu la décision DEC235543INSU du 21 décembre 2023 portant nomination de M. Mehrez ZRIBI aux fonctions de directeur de l'unité UAR831 intitulée Observatoire Midi-Pyrénées (OMP) à compter du 1^{er} janvier 2024,

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Mehrez ZRIBI, directeur de l'unité UAR831, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Pour les actes relevant des sites OMP de Toulouse, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Mehrez ZRIBI, délégation de signature est donnée à M. Pascal MACHER, directeur administratif, et à M. Grégoire D'OZOUVILLE, directeur technique, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Pour les actes relevant des sites de OMP de Tarbes, de Bagnères de Bigorre et du Pic du Midi, en cas d'absence de M. Mehrez ZRIBI, délégation de signature est donnée à M. Pascal MACHER, directeur administratif, à M. Grégoire D'OZOUVILLE, directeur technique, et à M. Laurent GUESDON, responsable technique des sites de Tarbes, Bagnères de Bigorre et Pic du Midi, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

La décision n° DEC245847DR14 du 09 janvier 2024 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 07 février 2025

Le délégué régional
Jocelyn MÉRÉ

DEC250059DR14

Décision portant délégation de signature à M. Bernard VIGUIER et à Mme Isabelle VAUTHIER, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR3623 intitulée Centre de Microcaractérisation Raimond Castaing

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UAR3623 intitulée Centre de Microcaractérisation Raimond Castaing, dont le directeur est M. Antoine BARNABE,

DÉCIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2025, délégation est donnée à M. Bernard VIGUIER, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard VIGUIER, délégation est donnée à Mme Isabelle VAUTHIER, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 07 février 2025

Le directeur d'unité
Antoine BARNABE

DEC250061DR14

Décision portant délégation de signature à M. Pascal MACHER et à M. Grégoire D'OZOUVILLE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) des sites de Toulouse de l'unité UAR831 intitulée Observatoire Midi-Pyrénées (OMP), Et à M. Pascal MACHER, à M. Grégoire D'OZOUVILLE, et à M. Laurent GUESDON, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) des sites de Tarbes, Bagnères de Bigorre et du Pic du Midi de l'unité UAR831 intitulée Observatoire Midi-Pyrénées (OMP)

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UAR831, intitulée Observatoire Midi-Pyrénées (OMP) ;

Vu la décision DEC235543INSU du 21 décembre 2023 portant nomination de M. Mehrez ZRIBI aux fonctions de directeur de l'unité UAR831 intitulée Observatoire Midi-Pyrénées (OMP) à compter du 1^{er} janvier 2024 ?

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal MACHER, Directeur administratif, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal MACHER, délégation est donnée à M. Grégoire D'OZOUVILLE, Directeur technique, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Pour les actes relevant des sites de Tarbes, Bagnères de Bigorre et du Pic du Midi, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal MACHER et de M. Grégoire D'OZOUVILLE, délégation est donnée à M. Laurent GUESDON, Responsable technique des sites de Tarbes, Bagnères de Bigorre et Pic du Midi, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 07 février 2025

Le directeur d'unité
Mehrez ZRIBI

DEC259599DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle BERRY, directrice de l'unité UMR5549 intitulée Centre de recherche Cerveau et Cognition (CERCO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5549 intitulée Centre de recherche Cerveau et Cognition, dont la directrice est Mme Isabelle BERRY ;

Vu la décision n° DEC222188DAJ du 26 septembre 2022 portant nomination de M. Jocelyn MÉRÉ aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (DR14) à compter du 1^{er} octobre 2022,

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle BERRY, directrice de l'unité UMR5549, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

À compter du 1^{er} janvier 2025, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle BERRY, délégation de signature est donnée à Gregor THUT, directeur adjoint, et à Mme Claire THOUEILLES, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC222558DR14 du 03 octobre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 27 janvier 2025

Le délégué régional
Jocelyn MÉRÉ

DEC250057DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Hélène DALLERY, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité MOY1667 intitulée Coordination Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (CNSSI)

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC249172DAJ du 02 janvier 2025 relative à l'organisation de la coordination nationale de la sécurité des systèmes d'information ;

Vu la décision n° DEC259295DAJ du 20 janvier 2025 portant nomination de M. Michel CHABANNE aux fonctions de responsable national de la sécurité des systèmes d'information (RSSI-N) à compter du 02 janvier 2025,

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Hélène DALLERY, adjointe au responsable national de la sécurité des systèmes d'information (RSSI-Na), à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 07 février 2025

Le directeur d'unité
Michel CHABANNE

DEC259633DR14

Décision portant délégation de signature à M. Sylvain CAPPONI, directeur de l'unité UMR5152 intitulée Laboratoire de Physique Théorique (LPT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUE RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5152 intitulée Laboratoire de Physique Théorique ;

Vu la décision n° DEC222188DAJ du 26 septembre 2022 portant nomination de M. Jocelyn MÉRÉ aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (DR14) à compter du 1^{er} octobre 2022 ;

Vu la décision n° DEC247030INP du 29 avril 2024 portant nomination de M. Sylvain CAPPONI aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR5152 intitulée Laboratoire de Physique Théorique,

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Sylvain CAPPONI, directeur de l'unité UMR5152, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

A compter du 1^{er} décembre 2024, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain CAPPONI, délégation de signature est donnée à M. Matthieu MAMBRINI, directeur adjoint, et à Mme Malika BENTOUR, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC247442DR14 du 06 juin 2024 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 27 janvier 2025

Le délégué régional
Jocelyn MÉRÉ

DEC250058DR14

Décision portant délégation de signature à M. Antoine BARNABE, directeur de l'unité UAR3623 intitulée Centre de Microcaractérisation Raimond Castaing, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UAR3623 intitulée Centre de Microcaractérisation Raimond Castaing, dont le directeur est M. Antoine BARNABE ;

Vu la décision n° DEC222188DAJ du 26 septembre 2022 portant nomination de M. Jocelyn MÉRÉ aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (DR14) à compter du 1^{er} octobre 2022,

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Antoine BARNABE, directeur de l'unité UAR3623, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

A compter du 1^{er} janvier 2025, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine BARNABE, délégation de signature est donnée à M. Bernard VIGUIER, directeur adjoint, et à Mme Isabelle VAUTHIER, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC234045DR14 du 31 mars 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 07 février 2025

Le délégué régional
Jocelyn MÉRÉ

DEC259600DR14

Décision portant délégation de signature à M. Gregor THUT et à Mme Claire THOUEILLES pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5549 intitulée Centre de recherche Cerveau et Cognition (CERCO)

LA DIRECTRICE D'UNITÉ,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5549 intitulée Centre de recherche Cerveau et Cognition, dont la directrice est Mme Isabelle BERRY,

DÉCIDE :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} janvier 2025, délégation est donnée à M. Gregor THUT, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gregor THUT, délégation est donnée à Mme Claire THOUEILLES, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 27 janvier 2025

La directrice d'unité
Isabelle BERRY

DEC259507DR14

Décision portant délégation de signature à M. Pierre BOUSQUET, à Mme Béatrice LAURENT-BONNEAU et à Mme Isabelle GUICHARD, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5219 intitulée Institut de Mathématiques (IMT), Et, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) pour le groupement de recherche intitulé Mathématiques et Physique (MP - GDR2173), à M. Jean-Marc BOUCLET

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5219 intitulée Institut de Mathématiques (IMT) ;

Vu la décision n° DEC247647INSMI du 19 août 2024 portant nomination de M. Xavier BUFF aux fonctions de directeur de l'unité UMR5219 intitulée Institut de Mathématiques de Toulouse (IMT) à compter du 1^{er} janvier 2025,

DÉCIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2025, délégation est donnée à M. Pierre BOUSQUET, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre BOUSQUET, délégation est donnée à Mme Béatrice LAURENT-BONNEAU, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre BOUSQUET et de Mme Béatrice LAURENT-BONNEAU, délégation est donnée à Mme Isabelle GUICHARD, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Pour les actes relevant du groupement de recherche Mathématiques et Physique, délégation est donnée à M. Jean-Marc BOUCLET, responsable scientifique du GDR2173, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 06 janvier 2025

Le directeur d'unité
Xavier BUFF

DEC250056DR14

Décision portant délégation de signature à M. Michel CHABANNE, responsable de l'unité MOY1667 intitulée Coordination Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (CNSSI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC213540DAJ du 08 décembre 2021 modifiée portant organisation de la direction des systèmes d'information ;

Vu la décision n° DEC222188DAJ du 26 septembre 2022 portant nomination de M. Jocelyn MÉRÉ aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (DR14) à compter du 1^{er} octobre 2022 ;

Vu la décision n° DEC249172DAJ du 02 janvier 2025 relative à l'organisation de la coordination nationale de la sécurité des systèmes d'information ;

Vu la décision n° DEC259295DAJ du 20 janvier 2025 portant nomination de M. Michel CHABANNE aux fonctions de responsable national de la sécurité des systèmes d'information (RSSI-N) à compter du 02 janvier 2025,

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel CHABANNE, responsable de l'unité MOY1667, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel CHABANNE, délégation de signature est donnée à Mme Hélène DALLERY, adjointe au responsable national de la sécurité des systèmes d'information (RSSI-Na), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (déléguant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 07 février 2025

Le délégué régional
Jocelyn MÉRÉ

DEC259634DR14

Décision portant délégation de signature à M. Matthieu MAMBRINI et à Mme Malika BENTOUR, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5152 intitulée Laboratoire de Physique Théorique (LPT)

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5152 intitulée Laboratoire de Physique Théorique ;

Vu la décision n° DEC247030INP du 29 avril 2024 portant nomination de M. Sylvain CAPPONI aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR5152 intitulée Laboratoire de Physique Théorique,

DÉCIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} décembre 2024, délégation est donnée à M. Matthieu MAMBRINI, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Matthieu MAMBRINI, délégation est donnée à Mme Malika BENTOUR, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 27 janvier 2025

Le directeur d'unité
Sylvain CAPPONI

DEC259605DR14

Décision portant délégation de signature à M. Christophe DROUET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5085 intitulée Centre Interuniversitaire de Recherche et d'Ingénierie des Matériaux (CIRIMAT)

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5085 intitulée Centre Interuniversitaire de Recherche et d'Ingénierie des Matériaux, dont le directeur est M. Christophe LAURENT,

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe DROUET, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 27 janvier 2025

Le directeur d'unité
Christophe LAURENT

DEC259506DR14

Décision portant délégation de signature à M. Xavier BUFF, directeur de l'unité UMR5219 intitulée Institut de Mathématiques (IMT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5219 intitulée Institut de Mathématiques (IMT) ;

Vu la décision n° DEC222188DAJ du 26 septembre 2022 portant nomination de M. Jocelyn MÉRÉ aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (DR14) à compter du 1^{er} octobre 2022 ;

Vu la décision n° DEC247647INSMI du 19 août 2024 portant nomination de M. Xavier BUFF aux fonctions de directeur de l'unité UMR5219 intitulée Institut de Mathématiques de Toulouse (IMT) à compter du 1^{er} janvier 2025,

DÉCIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2025, délégation est donnée à M. Xavier BUFF, directeur de l'unité UMR5219, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier BUFF, délégation de signature est donnée à M. Pierre BOUSQUET, directeur adjoint, à Mme Béatrice LAURENT-BONNEAU, directrice adjointe, et à Mme Isabelle GUICHARD, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Pour les actes relevant du groupement de recherche Mathématiques et Physique, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier BUFF, délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc BOUCLET, responsable scientifique du GDR2173 - MP, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

La décision DEC246422DR14 du 02 février 2024 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 06 janvier 2025

Le délégué régional
Jocelyn MÉRÉ

DEC259612DR15

Décision portant délégation de signature à M. Abdelkarim Aït-Mokhtar pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR7356 intitulée Laboratoire des sciences de l'ingénieur pour l'environnement.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC223087DGDS du 02 janvier 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7356 intitulée Laboratoire des sciences de l'ingénieur pour l'environnement dont le directeur est M. Xavier Feaugas ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Abdelkarim Aït-Mokhtar, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Abdelkarim Aït-Mokhtar, directeur adjoint, délégation est donnée à M. Amadou Mané, responsable administratif et financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de Directeur d'unité, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à La Rochelle, le 3 février 2025

Le Directeur d'unité

XAVIER FEAUGAS

¹ Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC259993DR15

Décision portant délégation de signature à M^{me} Julie DECHANET-MERVILLE, directrice de l'unité n° UMR5164 intitulée Immunologie Conceptuelle, Expérimentale et Translationnelle, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis HERMES aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR5164 intitulée Immunologie Conceptuelle, Expérimentale et Translationnelle ; dont la directrice est Mme Julie DECHANET-MERVILLE ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M^{me} Julie DECHANET-MERVILLE, directrice de l'unité n° UMR5164 intitulée Immunologie Conceptuelle, Expérimentale et Translationnelle, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Julie DECHANET-MERVILLE, directrice de l'unité n° UMR5164 intitulée Immunologie Conceptuelle, Expérimentale et Translationnelle, délégation est donnée à M. Nicolas ECHANIZ, Responsable administratif et financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à TALENCE, le 3 février 2025

Le délégué régional

Younis HERMES

DEC259994DR15

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas ECHANIZ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR5164 intitulée Immunologie Conceptuelle, Expérimentale et Translationnelle.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR5164 intitulée Immunologie Conceptuelle, Expérimentale et Translationnelle ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR5164 intitulée Immunologie Conceptuelle, Expérimentale et Translationnelle ; dont la directrice est Mme Julie DECHANET-MERVILLE ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Nicolas ECHANIZ, Responsable administratif et financier, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de Directrice d'unité, délégué, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à TALENCE, le 3 février 2025

La Directrice d'unité

Julie DECHANET-MERVILLE

¹ Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC259611DR15

Décision portant délégation de signature à M. Xavier FEAUGAS, directeur de l'unité n° UMR7356 intitulée Laboratoire des sciences de l'ingénieur pour l'environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 nommant M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC223087DGDS du 02 janvier 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7356 intitulée Laboratoire des sciences de l'ingénieur pour l'environnement dont le directeur est M. Xavier Feaugas ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Xavier FEAUGAS, directeur de l'unité n° UMR7356 intitulée Laboratoire des sciences de l'ingénieur pour l'environnement, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier FEAUGAS, directeur de l'unité n° UMR7356 intitulée Laboratoire des sciences de l'ingénieur pour l'environnement, délégation est donnée à M. Karim Aït-Mokhtar, directeur adjoint et M. Amadou Mane, responsable administratif et financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à TALENCE, le 3 février 2025

Le délégué régional

Younis HERMES

DEC259998DR17

Décision portant délégation de signature à M. Franck Héas, directeur de l'unité UMR6297 intitulée Droit et changement social (DCS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision n° DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6297 intitulée Droit et changement social (DCS), dont le directeur est M. Gaëtan Cliquennois ;

Vu la décision n° DEC246578INSHS du 14 mars 2024 portant nomination de Mme Marine Friant-Perrot aux fonctions de directrice par intérim de l'unité n° UMR6297 intitulée Droit et changement social (DCS) ;

Vu la décision n° DEC247524INSHS du 23 juillet 2024 portant nomination de M. Franck Héas aux fonctions de directeur par intérim et de Mme Sonia Desmoulin aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 6297 intitulée Droit et changement social (DCS) ;

Vu la décision n° DEC249075DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de M. Franck Héas aux fonctions de directeur de l'unité n° UMR6297 intitulée Droit et changement social (DCS) ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Franck Héas, directeur de l'unité UMR6297 intitulée Droit et changement social, à l'effet de signer, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck Héas, directeur de l'unité UMR6297 intitulée Droit et changement social (DCS), délégation est donnée à M^{me} Sonia Desmoulin, directrice adjointe, Mme Anne-Claire Covain, assistante-ingénierie, Mme Cindy Martin, technicienne et M. Yannick Le Gressus, technicien², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 03/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC250006DR17

Décision portant délégation de signature M. Philippe Le Masson, directeur de l'unité UMR6027 intitulée Institut de recherche Dupuy de Lôme (IRDL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213781DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6027 intitulée Institut de recherche Dupuy de Lôme (IRDL), dont le directeur est M. Philippe Le Masson ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Philippe Le Masson, directeur de l'unité UMR6027 intitulée Institut de recherche Dupuy de Lôme, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Le Masson, directeur de l'unité UMR6027 intitulée Institut de recherche Dupuy de Lôme, délégation est donnée à Mme Shabnam Arbab Chirani, professeure des universités et Mme Valérie Falck, ingénierie d'études², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, déléguant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Rennes, le 14/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC259997DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Hamida Demirdache, directrice de l'unité UMR6310 intitulée Laboratoire de linguistique de Nantes (LLING), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6310 intitulée Laboratoire de linguistique de Nantes (LLING), dont la directrice est Mme Hamida Demirdache ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à Mme Hamida Demirdache, directrice de l'unité UMR6310 intitulée Laboratoire de linguistique de Nantes, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hamida Demirdache, délégation de signature est donnée à Mme Marta Donazzan, maîtresse de conférences, à M. David Imbert, ingénieur de recherche et à Mme Alli Cozic-Sova, technicienne², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, déléguant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC249250DR17

Décision portant délégation de signature à M. Ronan Sauleau, directeur de l'unité UMR6164 intitulée Institut d'électronique et des technologies du numérique (IETR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6164 intitulée Institut d'électronique et des technologies du numérique (IETR), dont le directeur est M. Ronan Sauleau ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Ronan Sauleau, directeur de l'unité UMR6164 intitulée Institut d'électronique et des technologies du numérique, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ronan Sauleau, délégation de signature est donnée à M. Philippe Besnier, directeur de recherche, M. Daniel Ménard, professeur, M. Sébastien Pillement, professeur, M. Hamid Ben Ahmed, professeur et Mme Nathalie Blanchard, ingénierie d'études², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, déléguant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES

DEC250045DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Alix Levain, directrice de l'équipe mixte de recherche n°EMR6004 intitulée POSSEA (Possible Seas : Human-driven transitions and retroactions in marine and coastal social-ecological systems) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC247600DAJ du 27 juin 2024 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision n°DEC249118DGDS du 20 décembre 2024 portant création de l'équipe mixte de recherche n°EMR6004 intitulée POSSEA (Possible Seas : Human-driven transitions and retroactions in marine and coastal social-ecological systems), dont la directrice est Mme Alix Levain,

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à Mme Alix Levain, directrice de l'équipe mixte de recherche n°EMR6004 intitulée POSSEA (Possible Seas : Human-driven transitions and retroactions in marine and coastal social-ecological systems), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alix Levain, directrice de l'équipe mixte de recherche n°EMR6004 intitulée POSSEA (Possible Seas : Human-driven transitions and retroactions in marine and coastal social-ecological systems), délégation est donnée à Mme Gaëlle Gueguen Hallouet, professeure des Universités et à Mme Nathalie Coulon, technicienne², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégué(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2025

La déléguée régionale

Muriel SINANIDES



DEC259270DR18

Décision portant délégation de signature à M. Christian MASQUELIER le Directeur par intérim de l'Unité UMR7314 intitulée Laboratoire Réactivité et Chimie des Solides (LRCS), par la Déléguée Régionale en sa qualité d'ordonnatrice secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les Délégués Régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC248160DAJ du 13 septembre 2024 portant nomination de Mme Vanessa TOCUT aux fonctions de Déléguée Régionale de la circonscription des Hauts-de-France ;

Vu la décision DEC223096DGDS du 02 janvier 2023 portant renouvellement de l'Unité UMR7314 intitulée Laboratoire Réactivité et Chimie des Solides (LRCS) ;

Vu la décision DEC248986INC du 23 décembre 2024 portant fin de fonction et nomination de M. Christian MASQUELIER aux fonctions de Directeur par intérim de l'UMR7314 intitulée Laboratoire Réactivité et Chimie des Solides (LRCS)

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Christian MASQUELIER, le Directeur par intérim de l'Unité UMR7314 intitulée Laboratoire Réactivité et Chimie des Solides (LRCS), du 1^{er} janvier 2025 au 31 août 2025, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée Régionale, pris en sa qualité d'ordonnatrice secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian MASQUELIER, le Directeur par intérim de l'Unité UMR7314 intitulée Laboratoire Réactivité et Chimie des Solides (LRCS), délégation est donnée à Mme Anne CHARBONNIER, Responsable administrative, Ingénierie d'études² aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la Déléguée Régionale, déléguant, ainsi qu'en cas de changement du ou des déléguataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 06/01/2025

La Déléguée Régionale
Vanessa TOCUT

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC259401DR18

Décision portant délégation de signature à M. Daniel LE BERRE, Directeur par intérim de l'unité n° UMR8188 intitulée Centre de Recherche en Informatique de Lens, par la Déléguée Régionale en sa qualité d'ordonnatrice secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les Délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux Directeurs d'Unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248160DAJ du 13 septembre 2024 portant nomination de M^{me} Vanessa TOCUT aux fonctions de Déléguée Régionale de la circonscription Hauts-de-France;

Vu la décision DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'Unité n° UMR8188 intitulée Centre de Recherche en Informatique de Lens ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de M. Daniel LE BERRE aux fonctions de Directeur par intérim de l'Unité n° UMR8188 intitulée Centre de Recherche en Informatique de Lens,

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Daniel LE BERRE, Directeur par intérim de l'Unité n° UMR8188 intitulée Centre de Recherche en Informatique de Lens, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée Régionale, prise en sa qualité d'ordonnatrice secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel LE BERRE, Directeur par intérim de l'Unité n° UMR8188 intitulée Centre de Recherche en Informatique de Lens, délégation est donnée à M. Yakoub SALHI, Directeur Adjoint par intérim, Professeur des Universités, et à Mme Virginie DELAHAYE, Responsable Administrative, Assistante Ingénieur², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de Déléguée Régionale, délégante, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 14 janvier 2025

La déléguée régionale
Vanessa TOCUT

DEC259413DR18

Décision portant délégation de signature à M. Thomas BENATOUIL, Directeur par intérim de l'unité n° UMR8163 intitulée SAVOIRS, TEXTES, LANGAGE, par la Déléguée Régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248160DAJ du 13 septembre 2024 portant nomination de M^{me} Vanessa TOCUT aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Hauts-de-France;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR8163 intitulée SAVOIRS, TEXTES, LANGAGE ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de M. Thomas BENATOUIL aux fonctions de Directeur par intérim de l'unité n° UMR8163 intitulée SAVOIRS, TEXTES, LANGAGE,

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Thomas BENATOUIL, directeur par intérim de l'unité n° UMR8163 intitulée SAVOIRS, TEXTES, LANGAGE, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas BENATOUIL, Directeur par intérim de l'unité n° UMR8163 intitulée SAVOIRS, TEXTES, LANGAGE, délégation est donnée à Stéphanie CAET, Directrice Adjointe par intérim, Maîtresse de Conférence, et à Justin DUQUESNOY, Secrétaire Général, Assistant Ingénieur², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale, délégante, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 15 janvier 2025

La déléguée régionale
Vanessa TOCUT

DEC247269DR20

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Claude Scimeca pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7277 intitulée Institut de Biologie de Valrose (IBV),

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UMR7277 intitulée Institut de Biologie de Valrose (IBV), dont la directrice est Mme Florence Besse ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Jean-Claude Scimeca, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude Scimeca, délégation est donnée à Mme Caroline Ruiz, responsable du Service Gestion, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude Scimeca et de Mme Caroline Ruiz, délégation est donnée à Mme Anémone Kulczak, Secrétaire Générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 5 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18/03/2024

La directrice d'unité
Mme Florence Besse

¹ Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC259415DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Coralie Fischer pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7635 intitulée Centre de Mise en Forme des Matériaux (CEMEF)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR7635 intitulée Centre de Mise en Forme des Matériaux (CEMEF), dont le directeur est M. Elie Iskandar El Hachem ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à Mme Coralie Fischer, directrice administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Coralie Fischer, délégation est donnée à Mme Sylvie Massol, assistante de direction, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/01/2025

Le directeur d'unité
M. Elie Iskandar El Hachem

¹ Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC259417DR20DR20

Décision portant délégation de signature à M. Antoine Sicard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7370 intitulée Laboratoire de Physiomédecine Moléculaire (LP2M)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UMR7370 intitulée Laboratoire de Physiomédecine Moléculaire (LP2M) ;

Vu la décision n° DEC249075DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de M^{me} Claudine Blin-Wakkach, directrice d'unité et M. Antoine Sicard, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7370 intitulée Laboratoire de Physiomédecine Moléculaire (LP2M) ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Antoine Sicard, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine Sicard, délégation est donnée à Mme Noëlle Viard, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 5 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/01/2025

La directrice d'unité
Mme Claudine Blin-Wakkach

¹ Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC259658DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Maria Duca, directrice de l'unité GDR2083 intitulée RNA as a tool and a target for medicinal chemistry and chemical biology (RNA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC246630DAJ du 12 mars 2024 portant nomination de M. Sylvain di Giorgio aux fonctions de délégué régional de la circonscription Côte d'Azur (DR20) ;

Vu la décision DEC191251DGDS du 19 décembre 2019 portant création de l'unité GDR2083, intitulée RNA as a tool and a target for medicinal chemistry and chemical biology (RNA), dont la directrice est Mme Maria Duca ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à Mme Maria Duca, directrice de l'unité GDR2083 intitulée RNA as a tool and a target for medicinal chemistry and chemical biology (RNA), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégué, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18/03/2024

Le délégué régional
Sylvain di Giorgio

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC259753DR20

Décision portant délégation de signature à M. Karim Bernardet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UAR855 intitulée Division Technique de l'INSU (DT INSU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UAR855 intitulée Division Technique de l'INSU (DT INSU), dont le directeur est M. Jean-Jacques Fourmond ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Karim Bernardet, directeur adjoint et responsable de site, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Karim Bernardet, délégation est donnée à M. Emmanuel Alessandrini, capitaine d'armement, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Karim Bernardet et de M. Emmanuel Alessandrini, délégation est donnée à Mme Malika Oudia Bousserrou, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 5 – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/01/2025

Le directeur d'unité
M. Jean-Jacques Fourmond

¹ Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC259515INSU

Décision portant modification de la décision DEC249117DGDS portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche : modification des termes relatifs au renouvellement de l'UMR n° 7619 intitulée « Milieux Environnementaux, Transferts et Interactions dans les hydro systèmes et les Sols » (METIS)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement des unités mixtes de recherche et portant notamment renouvellement de l'unité n° 7619 intitulée Milieux Environnementaux, Transferts et Interactions dans les hydro systèmes et les Sols (METIS) et nomination de Mme Agnès DUCHARNE aux fonctions de directrice de cette unité ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

A l'article 2 de la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 susvisée, les termes relatifs au renouvellement de l'UMR n° 7619 intitulée Milieux Environnementaux, Transferts et Interactions dans les hydro systèmes et les Sols (METIS) sont modifiés ainsi qu'il suit :

La ligne suivante:

« Directrice : Mme Agnès DUCHARNE, Directrice de recherche »

est remplacée par la ligne suivante :

« Directrice par intérim : Mme Agnès DUCHARNE, Directrice de recherche »

Article 2 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11/02/2025

Le président-directeur général
Antoine Petit



DEC259537INSU

Décision portant modification de la décision DEC249117DGDS portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche : modification des termes relatifs au renouvellement de l'UMR n° 8539 intitulée « Laboratoire de météorologie dynamique » (LMD)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche et portant notamment renouvellement de l'unité n° 8539 intitulée Laboratoire de météorologie dynamique (LMD) et nomination de M. Freddy BOUCHET aux fonctions de directeur de cette unité ;

Vu le courrier électronique du directeur de l'UMR n° 8539 Laboratoire de météorologie dynamique (LMD), en date du 15 janvier 2025 ;

DECIDE :

Article 1^{er}:

A l'article 2 de la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 susvisée, les termes relatifs au renouvellement de l'UMR n° 8539 intitulée Laboratoire de météorologie dynamique (LMD) sont modifiés ainsi qu'il suit :

Les lignes suivantes:

- « Directeur : M. Freddy BOUCHET, Directeur de recherche »
- « Directeur adjoint : M. Thomas DUBOS, Maître de conférences »
- « Directeur adjoint : M. Francois LOTT, Directeur de recherche »
- « Directrice adjointe : Mme Camille RISI, Chargée de recherche »

sont remplacées par les lignes suivantes :

- « Directeur par intérim : M. Freddy BOUCHET, Directeur de recherche »
- « Directeur adjoint par intérim : M. Thomas DUBOS, Professeur »
- « Directeur adjoint par intérim: M. Francois LOTT, Directeur de recherche »
- « Directrice adjointe par intérim: Mme Camille RISI, Chargée de recherche »

Article 2 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11/02/2025

Le président-directeur général
Antoine Petit



DEC259541INSU

Décision portant modification de la décision DEC249116DGDS portant prorogation des unités : modification des termes relatifs à la prorogation de l'UMR n° 8190 intitulée « Laboratoire « Atmosphères et Observations Spatiales » (LATMOS)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant prorogation des unités et portant notamment prorogation de l'unité n° 8190 intitulée Laboratoire Atmosphères et Observations Spatiales (LATMOS) et nomination de M. François RAVETTA aux fonctions de directeur de cette unité ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

A l'article 2 de la décision DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 susvisée, les termes relatifs au renouvellement de l'UMR n° 8190 intitulée Laboratoire "Atmosphères et Observations Spatiales (LATMOS)" sont modifiés ainsi qu'il suit :

La ligne suivante:

« Directeur adjoint : M. Ronan MODOLO, Maître de conférences »

est remplacée par la ligne suivante :

« Directeur adjoint par intérim : M. Ronan MODOLO, Maître de conférences ».

Article 2 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11/02/2025

Le président-directeur général
Antoine Petit



Délégation Alsace

DEC259949DR10

Décision relative aux tarifs des prestations de la plateforme Comportement & Optogénétique (CompOpt) relevant de l'unité UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives (INCI)

LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la Recherche du 1^{er} janvier 2024 portant organisation et fonctionnement du centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC222919DAJ en date du 16 décembre 2022 portant nomination de M. Géraud Delorme aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision n°DEC222920DAJ en date du 16 décembre 2022 donnant délégation de signature à M. Géraud DELORME, délégué régional pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des prestations réalisées par la plateforme ComptOpt relevant de l'unité UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives (INCI) sont fixés comme suit :

Code article	Nature des prestations de la plateforme ComptOpt	Tarif HT € par animal
1. Injections intracérébroventriculaires :		
11650	Clients internes	3.75 €
11651	Clients partenaires	3.75 €
11652	Clients externes académiques	47.76 €

Code article	Nature des prestations de la plateforme ComptOpt	Tarif HT € par heure
11653	Clients privés	47.76 €
2. Acquisition vidéo caméra classique :		
11654	Clients internes	7.95 €
11655	Clients partenaires	7.95 €
11656	Clients externes académiques	67.07 €
11657	Clients privés	67.07 €
3. Burrowing test :		
11658	Clients internes	26.45 €
11659	Clients partenaires	26.45 €
11660	Clients externes académiques	105.26 €
11661	Clients privés	105.26 €
4. Chambre environnementale (CPP, OF ou DL) :		
11662	Clients internes	31.99 €
11663	Clients partenaires	31.99 €
11664	Clients externes académiques	72.57 €
11665	Clients privés	72.57 €
5. Chirurgie stéréotaxique :		
11666	Clients internes	31.16 €
11667	Clients partenaires	31.16 €
11668	Clients externes académiques	165.12 €
11669	Clients privés	165.12 €
6. Création de graphiques et analyses associées :		
11670	Clients internes	27.53 €
11671	Clients partenaires	27.53 €
11672	Clients externes académiques	86.87 €

Code article	Nature des prestations de la plateforme ComptOpt	Tarif HT € par heure
11673	Clients privés	86.87 €

7. Dry ice test :

11674	Clients internes	20.67 €
11675	Clients partenaires	20.67 €
11676	Clients externes académiques	45.45 €
11677	Clients privés	45.45 €

8. Formation anymaze ethovision :

11678	Clients internes	63.59 €
11679	Clients partenaires	63.59 €
11680	Clients externes académiques	151.89 €
11681	Clients privés	151.89 €

9. Réflexe de traction :

11682	Clients internes	9.90 €
11683	Clients partenaires	9.90 €
11684	Clients externes académiques	79.00 €
11685	Clients privés	79.00 €

10. Shuttle boxes (LH) :

11686	Clients internes	15.90 €
11687	Clients partenaires	15.90 €
11688	Clients externes académiques	139.36 €
11689	Clients privés	139.36 €

Code article	Nature des prestations de la plateforme ComptOpt	Tarif HT € par heure
11. Stimulation optogénétique :		
11690	Clients internes	18.00 €
11691	Clients partenaires	18.00 €
11692	Clients externes académiques	61.37 €
11693	Clients privés	61.37 €
12. Test d'allodynie mécanique dynamique :		
11694	Clients internes	22.71 €
11695	Clients partenaires	22.71 €
11696	Clients externes académiques	199.26 €
11697	Clients privés	199.26 €
13. Test d'interactions sociales libres :		
11698	Clients internes	34.41 €
11699	Clients partenaires	34.41 €
11700	Clients externes académiques	99.33 €
11701	Clients privés	99.33 €
14. Test de distribution pondérale (DWB) :		
11702	Clients internes	15.90 €
11703	Clients partenaires	15.90 €
11704	Clients externes académiques	295.13 €
11705	Clients privés	295.13 €
15. Ultravox :		
11706	Clients internes	1.35 €

11707	Clients partenaires	1.35 €
11708	Clients externes académiques	323.65 €
11709	Clients privés	323.65 €
Code article	Nature des prestations de la plateforme ComptOpt	Tarif HT € par heure

16. Acquisition vidéo GoPro :

11710	Clients internes	10.18 €
11711	Clients partenaires	10.18 €
11712	Clients externes académiques	23.20 €
11713	Clients privés	23.20 €

17. Traitement eau de boisson :

11714	Clients internes	9.76 €
11715	Clients partenaires	9.76 €
11716	Clients externes académiques	19.24 €
11717	Clients privés	19.24 €

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} février 2025

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le

05 FEV. 2025

Pour le Président-Directeur Général et par délégation

Le délégué régional

M. Géraud DELORME



Délégation Alsace

DEC259728DR10

Décision relative aux tarifs des prestations de la plateforme Comportement & Optogénétique (CompOpt) relevant de l'unité UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives (INCI)

LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la Recherche du 1^{er} janvier 2024 portant organisation et fonctionnement du centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC222919DAJ en date du 16 décembre 2022 portant nomination de M. Géraud Delorme aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision n°DEC222920DAJ en date du 16 décembre 2022 donnant délégation de signature à M. Géraud DELORME, délégué régional pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR-2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditables pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR-2022-12 en date du 17 mars 2022 relative à la certification des coûts de cotutelles pris en compte dans les tarifications auditables ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des prestations réalisées par la plateforme CompOpt relevant de l'unité UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives (INCI) sont fixés comme suit :

Code article	Nature des prestations de la plateforme ComptOpt	Tarif HT € par heure
1. Actimétrie CPP (<i>test de préférence de place</i>) :		
11436	Clients internes	18.92 €
11437	Clients partenaires	18.92 €
11438	Clients externes académiques	64.86 €
11439	Clients privés	97.30 €
2. Analyse vidéo par Anymaze :		
11440	Clients internes	3.85 €
11441	Clients partenaires	3.85 €
11442	Clients externes académiques	12.47 €
11443	Clients privés	12.47 €
3. Analyse, mise en forme et rédaction des résultats :		
11444	Clients internes	6.74 €
11445	Clients partenaires	6.74 €
11446	Clients externes académiques	163.15 €
11447	Clients privés	163.15 €
4. Beam walking test :		
11448	Clients internes	19.52 €
11449	Clients partenaires	19.52 €
11450	Clients externes académiques	38.48 €
11452	Clients privés	38.48 €
5. Fear conditioning :		
11453	Clients internes	3.74 €
11454	Clients partenaires	3.74 €
11455	Clients externes académiques	44.19 €
11456	Clients privés	44.19 €

Code article	Nature des prestations de la plateforme ComptOpt	Tarif HT € par heure
6. Forced swim test (FST) rat :		
11457	Clients internes	18.84 €
11458	Clients partenaires	18.84 €
11459	Clients externes académiques	28.37 €
11460	Clients privés	28.37 €
7. Forced swim test (FST) souris :		
11461	Clients internes	17.66 €
11462	Clients partenaires	17.66 €
11463	Clients externes académiques	74.46 €
11464	Clients privés	74.46 €
8. Formation chirurgie (icv it et modèles de douleur) :		
11465	Clients internes	44.42 €
11466	Clients partenaires	44.42 €
11467	Clients externes académiques	157.76 €
11468	Clients privés	236.64 €
9. Formation tests comportementaux :		
11469	Clients internes	14.06 €
11470	Clients partenaires	14.06 €
11471	Clients externes académiques	148.25 €
11472	Clients privés	148.25 €
10. Grandient thermique (Ring) :		
11473	Clients internes	8.15 €
11474	Clients partenaires	8.15 €
11475	Clients externes académiques	64.77 €
11476	Clients privés	64.77 €

Code article	Nature des prestations de la plateforme ComptOpt	Tarif HT € par heure
11. Labyrinthe en Y et alternances spontanées :		
11477	Clients internes	1.00 €
11478	Clients partenaires	1.00 €
11479	Clients externes académiques	23.24 €
11480	Clients privés	23.24 €
12. Labyrinthe en croix surélevé (EPM) :		
11481	Clients internes	32.52 €
11482	Clients partenaires	32.52 €
11483	Clients externes académiques	151.18 €
11484	Clients privés	151.18 €
13. Light-dark automatisé :		
11485	Clients internes	12.32 €
11486	Clients partenaires	12.32 €
11487	Clients externes académiques	43.66 €
11488	Clients privés	78.60 €
14. Light-dark non automatisé :		
11489	Clients internes	7.65 €
11490	Clients partenaires	7.65 €
11491	Clients externes académiques	38.97 €
11492	Clients privés	38.97 €
15. Marble burying test :		
11493	Clients internes	8.75 €
11494	Clients partenaires	8.75 €
11495	Clients externes académiques	23.68 €
11496	Clients privés	23.68 €

Code article	Nature des prestations de la plateforme ComptOpt	Tarif HT € par heure
16. Modèle de douleur inflammatoire :		
11497	Clients internes	7.11 €
11498	Clients partenaires	7.11 €
11499	Clients externes académiques	45.98 €
11500	Clients privés	62.07 €
17. Modèle de douleur neuropathique ou post-chirurgicale :		
11547	Clients internes	13.89 €
11548	Clients partenaires	13.89 €
11549	Clients externes académiques	123.36 €
11550	Clients privés	123.36 €
18. Open field souris :		
11551	Clients internes	9.36 €
11552	Clients partenaires	9.36 €
11553	Clients externes académiques	27.69 €
11554	Clients privés	27.69 €
19. Perfusion intracardiaque :		
11555	Clients internes	14.37 €
11556	Clients partenaires	14.37 €
11557	Clients externes académiques	80.18 €
11558	Clients privés	152.35 €
20. Pince calibrée :		
11560	Clients internes	3.83 €
11561	Clients partenaires	3.83 €
11562	Clients externes académiques	25.82 €
11563	Clients privés	25.82 €

Code article	Nature des prestations de la plateforme ComptOpt	Tarif HT € par heure
21. Plantar :		
11564	Clients internes	9.38 €
11565	Clients partenaires	9.38 €
11566	Clients externes académiques	30.85 €
11567	Clients privés	30.85 €
22. Plaque chaude ou froide :		
11568	Clients internes	8.41 €
11569	Clients partenaires	8.41 €
11570	Clients externes académiques	21.85 €
11571	Clients privés	32.78 €
23. Prélèvements de tissus :		
11572	Clients internes	15.52 €
11573	Clients partenaires	15.52 €
11574	Clients externes académiques	77.30 €
11575	Clients privés	108.22 €
24. Prélèvements sanguins :		
11576	Clients internes	8.39 €
11577	Clients partenaires	8.39 €
11578	Clients externes académiques	22.42 €
11579	Clients privés	44.83 €
25. Préparation des solutions :		
11583	Clients internes	44.17 €
11584	Clients partenaires	44.17 €
11585	Clients externes académiques	113.24 €
11586	Clients privés	113.24 €

Code article	Nature des prestations de la plateforme ComptOpt	Tarif HT € par heure
26. Reconnaissance d'objets :		
11587	Clients internes	4.61 €
11588	Clients partenaires	4.61 €
11589	Clients externes académiques	26.03 €
11590	Clients privés	26.03 €
27. Rotarod :		
11591	Clients internes	15.59 €
11592	Clients partenaires	15.59 €
11593	Clients externes académiques	82.71 €
11594	Clients privés	82.71 €
28. Rédaction des autorisations d'expérimenter :		
11595	Clients internes	11.47 €
11596	Clients partenaires	11.47 €
11597	Clients externes académiques	59.56 €
11598	Clients privés	59.56 €
29. Sevrage aux opiacés avec scoring :		
11599	Clients internes	43.94 €
11600	Clients partenaires	43.94 €
11601	Clients externes académiques	126.55 €
11602	Clients privés	126.55 €
30. Splash test :		
11603	Clients internes	22.08 €
11604	Clients partenaires	22.08 €
11605	Clients externes académiques	209.94 €
11606	Clients privés	209.94 €

Code article	Nature des prestations de la plateforme ComptOpt	Tarif HT € par heure
31. Tail immersion test :		
11607	Clients internes	18.04 €
11608	Clients partenaires	18.04 €
11609	Clients externes académiques	23.80 €
11610	Clients privés	23.80 €
32. Test SHIRPA ou string test :		
11611	Clients internes	104.05 €
11612	Clients partenaires	104.05 €
11613	Clients externes académiques	287.25 €
11614	Clients privés	287.25 €
33. Test d'hyponéophagie (NSF) :		
11615	Clients internes	27.57 €
11616	Clients partenaires	27.57 €
11617	Clients externes académiques	106.46 €
11618	Clients privés	106.46 €
34. Test des filaments de von Frey manuel :		
11619	Clients internes	16.10 €
11620	Clients partenaires	16.10 €
11621	Clients externes académiques	24.49 €
11622	Clients privés	31.84 €
35. Test des filaments de von Frey électronique :		
11623	Clients internes	16.56 €
11624	Clients partenaires	16.56 €
11625	Clients externes académiques	28.90 €
11625	Clients privés	40.46 €

Code article	Nature des prestations de la plateforme ComptOpt	Tarif HT € par heure
36. rtPP :		
11627	Clients internes	6.34 €
11628	Clients partenaires	6.34 €
11629	Clients externes académiques	16.26 €
11630	Clients privés	16.26 €
37. Test à 3 chambres :		
11631	Clients internes	12.72 €
11632	Clients partenaires	12.72 €
11633	Clients externes académiques	38.25 €
11634	Clients privés	38.25 €
38. Travaux d'étude et de conception :		
11635	Clients internes	15.03 €
11636	Clients partenaires	15.03 €
11637	Clients externes académiques	197.89 €
11638	Clients privés	197.89 €
39. Vidéotracking des expériences avec Anymaze :		
11639	Clients internes	3.63 €
11640	Clients partenaires	3.63 €
11641	Clients externes académiques	8.85 €
11642	Clients privés	8.85 €
40. Vidéotracking des expériences avec Ethovision :		
11408	Clients internes	10.60 €
11409	Clients partenaires	10.60 €
11410	Clients externes académiques	102.90 €
11411	Clients privés	102.90 €

Code article	Nature des prestations de la plateforme ComptOpt	Tarif HT € par heure
41. Administration per os (gavage) :		
11412	Clients internes	4.00 €
11413	Clients partenaires	4.00 €
11414	Clients externes académiques	21.22 €
11415	Clients privés	21.22 €
42. Fourniture d'animaux ou suivi du bien-être animal :		
11416	Clients internes	29.30 €
11417	Clients partenaires	29.30 €
11418	Clients externes académiques	35.77 €
11419	Clients privés	35.77 €
43. Injections intrapéritonéales ou sous-cutanées :		
11420	Clients internes	1.84 €
11421	Clients partenaires	1.84 €
11422	Clients externes académiques	6.71 €
11423	Clients privés	6.71 €
44. Injections intrathécales :		
11424	Clients internes	8.08 €
11425	Clients partenaires	8.08 €
11426	Clients externes académiques	36.63 €
11427	Clients privés	36.63 €
45. Test du nid (nest test) :		
11428	Clients internes	14.96 €
11429	Clients partenaires	14.96 €
11430	Clients externes académiques	69.55 €
11431	Clients privés	69.55 €

Code article	Nature des prestations de la plateforme ComptOpt	Tarif HT € par heure
46. Sucrose préférence :		
11432	Clients internes	26.56 €
11433	Clients partenaires	26.56 €
11434	Clients externes académiques	72.40 €
11435	Clients privés	72.40 €

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 20 janvier 2025.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le **30 JAN. 2025**

Pour le Président-Directeur Général et par délégation

Le délégué régional

M. Géraud DELORME





Délégation Alsace

DEC250226DR10

Décision relative aux tarifs des prestations de la plateforme Comportement & Optogénétique (CompOpt) relevant de l'unité UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives (INCI)

LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la Recherche du 1^{er} janvier 2024 portant organisation et fonctionnement du centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC222919DAJ en date du 16 décembre 2022 portant nomination de M. Géraud Delorme aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision n°DEC222920DAJ en date du 16 décembre 2022 donnant délégation de signature à M. Géraud DELORME, délégué régional pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR-2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditables pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR-2022-12 en date du 17 mars 2022 relative à la certification des coûts de cotutelles pris en compte dans les tarifications auditables ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des prestations réalisées par la plateforme CompOpt relevant de l'unité UPR3212 intitulée Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives (INCI) sont fixés comme suit :

Code article	Nature des prestations de la plateforme ComptOpt	Tarif HT € par heure
1. Actimétrie CPP (test de préférence de place) :		
11436	Clients internes	18.92 €
11437	Clients partenaires	18.92 €
11438	Clients externes académiques	64.86 €
11439	Clients privés	97.30 €
2. Analyse vidéo par Anymaze :		
11440	Clients internes	3.85 €
11441	Clients partenaires	3.85 €
11442	Clients externes académiques	12.47 €
11443	Clients privés	12.47 €
3. Analyse, mise en forme et rédaction des résultats :		
11444	Clients internes	6.74 €
11445	Clients partenaires	6.74 €
11446	Clients externes académiques	163.15 €
11447	Clients privés	163.15 €
4. Beam walking test :		
11448	Clients internes	19.52 €
11449	Clients partenaires	19.52 €
11450	Clients externes académiques	38.48 €
11452	Clients privés	38.48 €
5. Fear conditioning :		
11453	Clients internes	3.74 €
11454	Clients partenaires	3.74 €
11455	Clients externes académiques	44.19 €
11456	Clients privés	44.19 €

Code article	Nature des prestations de la plateforme ComptOpt	Tarif HT € par heure
6. <i>Forced swim test (FST) rat :</i>		
11457	Clients internes	18.84 €
11458	Clients partenaires	18.84 €
11459	Clients externes académiques	28.37 €
11460	Clients privés	28.37 €
7. <i>Forced swim test (FST) souris :</i>		
11461	Clients internes	17.66 €
11462	Clients partenaires	17.66 €
11463	Clients externes académiques	74.46 €
11464	Clients privés	74.46 €
8. <i>Formation chirurgie (icv it et modèles de douleur) :</i>		
11465	Clients internes	44.42 €
11466	Clients partenaires	44.42 €
11467	Clients externes académiques	157.76 €
11468	Clients privés	236.64 €
9. <i>Formation tests comportementaux :</i>		
11469	Clients internes	14.06 €
11470	Clients partenaires	14.06 €
11471	Clients externes académiques	148.25 €
11472	Clients privés	148.25 €
10. <i>Grandient thermique (Ring) :</i>		
11473	Clients internes	8.15 €
11474	Clients partenaires	8.15 €
11475	Clients externes académiques	64.77 €
11476	Clients privés	64.77 €

Code article	Nature des prestations de la plateforme ComptOpt	Tarif HT € par heure
11. Labyrinthe en Y et alternances spontanées :		
11477	Clients internes	1.00 €
11478	Clients partenaires	1.00 €
11479	Clients externes académiques	23.24 €
11480	Clients privés	23.24 €
12. Labyrinthe en croix surélevé (EPM) :		
11481	Clients internes	32.52 €
11482	Clients partenaires	32.52 €
11483	Clients externes académiques	151.18 €
11484	Clients privés	151.18 €
13. Light-dark automatisé :		
11485	Clients internes	12.32 €
11486	Clients partenaires	12.32 €
11487	Clients externes académiques	43.66 €
11488	Clients privés	78.60 €
14. Light-dark non automatisé :		
11489	Clients internes	7.65 €
11490	Clients partenaires	7.65 €
11491	Clients externes académiques	38.97 €
11492	Clients privés	38.97 €
15. Marble burying test :		
11493	Clients internes	8.75 €
11494	Clients partenaires	8.75 €
11495	Clients externes académiques	23.68 €
11496	Clients privés	23.68 €

Code article	Nature des prestations de la plateforme ComptOpt	Tarif HT € par heure
16. Modèle de douleur inflammatoire :		
11497	Clients internes	7.11 €
11498	Clients partenaires	7.11 €
11499	Clients externes académiques	45.98 €
11500	Clients privés	62.07 €
17. Modèle de douleur neuropathique ou post-chirurgicale :		
11547	Clients internes	13.89 €
11548	Clients partenaires	13.89 €
11549	Clients externes académiques	123.36 €
11550	Clients privés	123.36 €
18. Open field souris :		
11551	Clients internes	9.36 €
11552	Clients partenaires	9.36 €
11553	Clients externes académiques	27.69 €
11554	Clients privés	27.69 €
19. Perfusion intracardiaque :		
11555	Clients internes	14.37 €
11556	Clients partenaires	14.37 €
11557	Clients externes académiques	80.18 €
11558	Clients privés	152.35 €
20. Pince calibrée :		
11560	Clients internes	3.83 €
11561	Clients partenaires	3.83 €
11562	Clients externes académiques	25.82 €
11563	Clients privés	25.82 €

Code article	Nature des prestations de la plateforme ComptOpt	Tarif HT € par heure
21. Plantar :		
11564	Clients internes	9.38 €
11565	Clients partenaires	9.38 €
11566	Clients externes académiques	30.85 €
11567	Clients privés	30.85 €
22. Plaque chaude ou froide :		
11568	Clients internes	8.41 €
11569	Clients partenaires	8.41 €
11570	Clients externes académiques	21.85 €
11571	Clients privés	32.78 €
23. Prélèvements de tissus :		
11572	Clients internes	15.52 €
11573	Clients partenaires	15.52 €
11574	Clients externes académiques	77.30 €
11575	Clients privés	108.22 €
24. Prélèvements sanguins :		
11576	Clients internes	8.39 €
11577	Clients partenaires	8.39 €
11578	Clients externes académiques	22.42 €
11579	Clients privés	44.83 €
25. Préparation des solutions :		
11583	Clients internes	44.17 €
11584	Clients partenaires	44.17 €
11585	Clients externes académiques	113.24 €
11586	Clients privés	113.24 €

Code article	Nature des prestations de la plateforme ComptOpt	Tarif HT € par heure
26. Reconnaissance d'objets :		
11587	Clients internes	4.61 €
11588	Clients partenaires	4.61 €
11589	Clients externes académiques	26.03 €
11590	Clients privés	26.03 €
27. Rotarod :		
11591	Clients internes	15.59 €
11592	Clients partenaires	15.59 €
11593	Clients externes académiques	82.71 €
11594	Clients privés	82.71 €
28. Rédaction des autorisations d'expérimenter :		
11595	Clients internes	11.47 €
11596	Clients partenaires	11.47 €
11597	Clients externes académiques	59.56 €
11598	Clients privés	59.56 €
29. Sevrage aux opiacés avec scoring :		
11599	Clients internes	43.94 €
11600	Clients partenaires	43.94 €
11601	Clients externes académiques	126.55 €
11602	Clients privés	126.55 €
30. Splash test :		
11603	Clients internes	22.08 €
11604	Clients partenaires	22.08 €
11605	Clients externes académiques	209.94 €
11606	Clients privés	209.94 €

Code article	Nature des prestations de la plateforme ComptOpt	Tarif HT € par heure
31. Tail immersion test :		
11607	Clients internes	18.04 €
11608	Clients partenaires	18.04 €
11609	Clients externes académiques	23.80 €
11610	Clients privés	23.80 €
32. Test SHIRPA ou string test :		
11611	Clients internes	104.05 €
11612	Clients partenaires	104.05 €
11613	Clients externes académiques	287.25 €
11614	Clients privés	287.25 €
33. Test d'hyponéophagie (NSF) :		
11615	Clients internes	27.57 €
11616	Clients partenaires	27.57 €
11617	Clients externes académiques	106.46 €
11618	Clients privés	106.46 €
34. Test des filaments de von Frey manuel :		
11619	Clients internes	16.10 €
11620	Clients partenaires	16.10 €
11621	Clients externes académiques	24.49 €
11622	Clients privés	31.84 €
35. Test des filaments de von Frey électronique :		
11623	Clients internes	16.56 €
11624	Clients partenaires	16.56 €
11625	Clients externes académiques	28.90 €
11626	Clients privés	40.46 €

Code article	Nature des prestations de la plateforme ComptOpt	Tarif HT € par heure
36. rtPP :		
11627	Clients internes	6.34 €
11628	Clients partenaires	6.34 €
11629	Clients externes académiques	16.26 €
11630	Clients privés	16.26 €
37. Test à 3 chambres :		
11631	Clients internes	12.72 €
11632	Clients partenaires	12.72 €
11633	Clients externes académiques	38.25 €
11634	Clients privés	38.25 €
38. Travaux d'étude et de conception :		
11635	Clients internes	15.03 €
11636	Clients partenaires	15.03 €
11637	Clients externes académiques	197.89 €
11638	Clients privés	197.89 €
39. Vidéotracking des expériences avec Anymaze :		
11639	Clients internes	3.63 €
11640	Clients partenaires	3.63 €
11641	Clients externes académiques	8.85 €
11642	Clients privés	8.85 €
40. Vidéotracking des expériences avec Ethovision :		
11408	Clients internes	10.60 €
11409	Clients partenaires	10.60 €
11410	Clients externes académiques	102.90 €
11411	Clients privés	102.90 €

Code article	Nature des prestations de la plateforme ComptOpt	Tarif HT € par heure
41. Administration per os (gavage) :		
11412	Clients internes	4.00 €
11413	Clients partenaires	4.00 €
11414	Clients externes académiques	21.22 €
11415	Clients privés	21.22 €
42. Fourniture d'animaux ou suivi du bien-être animal :		
11416	Clients internes	29.30 €
11417	Clients partenaires	29.30 €
11418	Clients externes académiques	35.77 €
11419	Clients privés	35.77 €
43. Injections intrapéritonéales ou sous-cutanées :		
11420	Clients internes	1.84 €
11421	Clients partenaires	1.84 €
11422	Clients externes académiques	6.71 €
11423	Clients privés	6.71 €
44. Injections intrathécales :		
11424	Clients internes	8.08 €
11425	Clients partenaires	8.08 €
11426	Clients externes académiques	36.63 €
11427	Clients privés	36.63 €
45. Test du nid (nest test) :		
11428	Clients internes	14.96 €
11429	Clients partenaires	14.96 €
11430	Clients externes académiques	69.55 €
11431	Clients privés	69.55 €

Code article	Nature des prestations de la plateforme ComptOpt	Tarif HT € par heure
46. Sucrose préférence :		
11432	Clients internes	26.56 €
11433	Clients partenaires	26.56 €
11434	Clients externes académiques	72.40 €
11435	Clients privés	72.40 €

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 20 janvier 2025.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le **24 FEV. 2025**

Pour le Président-Directeur Général et par délégation
 Le délégué régional
 M. Géraud DELORME



DEC250079DR11

**Décision relative aux tarifs des produits du Centre de Liquéfaction de l'UPR 2940
Institut Néel**

LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC247635DAJ en date du 04 juillet 2024 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision n° DEC247688DAJ en date du 23 juillet 2024 donnant délégation de signature à M. Christophe MULLER délégué régional pour la circonscription Alpes notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditables pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

Vu la décision n° DEC201513DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité propre de recherche intitulée « Institut Néel » - UPR 2940 ;

DECIDE:

Article 1er

Les tarifs des produits du Centre de Liquéfaction de l'UPR2940 Institut Néel sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/01/2025.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 13/02/2025

Pour le Président-Directeur Général et par délégation
Le Délégué Régional
M. Christophe J. MULLER

Annexe DEC250079DR11

**Décision relative aux tarifs des produits du Centre de Liquéfaction de l'UPR
2940 Institut Néel**

1) Azote liquide

Azote liquide	Prix de vente unitaire €/litre
Facturation interne	0,24
Clients partenaires	0,24
Clients externes académiques	0,31
Clients privés	0,43

2) Hélium liquide

Hélium liquide	Prix de vente unitaire €/litre	Prix de vente unitaire €/m³
Facturation interne	3,73	5,04
Clients partenaires	3,73	5,04
Clients externes académiques	4,88	6,59
Clients privés	6,83	9,23

3) Hélium Gazeux

Le tarif de l'hélium gazeux (hélium non recyclé) est facturé au tarif du prix d'achat 2025 de l'hélium chez le fournisseur, soit **35,90 €** par litre de liquide acheté ou **47,79€/m³** de gaz perdu (l'équivalence retenue est **1kg d'hélium liquide soit 8 litres de liquide représentant 6,01 m³ de gaz**).



DEC250154DR13

Décision relative aux tarifs des prestations/produits de l'unité UAR3426 intitulée « BioCampus Montpellier »

LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC248743DAJ en date du 06 décembre 2024 portant nomination de M. Laurent BARBIERI aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Occitanie Est ;

Vu la décision n° DEC259378DAJ en date du 23 janvier 2025 donnant délégation de signature à M. Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Occitanie Est notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditables pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'Unité d'Appui et de Recherche UAR3426 intitulée « BioCampus Montpellier »;

DECIDE:

Article 1er

Les tarifs des prestations de la plateforme MDC, prestations MDC1 à MDC6, de l'UAR3426 intitulée « BioCampus Montpellier » sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} mars 2025.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 19/02/2025

Pour le Président-Directeur Général et par délégation
Le Délégué Régional
M. Laurent BARBIERI



Grille tarifaire par le laboratoire pour publication :

DEC250154DR13
Tarification auditable
UAR 3426 BIOCAMPUS
Plateforme MDC

Prise d'effet : 01/03/2025

Référence Prestation	Nom Prestation	Nature Unité d'œuvre	Tarif CNRS / Cotutelles /Etablissements partenaires HT	Tarif autres établissements publics HT	Tarif Privé HT
MDC1	Lamelle	1 unité	12,80 €	143 €	143 €
MDC2	Traitements et peignage	Par plug envoyé	360,05 €	1 798,95 €	1 798,95 €
MDC3	Acquisition et analyse de vitesse de fourches (FV)	L'analyse	95,49 €	1 791,39 €	1 791,39 €
MDC4	Acquisition et analyse d'asymétrie de fourches (FA)	L'analyse	95,49 €	4 090,68 €	4 090,68 €
MDC5	Acquisition et analyse de densité de fourches(GIFD)	L'analyse	95,49 €	1 811,44 €	1 811,44 €
MDC6	Acquisition et analyse de distance interorigine (IOD)	L'analyse	95,49 €	6 184,31 €	6 184,31 €

***Tarifs établissements partenaires HT** = ce tarif englobe, les unités CNRS, les établissements partenaires listés ci-après :

- Institut national de la santé et de la recherche médicale (**INSERM**) national,
- Université de Montpellier (**UM**)
- Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier (**CHU**) de Montpellier
- Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (**CIRAD**), national.
- Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (**INRAE**) national,
- École pratique des hautes études (**EPHE**), national.
- Institut Régional du Cancer de Montpellier (**ICM**)
- Institut de Recherche et Développement (**IRD**) national,
- Institut Agro Montpellier

DEC250177DR13

Décision relative au tarif des produits/prestations de l'unité UAR2041 intitulée « PAC Chimie Balard Montpellier »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC248743DAJ en date du 06 décembre 2024 portant nomination de M. Laurent BARBIERI aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Occitanie Est ;

Vu la décision n° DEC259378DAJ en date du 23 janvier 2025 donnant délégation de signature à M. Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Occitanie Est notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des produits / prestations de Service 7 de l'UAR2041 intitulée « PAC Chimie Balard Montpellier » sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 20/02/2025

Pour le président - directeur général
et par délégation,
Le Délégué Régional
M. Laurent BARBIERI

Tarification Non Auditable

UAR 2041 PAC Chimie Balard

Service 07 – Microscopies électroniques

DEC250177DR13

Prise d'effet : 01/01/2025

Référence Prestation	Nom Prestation	Nature Unité d'œuvre	Tarif CNRS / Cotutelles /Etablissements partenaires* HT	Tarif autres établissements publics HT	Tarif Privé HT
PAC7	Analyses MEB EDX	Heure	50,00 €	118,77 €	200,00 €

*Tarifs établissements partenaires HT = ce tarif englobe, les unités CNRS, les établissements partenaires listés ci-après : Université de Montpellier, ENSCM (école nationale supérieure de chimie de Montpellier)

DEC250201DR13

Décision relative au tarif des produits/prestations de l'UMR5535, Institut de Génétique Moléculaire de Montpellier (IGMM)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC248743DAJ en date du 06 décembre 2024 portant nomination de M. Laurent BARBIERI aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Occitanie Est ;

Vu la décision n° DEC259378DAJ en date du 23 janvier 2025 donnant délégation de signature à M. Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Occitanie Est notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs de location des chambres d'hôtes de UMR5535 intitulée « Institut de Génétique Moléculaire de Montpellier » (IGMM) sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} février 2025.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 21/02/2025

Pour le président - directeur général
et par délégation,
Le Délégué Régional
M. Laurent BARBIERI

Directeur : E. Schwob
 « *Science sans conscience n'est que ruine de l'âme* » François Rabelais (1494-1553)

Tarification Non Auditable

LABORATOIRE IGMM
 UMR 5535 - division 0680

LOCATION DES CHAMBRES D'HÔTES

DEC250201DR13

Prise d'effet : 01/02/2025

Référence Prestation	Nom Prestation	Nature Unité d'œuvre	Tarif CNRS / Cotutelles /Etablissements partenaires* HT	Tarif autres établissements publics HT	Tarif Privé HT
P1	Nuitée Chambre d'hôte	La nuitée	24,72 €	24,72 €	29,67 €
P2	Nuitée Chambre d'hôte Tarif dégressif 1 semaine (7 nuitées)	La nuitée	18,77 €	18,77 €	22,52 €
P3	Nuitée Chambre d'hôte Tarif dégressif 1 mois (30 nuitées)	La nuitée	17,88 €	17,88 €	21,45 €

*Tarifs établissements partenaires HT = ce tarif englobe, les unités CNRS, les établissements partenaires listés ci-après : Université de Montpellier



DEC248905DR14

Décision relative aux tarifs des prestations de la Plateforme CHIMIE de l'UMR5563 intitulée Géosciences Environnement Toulouse (GET).

LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC222188DAJ en date du 26 septembre 2022 portant nomination de M. Méré Jocelyn aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest ;

Vu la décision n° DEC222188DAJ en date du 26 septembre 2022 donnant délégation de signature à M. Méré Jocelyn délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditables pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

DECIDE:

Article 1er

Les tarifs des prestations d'Analyse des anions par chromatographie ionique, Analyse de l'alcalinité par titreur automatisé, Analyse élémentaire par ICP-OES, Analyse du carbone organique et inorganique dissous et Analyse élémentaire par spectrophotométrie d'absorption atomique flamme de la Plateforme CHIMIE de l'UMR5563 intitulée « GET » sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} Janvier 2025.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 09 Décembre 2024.

Pour le Président-Directeur Général et par délégation
Le Délégué Régional
M. Méré

Plateforme CHIMIE - GET

SYNTHÈSE TARIFAIRE



Date d'effet: 01/01/2025

Prestation tarifée	Unité d'œuvre	TARIFS CLIENTS ACADEMIQUES			TARIF CLIENTS PRIVÉS
		CNRS	PARTENAIRES*	AUTRES	
ANALYSE DES ANIONS PAR CHROMATOGRAPHIE IONIQUE	<i>Nombre d'analyses (blancs, étalons, échantillons et étalons de contrôle)</i>	4,37 €	4,37 €	6,25 €	10,00 €
ANALYSE DE L'ALCALINITÉ PAR TITREUR AUTOMATISÉ	<i>Nombre d'analyses (blancs, étalons, échantillons et étalons de contrôle)</i>	1,70 €	1,70 €	4,41 €	5,07 €
ANALYSE ÉLÉMENTAIRE PAR ICP-OES	<i>Heure</i>	45,58 €	45,58 €	62,58 €	89,00 €
ANALYSE DU CARBONE ORGANIQUE ET INORGANIQUE DISSOUS	<i>Nombre d'analyses (blancs, étalons, échantillons et étalons de contrôle)</i>	3,27 €	3,27 €	5,64 €	6,04 €
ANALYSE ÉLÉMENTAIRE PAR SPECTROPHOTOMÉTRIE D'ABSORPTION ATOMIQUE FLAMME	<i>Nombre d'analyses (blancs, étalons, échantillons et étalons de contrôle)</i>	2,52 €	2,52 €	4,77 €	8,11 €

Les montants sont exprimés en euros HT

* Sont définis comme académiques partenaires les établissements suivants :

Centre National d'Etudes Spatiales (CNES)

Institut de Recherche pour le Développement (IRD)

Université de Toulouse

Météo France

Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE)

Université de Perpignan via Domitia (UPVD)

ADERA

FONDECYT

DEC259845DR14

Décision relative au tarif des prestations d'hébergement de la Station d'Écologie Théorique & Expérimentale (UAR2029-SETE)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC222188DAJ en date du 26 septembre 2022 portant nomination de M. Méré Jocelyn aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de l'Occitanie Ouest ;

Vu la décision n° DEC220189DAJ en date du 26 septembre 2022 donnant délégation de signature à M Méré Jocelyn délégué régional pour la circonscription de l'Occitanie Ouest notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits,

Vu l'instruction n°INS000211BPC en date du 26 septembre 2000 relative à la tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des prestations d'hébergement de la Station d'Écologie Théorique & Expérimentale (SETE – UAR2029) sont fixés selon le barème joint en annexe

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} mars 2025.

La présente décision annule et remplace la DEC221026DR14 à compter de cette date.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 4 février 2025,

Pour le président - directeur général
et par délégation,
Le délégué régional
Jocelyn Méré



HEBERGEMENT SETE UAR 2029

TARIFS HT 01/03/2025

		Hébergement (25 chambres)	
Hébergement	Tarif nuitée	Tarif mois	
	(Par personne)	(Par personne)	
Etudiants	12,10 €	181,50 €	
Non étudiants (Enseignants, encadrants, Post-doc, prof)	15,73 €	217,80 €	
Salles	Groupe inférieur à 25 personnes (Par personne)		
	Journée sans mise à disposition de la salle repas	Journée avec mise à disposition de la salle repas	
Location de la salle de conférence pour l'accueil de colloques organisés par un organisme public	4,24 €	8,47 €	
Location de la salle de conférence pour l'accueil de colloques organisés par un organisme privé	7,26 €	14,52 €	
Hébergement + salles	Tarif jour		
	(Par personne)		
Location de chambres y compris salle de conférence pour l'accueil de colloques organisés par un organisme public	24,20 €		
Location de chambres y compris salle de conférence pour l'accueil de colloques organisés par un organisme privé	42,35 €		

Groupe supérieur à 25 personnes		
Journée sans mise à disposition de la salle repas	Journée avec mise à disposition de la salle repas	
108,90 €	217,80 €	Tarif organisme public
181,50 €	375,10 €	Tarif organisme privé



DEC250140DR15

Décision relative aux tarifs des prestations d'Analyse de la plateforme AITNA / PRISNA prestations de l'unité UMR5797 intitulée « Laboratoire de Physique des 2 Infinis de Bordeaux (LP2IB) ».

LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC180755DAJ en date du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis HERMES aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision n° DEC180755DAJ en date du 22 février 2018 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Aquitaine notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditables pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

Vu la décision n° DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant création et renouvellement de l'unité mixte de recherche intitulée « Laboratoire de Physique des 2 Infinis de Bordeaux (LP2IB) » - UMR 5797 ;

DECIDE:

Article 1er

Les tarifs des prestations d'Analyse de la plateforme AITNA / PRISNA prestations de l'unité UMR5797 intitulée « Laboratoire de Physique des 2 Infinis de Bordeaux (LP2IB) » sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 17/02/2025.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 17/02/2025.

Pour le Président-Directeur Général et par délégation
Le Délégué Régional

M. Younis HERMES

**Unité mixte de recherche du Laboratoire de Physique des 2 Infinis de
Bordeaux (UMR5797)**
PRISNA Analyse

Synthèse tarifaire – 17/02/2025

Synthèse des tarifs (prix de vente unitaire) - Tarifs HT	
Client interne	4,87€
Client académique partenaire	6,83€
Client externe autre académique	7,31€
Client externe privé ou prestation de service	25,00€



DEC250139DR15

Décision relative aux tarifs des prestations de Mesure de la plateforme AITNA / PRISNA prestations de l'unité UMR5797 intitulée « Laboratoire de Physique des 2 Infinis de Bordeaux (LP2IB) ».

LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC180755DAJ en date du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis HERMES aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision n° DEC180755DAJ en date du 22 février 2018 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Aquitaine notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditables pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

Vu la décision n° DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant création et renouvellement de l'unité mixte de recherche intitulée « Laboratoire de Physique des 2 Infinis de Bordeaux (LP2IB) » - UMR 5797 ;

DECIDE:

Article 1er

Les tarifs des prestations de Mesure de la plateforme AITNA / PRISNA prestations de l'unité UMR5797 intitulée « Laboratoire de Physique des 2 Infinis de Bordeaux (LP2IB) » sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 17/02/2025.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 17/02/2025.

Pour le Président-Directeur Général et par délégation
Le Délégué Régional

M. Younis HERMES

**Unité mixte de recherche du Laboratoire de Physique des 2 Infinis de
Bordeaux (UMR5797)
PRISNA Mesure**

Synthèse tarifaire – 17/02/2025

Synthèse des tarifs (prix de vente unitaire) - Tarifs HT	
Client interne	0,54€
Client académique partenaire	0,90€
Client externe autre académique	0,96€
Client externe privé ou prestation de service	2,00€



DEC250138DR15

Décision relative aux tarifs des prestations de Préparation de la plateforme AITNA / PRISNA prestations de l'unité UMR5797 intitulée « Laboratoire de Physique des 2 Infinis de Bordeaux (LP2IB) ».

LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC180755DAJ en date du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis HERMES aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision n° DEC180755DAJ en date du 22 février 2018 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Aquitaine notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditables pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

Vu la décision n° DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant création et renouvellement de l'unité mixte de recherche intitulée « Laboratoire de Physique des 2 Infinis de Bordeaux (LP2IB) » - UMR 5797 ;

DECIDE:

Article 1er

Les tarifs des prestations de Préparation de la plateforme AITNA / PRISNA prestations de l'unité UMR5797 intitulée « Laboratoire de Physique des 2 Infinis de Bordeaux (LP2IB) » sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 17/02/2025.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 17/02/2025.

Pour le Président-Directeur Général et par délégation
Le Délégué Régional

M. Younis HERMES

**Unité mixte de recherche du Laboratoire de Physique des 2 Infinis de
Bordeaux (UMR5797)
PRISNA Préparation**

Synthèse tarifaire – 17/02/2025

Synthèse des tarifs (prix de vente unitaire) - Tarifs HT	
Client interne	3,15€
Client académique partenaire	5,12€
Client externe autre académique	5,47€
Client externe privé ou prestation de service	18,50€



DEC259414DR20

Décision relative aux tarifs des prestations de l'unité UMR 7275 - IPMC (Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire) intitulée « Tarification des prestations UCAGenomiX »

LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC246630DAJ en date du 12 mars 2024 portant nomination de M. Sylvain DI GIORGIO aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur (DR20);

Vu la décision n° DEC246631DAJ en date du 12 mars 2024 donnant délégation de signature à M. Sylvain DI GIORGIO délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditables pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UMR7275 intitulée Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (IPMC), dont le directeur est M. Florian Lesage

DECIDE:

Article 1^{er}

Cette décision annule et remplace la décision DEC222727DR20 en date du 2 novembre 2022.

Les tarifs des prestations de la plateforme UCAGenomiX réalisées par l'UMR 7275 - IPMC (Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire) sont donc fixés selon le nouveau barème joint en annexe.

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 22 janvier 2025.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Sophia Antipolis, le 22 janvier 2025.

Pour le Président-Directeur Général et par délégation
Le Délégué Régional
M. Sylvain DI GIORGIO

ANNEXE
Décision tarifaire des prestations de l'IPMC
(Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire)
Plateforme UCAGenomiX

BO Mars 2025 / p.559

Prix en euros H.T

Désignation	Privé	Académique	CNRS et PARTENAIRES
Gestion des données et analyses	675.81 €	563.18 €	526.34 €
Banques/échantillon	298.44 €	248.70 €	232.43 €
Banques Single-Cell/échantillon	2,925.35 €	2,437.79 €	2,278.31 €
Single Cell RNAseq Flex/réaction	5,458.86 €	4,549.05 €	4,251.45 €
Gene Panel Vizgen 140+300 gènes / 10 lames	16,306.69 €	13,588.91 €	10,549.61 €
Gene Panel Vizgen 500 + 1000 gènes / 10 lames	23,330.10 €	19,441.75 €	16,019.55 €
Imagerie + sample prep vizgen 140 + 300 gènes	7,746.51 €	6,455.42 €	3,882.79 €
Imagerie + sample prep vizgen 500 + 1000 gènes	9,601.99 €	8,001.66 €	5,327.87 €
Flow Cell Illumina P1	1,583.84 €	1,319.87 €	1,233.52 €
Flow Cell Illumina P2 100	2,172.50 €	1,810.42 €	1,691.98 €
Flow Cell Illumina P2 200	3,518.42 €	2,932.02 €	2,740.21 €
Flow Cell Illumina P3 100	3,749.43 €	3,124.53 €	2,920.12 €
Flow Cell Illumina P3 200	5,476.02 €	4,563.35 €	4,264.81 €
Promethion (Ancien Nanopore)	1,764.82 €	1,470.68 €	1,374.47 €



DEC248405DRH

Décision portant sanction disciplinaire à l'encontre de Mme Caroline GUIBET LAFAYE

Le Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique,

Vu le code de la recherche ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°84-961 du 25 octobre 1984 relatif à la procédure disciplinaire concernant les fonctionnaires de l'Etat ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard des chercheurs et des chercheuses, réunie le 25 septembre 2024 en formation disciplinaire ;

Considérant que l'article L530-1 du code général de la fonction publique (CGFP) énonce que « *Toute faute commise par un fonctionnaire dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions l'expose à une sanction disciplinaire sans préjudice, le cas échéant, des peines prévues par la loi pénale* » ;

Considérant qu'aux termes de l'article L121-1 du CGFP « *L'agent public exerce ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité* » et qu'aux termes de l'article L211-2 du code de la recherche « *Les travaux de recherche, notamment l'ensemble des activités de la recherche publique contribuant à ses objectifs mentionnés à l'article L. 112-1, respectent les exigences de l'intégrité scientifique visant à garantir leur caractère honnête et scientifiquement rigoureux et à consolider le lien de confiance avec la société. / L'intégrité scientifique contribue à garantir l'impartialité des recherches et l'objectivité de leurs résultats* » ;

Considérant que Mme Caroline GUIBET LAFAYE a été recrutée dans le corps des chargés de recherche du CNRS le 1er octobre 2008 ; qu'elle a été promue dans le corps des directeurs de recherche à compter du 1er octobre 2013 ; que, depuis le 1^{er} octobre 2019, elle est directrice de recherche de 1^{ère} classe ; qu'elle est affectée au sein du Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires (LISST), UMR5193, à Toulouse, dirigé par M. Michaël POUZENC à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Considérant que Mme Caroline GUIBET LAFAYE a conduit en 2016 une recherche sur le sujet [...], en collaborant avec M. X., docteur [...], et Mme Y., titulaire d'un Master 2 [...];

Considérant que de juillet 2022 à janvier 2023, Mme Caroline GUIBET LAFAYE a fait l'objet de plusieurs signalements de la part de M. X. et Mme Y. auprès de l'Association française de science politique (AFSP) et du référent intégrité scientifique du CNRS aux motifs, d'une part, que Mme Caroline GUIBET LAFAYE n'aurait pas correctement reconnu leurs contributions à la recherche dans ses publications - plusieurs articles ne les mentionnant pas comme co-auteurs ou ne

CNRS

Direction des ressources humaines

3 rue Michel Ange

75794 Paris Cedex 16

précisant pas leur rôle dans la recherche - et, d'autre part, qu'elle n'aurait pas suffisamment anonymisé les données des personnes interviewées concernant cinq articles publiés, en rompant leurs accords mutuels, comportement qui serait susceptible de mettre en danger la vie des personnes interviewées ou celle de leurs familles ; que Mme Y. reproche également à Mme Caroline GUIBET LAFAYE d'avoir adopté un comportement irresponsable lors de la recherche en territoire [...], les mettant en danger et de ne pas l'avoir rémunérée pour les entretiens qu'elle avait menés ; que les revues concernées ont également été informées des faits signalés ;

Considérant que, le 7 décembre 2022, un rapport a été établi, à la demande du comité d'éthique de l'AFSP, dans lequel l'expert sollicité a conclu à l'existence de sérieux risques pour une grande partie des personnes interviewées dont les noms de code ont été divulgués ; qu'il a été demandé à Mme Caroline GUIBET LAFAYE d'intervenir dans cinq articles publiés pour anonymiser tous les noms en les remplaçant par des chiffres ;

Considérant que, par un rapport du 24 janvier 2024, la mission à l'intégrité scientifique du CNRS, mandatée pour enquêter sur les faits signalés, a conclu « à l'*existence de manquements à l'intégrité scientifique de la part de Mme Guibet-Lafaye* », sur la base des constatations suivantes :

« *Les trois experts, tout comme celui qui avait été missionné par l'AFSP, s'accordent pour dire qu'il y a eu un important défaut d'anonymisation dans plusieurs publications de Guibet-Lafaye, et que cela pourrait dans certains cas clairement causer des problèmes aux interviewés.*

Les experts s'accordent également sur le mauvais comportement de Mme Guibet-Lafaye qui n'a pas reconnu, dans ses différentes publications, le travail accompli par chacun des contributeurs, et en particulier celui de [Y.] qui a réalisé les entretiens.

*Nous devons donc conclure à l'*existence de manquements à l'intégrité scientifique de la part de Mme Guibet-Lafaye. Le signalement initial de M. X. semble pertinent, il n'y a pas de raison légitime à ce qu'un papier traduit ne conserve pas les mêmes auteurs, une fois établi que ces co-auteurs ont eu des contributions au contenu du papier. Concernant Mme Y., son rôle important dans le processus d'obtention des données est reconnu par les experts. L'analyse des papiers finaux conduit à une forme d'invisibilisation de M. X. et Mme Y..**

Considérant que la commission administrative paritaire (CAP) compétente à l'égard des chercheurs et des chercheuses a été réunie, le 25 septembre 2024, en conseil de discipline sur la situation de Mme Caroline GUIBET LAFAYE et a rendu son avis après examen du dossier et audition de Mme Caroline GUIBET LAFAYE, de sa défenseuse, de l'expert cité par l'administration et des témoins cités par l'administration et par Mme Caroline GUIBET LAFAYE ;

Considérant qu'il ressort de l'avis de la CAP que les membres retiennent comme établis les faits reprochés à Mme Caroline GUIBET LAFAYE, à savoir, d'une part, que plusieurs de ses publications présentent des défauts d'anonymisation des personnes interviewées susceptibles de les mettre en danger ainsi que leurs proches, et, d'autre part, qu'elle a minimisé le travail de terrain effectué par plusieurs de ses collaborateurs, jusqu'à conduire à leur invisibilité dans plusieurs publications scientifiques ; que les membres considèrent que son comportement est contraire aux engagements initiaux et à la déontologie de la recherche en sciences sociales, ainsi qu'aux principes de l'intégrité scientifique portant un préjudice grave à ses collaborateurs ;

Considérant en outre, qu'il ressort de cet avis que les membres retiennent que, malgré les avertissements de la mission à l'intégrité scientifique du CNRS, Mme Caroline GUIBET LAFAYE a continué de soumettre des publications comme seule autrice, sans mentionner la contribution

de ses collaborateurs ; qu'en outre, ils retiennent que, même si elle admet avoir commis quelques erreurs, Mme Caroline GUIBET LAFAYE continue de sous-estimer la gravité de ses mauvaises pratiques de recherche à la fois en ce qui concerne le manque anonymisation et la non reconnaissance du travail de ses collaborateurs ;

Considérant qu'il ressort de ce qui précède et des éléments du dossier que Mme Caroline GUIBET LAFAYE a, de manière répétée, procédé à une mauvaise citation des auteurs des articles qu'elle a déposés portant sur la recherche réalisée en collaboration avec M. X. et Mme Y., conduisant à leur invisibilité dans plusieurs publications ;

Considérant, en outre, que Mme Caroline GUIBET LAFAYE a procédé à une mauvaise anonymisation des données des personnes interviewées dans plusieurs de ses publications, en rompant les accords mutuels passés avec ses collaborateurs et en mettant potentiellement en danger la vie des personnes interviewées et celles de leurs familles en [...] ou au [...], à la fois auprès du [...] et des autorités [...];

Considérant que, par son comportement, Mme Caroline GUIBET LAFAYE a gravement manqué à l'obligation d'intégrité qui s'impose à tout fonctionnaire, et qui, s'agissant des personnels de la recherche, se traduit par l'exigence d'intégrité scientifique rappelé à l'article L. 211-2 du code de la recherche ; qu'en outre, elle a porté atteinte à l'image du CNRS auprès des éditeurs des publications concernées ;

Considérant que ce comportement fautif justifie légalement qu'une sanction disciplinaire soit prononcée à l'encontre de Mme Caroline GUIBET LAFAYE ;

DECIDE

Article 1^{er}

Mme Caroline GUIBET LAFAYE, (numéro de matricule SIRHUS n°[...]), directrice de recherche de 1^{ère} classe affectée au sein du laboratoire UMR 5193 - LISST - Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires (UMR 5193), est exclue temporairement de ses fonctions pour une durée de deux ans, assortie d'un sursis de douze mois, à compter de la notification de la présente décision.

Article 2

Une reproduction non-anonymisée de cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 novembre 2024

Le Président-directeur général,

Antoine Petit

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
- en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
- en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.

DEC259710DRH

Décision portant sur la campagne d'avancement au choix au titre de l'année 2024

Vu le code de la recherche, en particulier ses articles R422-24 à R422-28 ;

Vu le décret 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié, relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de Président du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu l'avis des instances d'évaluation ;

Article 1^{er}

Sont retenus en vue d'une promotion au grade de directeur de recherche de première classe les agents dont les noms suivent :

Nom	Prénom	DR
ABANADES	Stéphane	DR13
ABERGEL	Daniel	DR02
ACHARD	Patrick	DR10
AIT-SI-ALI	Slimane	DR01
ALIZON	Samuel	DR02
ANSTETT	Elisabeth	DR12
ARBOUET	Arnaud	DR16
ARHEL	Nathalie	DR13
ARNAULD DE SARTRE	Xavier	DR15
AUBRY-MEILLASSOUX	Gwenaëlle	DR01
BABONNEAU	David	DR08
BACRI	Charles-Olivier	DR04
BAKER	Michael	DR04
BALDINOZZI	Gianguido	DR04
BARBAY	Sylvain	DR04
BARDEAU	Jean-François	DR08
BAS	Patrick	DR18
BASKO	Denis	DR11
BAUSSANT	Michèle	DR05
BAYER	Emmanuelle	DR15
BECHELANY	Mikhael	DR13
BENOIT	Magali	DR14
BERENI	Laure	DR02
BERGER	Pierre	DR02

Nom	Prénom	DR
BERGERON	Henri	DR01
BERTHET	Thierry	DR12
BIGOT-CARRE	Laurent	DR18
BLANCHET	Simon	DR14
BOUCHOULE	Sophie	DR04
BOUDJAABA	Fabrice	DR02
BOURGOIN	Mickaël	DR07
BOUSQUET-ANTONELLI	Cécile	DR10
BRAFFORT	Anne	DR04
BRIERE	Jean-François	DR16
BRUNET	Fabrice	DR11
BRUNET	Sylvette	DR08
CALVET	David	DR07
CALVEZ	Vincent	DR17
CHABOUSSANT	Grégory	DR04
CHADEBEC	Olivier	DR11
CHARLEUX	Isabelle	DR02
CHAVAGNAC	Valérie	DR14
CLOUET D'ORVAL	Béatrice	DR14
COLLETIER	Jacques-Philippe	DR11
COMBARET	Claire	DR07
CONTRERAS-GARCIA	Julia	DR02
CORLU	Anne	DR17
COSTENTIN	Guylène	DR02
COTTIN-BIZONNE	Cécile	DR07
COULON	Olivier	DR12
COULON	Stéphane	DR12
COUTURE	Olivier	DR02
CRAWFORD	Wayne	DR01
CREBIER	Jean-Christophe	DR11
CREPIN	Thibaut	DR11
D'AMBROSIO	Claudia	DR04
DE DONATO	Philippe	DR06
DELAUX	Pierre-Marc	DR14
DELPY	Laurent	DR08
DE NEYS	Wim	DR01
DE OLIVEIRA SANTOS	François	DR16
DESTREMAU-ZEITZ	Blandine	DR01
DIAMANTI	Eleni	DR02
DORMY	Emmanuel	DR02
DRENCKHAN	Wiebke	DR10
DROUET	Christophe	DR14
DURROUX	Thierry	DR13
DUSSUTOUR	Audrey	DR14

Nom	Prénom	DR
DUSSY	Dorothée	DR12
EGRE	Paul	DR16
ELISSALDE	Catherine	DR15
FARGET	Fanny	DR16
FASANO	Laurent	DR12
FAVERO	Ivan	DR01
FORTIN	Jérôme	DR02
FRATINI	Simone	DR11
GAILLARD	Fabrice	DR08
GALLET	Armel Alain	DR20
GENEST	Blaise	DR16
GEORGES	François	DR15
GERBAUD	Vincent	DR14
GIGLIA	Giuseppina	DR07
GIRAUD	Anne-Lise	DR01
GOURVES	Laurent	DR02
GREVIN	Benoit	DR02
GUILMEAU	Emmanuel	DR16
GURDEN	Hirac	DR01
HABETS	Florence	DR02
HANUSSE	Nicolas	DR15
HARDUIN	Anne	DR18
HEMFORTH	Barbara Edith	DR01
HERRSCHER	Estelle	DR12
HILL	Vanessa	DR20
HONG-KOU	Gang-Mi-Emi	DR04
IMFELD	Gwenaël	DR10
IOJOIU	Cristina	DR11
IVANOV	Dimitri	DR10
JEANSON	Raphaël	DR14
JORON	Mathieu	DR13
JOUVE	Bertrand	DR14
JUNGERS	Marc	DR06
JURADO APRUZZESE	Beatriz	DR15
KAGEYAMA	Masa	DR04
KICHLER	Antoine	DR10
KROUK	Gabriel	DR13
LAERKE	Mogens	DR16
LAFFARGUE	Muriel	DR14
LANDAIS ISRAEL	Amaelle	DR04
LANDIM	Claudio	DR16
LECAVELIER DES ETANGS	Alain	DR02
LE CLAINCHE	Christophe	DR04
LEFEVRE	Franck	DR04

Nom	Prénom	DR
LE GALLIARD	Jean-François	DR02
LE GUENNIC	Boris	DR17
LE PANSE-RUSKONE	Rozen	DR01
L'HERMITE	Jean-Marc	DR14
LIPARI GIRAUD	Olivier	DR05
LISZKAY	Anja	DR04
LOMONTE	Patrick	DR07
LONGUEVERGNE	Laurent	DR17
LOPEZ ARISTE	Arturo	DR14
LORENCEAU	Elise	DR11
LUTJENS	Hinrich	DR04
MACIAS-PEREZ	Juan Francisco	DR11
MAKASHEVA	Kremena	DR14
MALAQUIN	Laurent	DR14
MALICK	Jérôme	DR11
MANNEVILLE	Jean-Baptiste	DR01
MANO	Nicolas	DR15
MARIE	Hélène	DR20
MARQUET	Christine	DR15
MATHIS	Chantal	DR10
MAUREL	Mathilde	DR05
MAZELLE	Christian	DR14
MENETREY	Julie	DR04
MEUNIER	Patrice	DR12
MICHAUD SORET	Isabelle	DR11
MICHAUT	Claire	DR20
MIESCH	Laurence	DR10
MIROUX	Bruno	DR02
MIVILLE-DESCHENES	Marc-Antoine	DR02
MONTEIL	Vincent	DR07
MORLOT	Cécile	DR11
MOUGIN	Alexandra	DR04
MURA	Arnaud	DR08
NAGHAVI	Negar	DR04
NAHUM	Adam	DR02
NAJIM	Jamal	DR01
ONDARCUHU	Thierry	DR14
PALANCADE	Benoit	DR01
PEREIRA	Grégory	DR05
PERETTI	Jacques	DR04
PETRELIS	François Jean	DR02
PETROV	Dmitry	DR04
PIER	Benoit	DR07
PIERREL	Fabien	DR11

Nom	Prénom	DR
PISCART	Christophe	DR17
POISSON	Lionel	DR04
PONTILLE	David	DR04
PRALAVORIO	Pascal	DR07
PUCHEAULT	Mathieu	DR15
RAYMUNDO-PINERO	Encarnacion	DR08
RESHEF	Ariell	DR05
RIBOT	François	DR02
ROCA	Rémy	DR14
ROMAN	Benoit	DR02
ROMET-LEMONNE	Guillaume	DR01
RONDELEZ	Yannick	DR02
ROSE	Françoise	DR07
ROTBENBERG	Benjamin	DR02
SAETTA COTTONE	Rossella	DR02
SAFIEDDINE	Saad	DR05
SARAZIN	Xavier	DR04
SCHMITT	Anne	DR07
SCHON	Danièle	DR12
SCHUBNEL	Alexandre	DR02
SIMONIN	Anne	DR02
SINKUS	Ralph	DR01
SMADJA	Carole	DR13
SOULANTIKA	Aikaterini	DR14
SOYEZ	Gregory	DR04
STERPONE	Fabio	DR02
STIEN	Didier	DR13
STOIAN	Razvan	DR07
STOLTZ	Gilles	DR04
SZUPPE	Maria Irena	DR01
TASSAING	Thierry	DR15
TATITSCHEFF	Vincent	DR04
TAZDAIT	Tarik	DR01
TESSIER	Bernadette	DR16
THEODOLY-LANNES	Olivier	DR12
THIAM	Abdou Rachid	DR02
THOUIN	Laurent	DR02
TORRE-SCHAUB	Marta	DR05
TOUCHARD	Fabienne	DR08
TREBINJAC	Sabine	DR05
TRON	Thierry	DR12
VALABLE	Samuel	DR16
VAN ATTEN	Markus	DR02
VANDEL	Laurence	DR07

Nom	Prénom	DR
VAN HEIJENOORT	Carine	DR04
VEBER-DELATTRE	Amandine	DR01
VERDIER	Marc	DR11
VERDIER	Nicolas	DR05
VIDAL	Julien	DR02
VIDAL	Sébastien	DR04
VIVES	Romain	DR11
VULLIET	Emmanuelle	DR07
YALCIN CHRISTMANN	Ipek	DR10
ZAZZO	Antoine	DR02
ZIEGLER	Nele	DR02
ZUBER	Stéphane	DR05
ZUBIETA	Chloé	DR11

Article 2 : Les promotions sont effectuées au 1er octobre 2024 sous réserve que les agents remplissent les conditions d'ancienneté.

Article 3 : La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables s'élève respectivement à 31,8% pour les femmes et 68,2% pour les hommes.

La part des femmes et des hommes promus s'élève respectivement à 34,7% pour les femmes et 65,3% pour les hommes.

Article 4 : La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre National de la Recherche Scientifique.

Fait à Paris, le

21 FEV. 2025

Le Président-directeur général



Antoine Petit

DEC259709DRH

Décision portant sur la campagne d'avancement au choix au titre de l'année 2024

Vu le code de la recherche, en particulier ses articles R422-24 à R422-28 ;

Vu le décret 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié, relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de Président du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu l'avis des instances d'évaluation ;

Article 1^{er}

Sont retenus en vue d'une promotion à l'échelon exceptionnel du grade de chargé de recherche hors classe les agents dont les noms suivent :

Nom	Prénom	DR
ALBOUY	Alain	DR05
AMIELH	Muriel	DR12
ARAUJO	Catherine	DR07
ARMAND	Pascale	DR13
ASTARIE-DEQUEKER	Catherine	DR14
BALAZARD	Michel	DR12
BARBARA	Aude	DR11
BARRE	Stéphane	DR11
BELLON	Marc	DR02
BENIT	Laurence	DR01
BENOIT	Mathieu	DR14
BERRARD	Sylvie	DR01
BERTRAN	François	DR04
BIOU	Valérie	DR02
BOIS	Laurence	DR07
BOSSARD	Pascale	DR01
BOURDINEAUD-BORDERE	Sylvie	DR15
BOURON	Alexandre	DR11
BOUTROUE	Marie-Elisabeth	DR08
BRIAIS	Anne	DR17
BROQUIER	Michel	DR04
BRUN	Nathalie	DR04
BUCHNER	Matthias	DR14
BUSSEAU	Isabelle	DR13

Nom	Prénom	DR
CADETE SANTOS AIRES	Francisco José	DR07
CAPONE	Myriam	DR15
CHEN	Paul Gang	DR12
DARQUES	Régis	DR12
DECAUX	Jean-François	DR02
DE FRUTOS SAN GREGORIO	Marta	DR04
DELFOURNE	Evelyne	DR14
DELIRE	Christine	DR14
DESNOS	Claire	DR01
DE VAULCHIER DU DESCHAUX	Louis-Anne	DR02
DEVAUX	Xavier	DR06
DOAN BASSIE	Bich-Thuy	DR02
DUCROQUET	Frédérique	DR11
DUTREMEZ	Sylvain	DR13
ELDIN	Patrick	DR13
FOURNIER	Jérôme	DR02
FOURNIER	Joëlle	DR14
FRIT	Philippe	DR14
GARCIA SAEZ	Isabel	DR11
GAUCHER	Philippe	DR01
GAUNET	Florence	DR12
GERMAIN	Marie	DR17
GEY	Nathalie	DR06
GILABERT	Eric	DR15
GODART-WENDLING	Béatrice	DR05
GOUDESENNE	Jean-François	DR08
GOYHENEX	Christine	DR10
HAOUAS	Mohamed	DR04
HENRY	Yves	DR10
HOUMMADY	Moussa	DR16
JARIEL-ENCONTRE	Isabelle	DR13
JONIN	Christian	DR13
LATERVEER	Robert	DR10
LECOMTE	Jean-Sébastien	DR06
LE GOFF	Xavier	DR17
LEMAIRE	Joël	DR04
LONGARETTI	Pierre-Yves	DR11
LORBER	Christian	DR14
LUU	Doan-Trung	DR13
MAGNANI SOARES	Eliana	DR05
MAGNIN	Jean-Pierre	DR11
MANCHON	Dominique	DR07
MARESTIN	Catherine	DR07
MARNIEROS	Stefanos	DR04

Nom	Prénom	DR
MARTIN	Lilian	DR17
MASSON	Thierry	DR12
MECHIN	Françoise	DR07
MEILLE	Valérie	DR07
MESINI	Béatrice	DR12
MEYER	Michel	DR06
MORETTO CAPELLE	Patrick	DR14
PELLISSIER	Hélène	DR12
PELTIER	Nicolas	DR11
PEULON-PAGE	Sophie	DR04
PORION	Patrice	DR08
POTIER	Brigitte	DR04
QUENTIN	Yves	DR14
QUIQUANDON	Marianne	DR02
RAYMOND	Pascal	DR11
REY	Olivier	DR05
RHINN	Muriel	DR10
RIGO	Alexis	DR02
RIGOLET	Muriel	DR02
ROMMEVAUX	Céline	DR12
RUDINGER-THIRION	Joëlle	DR10
RUSSIER	Vincent	DR01
SALLET	Vincent	DR04
SALVI	Stefano	DR14
SEKSEK	Olivier	DR04
SENGER	Bruno	DR10
SERANNE	Michel	DR13
SMIRNOV	Konstantin	DR18
SOLERE	Jean-Luc	DR01
SOUAM	Rabah	DR02
THOMAS	Aline	DR11
THULEAU	Patrice	DR14
TIMTCHENKO	Tatiana	DR04
TUALLE	Jean-Michel	DR01
VAN DER WOERD	Jérôme	DR10
VIGON	Isabelle	DR15
WILLAIME	Hervé	DR02

Article 2 : Les promotions sont effectuées au 1er octobre 2024 sous réserve que les agents remplissent les conditions d'ancienneté.

Article 3 : La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables s'élève respectivement à 41,5% pour les femmes et 58,5% pour les hommes.
La part des femmes et des hommes promus s'élève respectivement à 43,8% pour les femmes et 56,2% pour les hommes.

Article 4 : La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre National de la Recherche Scientifique.

Fait à Paris, le

21 FEV. 2025

Le Président directeur général

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized letter 'P' enclosed in a circle, with a vertical line extending upwards from the top of the circle.

Antoine Petit

DEC259711DRH

Décision portant sur la campagne d'avancement au choix au titre de l'année 2024

Vu le code de la recherche, en particulier ses articles R422-24 à R422-28 ;

Vu le décret 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié, relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de Président du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu l'avis des instances d'évaluation ;

Article 1^{er}

Sont retenus en vue d'une promotion au grade de directeur de recherche de classe exceptionnelle les agents dont les noms suivent :

Nom	Prénom	DR
ALAMIR	Mazen	DR11
ALBASI	Claire	DR14
ALGER	Ingela	DR14
ANDRE	Isabelle	DR14
ANDREOLA	Marie-Aline	DR15
ANTOINE	Pierre	DR01
ATTREE	Ina	DR11
AUREGAN	Yves	DR17
BAJENOFF	Marc	DR12
BARRA	Anne-Laure	DR11
BASSAT	Jean-Marc	DR15
BAUERLE	Christopher	DR11
BEEKMANN	Matthias	DR01
BELMONTE	Thierry	DR06
BENICHOU	Olivier	DR02
BERRET	Jean-François	DR01
BEUF	Olivier	DR07
BEZES	Philippe	DR01
BOMSEL	Morgane	DR01
BONNAILLIE-NOEL	Virginie	DR16
BONNEMERE	Pascale	DR12
BONTEMPS	Sylvain	DR15
BORDE	Valérie	DR02
BOSCAIN	Ugo-Vittorio	DR02

CNRS

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
3 rue Michel Ange
75794 Paris Cedex 16

Nom	Prénom	DR
BOURDOULOUS	Sandrine	DR01
BOURQUIN	Sylvie	DR17
BOUTILLIER	Anne-Laurence	DR10
BOUTIN	Jacqueline	DR02
BOUYER-DECITRE	Patricia	DR04
BRETAGNOLLE	Vincent	DR15
BREUIL	Christophe	DR04
BROWAEYS	Antoine	DR04
BURESI	Pascal	DR07
CANTAT	Serge	DR17
CASTAGNA	Giuseppe	DR01
CASTELNAU	Olivier	DR05
CAYE	Pierre	DR01
CEULENEER	Georges	DR14
CHABERT	Pascal	DR04
CHABOISSIER	Marie-Christine	DR20
CHAMOT-ROOKE	Julia	DR05
CHAMPION	Yannick	DR11
CHARBONNIERE	Loïc	DR10
CHARMANTIER	Anne	DR13
CHEDDADI	Rachid	DR13
CHOKRON	Sylvie	DR01
CORTIER	Véronique	DR06
CORTIJO	Elsa	DR04
COSTA GOMES	Margarida	DR07
COUAIRON	Arnaud	DR04
CRASSOUS	Jeanne	DR17
CROVISIER	Sylvain	DR04
DARGEMONT	Catherine	DR16
DARMON	Muriel	DR05
DARRAS	Véronique	DR05
DAUCHOT	Olivier	DR02
DAVIDSON	Patrick	DR04
DEBANT	Anne	DR13
DEBAYLE	Eric	DR07
DE BOUARD	Anne	DR04
DE DREUZY	Jean-Raynald	DR17
DE LAUNOIT	Yvan	DR18
DE MERIC DE BELLEFON	Claude	DR07
DEVINCRE	Benoit	DR04
DIACONU	Cristinel	DR12
DIDRY	Claude	DR02
DIEBOLT	Claude	DR10
D'IORIO	Paolo	DR02

CNRS

Direction des ressources humaines
 3 rue Michel Ange
 75794 Paris Cedex 16

Nom	Prénom	DR
DOLLA	Alain	DR12
DOMINE	Florent	DR16
DOMINGO	Pascale	DR16
DOUADY	Stéphane	DR01
DOYERE	Valérie	DR04
DRAELANTS	Isabelle	DR05
DRAPIER	Olivier	DR04
DROBINSKI	Philippe	DR04
DUBOIS	Michel	DR02
DUC	Pierre-Alain	DR10
DUCHESNEAU	Dominique	DR11
DUPRAT	Jean	DR02
DUTREY	Anne	DR15
ECHARD	Arnaud	DR05
FAFOURNOUX	Pierre	DR07
FALK	Laurent	DR06
FIERRO PASTOR	Maria Vanessa	DR06
FILOCHE	Marcel	DR02
FISCHER	Gilles	DR02
FLAHAUT	Emmanuel	DR14
FOGEL	Frédérique	DR05
FORMENTI	Paola	DR01
FUCHS	Julien	DR04
FURNISS-YACOUBI	Susanne	DR02
GEORGEOT	Bertrand	DR14
GIANGRANDE	Angela	DR10
GILLE	Philippe	DR07
GODEFERD	Fabien	DR07
GOLDNER	Philippe	DR02
GOY HENNINGSEN	Corinne	DR11
GRANDCOLAS	Philippe	DR02
GREF	Ruxandra	DR04
GRONDEUX	Anne	DR01
GUIDAL	Michel	DR16
GUILLAUME	Sophie	DR17
HAVARD	Gilles	DR02
HAZEMANN	Jean-Louis	DR11
HEINLEIN	Hermann-Manfred	DR10
HORVATIC	Mladen	DR11
HYRIEN	Olivier	DR02
IBRAHIM	Fadi	DR04
IMBERT	Cyril	DR02
JAFFREZO	Jean-Luc	DR11
JAMET	Elisabeth	DR14

CNRS

Direction des ressources humaines
 3 rue Michel Ange
 75794 Paris Cedex 16

Nom	Prénom	DR
JOLY	Dominique	DR04
KANNOUCHE	Patricia-Laïla	DR01
KELLER	Niels	DR17
KELLER	Valérie	DR10
KENNEDY	Lorraine	DR02
KERSTENS	Kristiaan	DR18
KIRAT	Thierry	DR07
KLEIDER	Jean-Paul	DR04
KNODLSEDER	Jurgen	DR14
KONIECZNY	Sébastien	DR18
KORICHI	Amel	DR04
KRAML	Sabine	DR11
KRONLAND-MARTINET	Richard	DR12
KYRITSIS	Ilias	DR01
LACAZE	Emmanuelle	DR02
LACOTE	Emmanuel	DR02
LACROIX-DESMAZES	Patrick	DR13
LANDRAGIN	Arnaud	DR05
LANDRIEU	Isabelle	DR18
LAUDE	Vincent	DR06
LAZAROVA	Svetlana	DR16
LEBEDKIN	Mikhail	DR06
LEMAIRE	Stéphane	DR02
LENNE	Pierre-François	DR12
LENORMAND	Thomas	DR13
LEROUX	Fabrice	DR07
LESNE	Annick	DR02
LEULIER	François	DR07
LUNNEY	David	DR04
MAGGS	Anthony	DR02
MAGUER-SATTA	Véronique	DR07
MANGOLD	Nicolas	DR17
MARQUES SERRA	Carlos	DR07
MASSOBARIO	Carlo	DR10
MASSON	Guillaume	DR12
MATHEVET	Raphaël	DR13
MAUREL	Agnès	DR02
MEGE	René Marc	DR01
MELNYK	Oleg	DR18
MENARD	François	DR11
MERMIER	Franck	DR01
MEUNIER-HOEN	Fanny	DR20
MHAOUTY-KODJA	Sakina	DR02
MICHALAKIS	Ioannis	DR13

CNRS

Direction des ressources humaines
 3 rue Michel Ange
 75794 Paris Cedex 16

Nom	Prénom	DR
MICHEL	Patrick	DR20
MINIATURA	Christian	DR20
MIR	Salvador	DR11
MONGRAND	Sébastien	DR15
MONNIER	Emmanuel	DR12
MORILLON	Antonin	DR02
MOUREY	Lionel	DR14
NASSER	Henri William	DR07
NASSOY	Pierre	DR15
NEDELLEC	Patrick	DR16
NIERENGARTEN	Jean-François	DR10
NIZIOL	Wieslawa	DR02
NOVECK	Ira Andrew	DR01
NOWACKI	Frédéric	DR10
ORLANDO	Ludovic	DR14
OTTLE-PRIMOUT	Catherine	DR04
PALIER	Bruno	DR01
PATRIARCHE	Gilles	DR04
PAUL	Anne	DR11
PAUL	Christophe	DR13
PAUPORTE	Thierry	DR02
PAYAN	Yohan	DR11
PELACHAUD	Catherine	DR02
PELLEGRINO	François	DR07
PERRON	Muriel	DR04
PETIT	Sabine	DR08
PETITJEANS	Philippe	DR02
PINTACUDA	Guido	DR07
PIQUEMAL	Fabrice	DR15
PISTOLESI	Fabio	DR15
PONTOGLIO	Marco	DR01
QUENEAU	Yves	DR07
RABILLOUD	Thierry	DR11
RAGUENEAU	Olivier	DR17
RATET	Pascal	DR04
REYNARD	Bruno	DR07
ROSSI	Carole	DR14
ROUET	Jean-François	DR08
RUGGIERO ALLARD	Florence	DR07
RUSINOWSKA-GRABISCH	Agnieszka	DR05
SAINCTAVIT	Philippe	DR02
SAOUDI	Abdelhadi	DR14
SCHMITT	François	DR18

Nom	Prénom	DR
SCHMITTBUHL	Jean	DR10
SIMON	Marc	DR02
SPIRE	Alexis	DR01
SZEFTEL	Jérémie	DR02
THIERS	Christophe	DR13
TREMBLAY	Léon	DR07
TRONCHE	François	DR02
UZAN	Jean-Philippe	DR02
VACAVANT	Laurent	DR12
VAN SEUNINGEN	Isabelle	DR18
VASSETZKY	Yegor	DR01
VILLALBA GONZALEZ	Martin	DR13
VILLARD	Catherine	DR01
VIVIEN	Laurent	DR04
VOLONTERI	Marta	DR02
VOLZ	Sebastian	DR16
VOUTIER	Eric	DR04
WAGNER	Alain	DR10
WEILL	Mylène	DR13
WILHELM HANNETEL	Claire	DR02
YVON	François	DR02
ZEGHIB	Abdelghani	DR07
ZERWAS	Dirk	DR16

Article 2 : La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables s'élève respectivement à 28,5% pour les femmes et 71,5% pour les hommes.

La part des femmes et des hommes promus s'élève respectivement à 31,5% pour les femmes et 68,5% pour les hommes.

Article 3 : Sont retenus en vue de leur promotion du 1er au 2ème échelon du grade de directeur de recherche de classe exceptionnelle les agents dont les noms suivent :

Nom	Prénom	DR
ALAHARI	Navin	DR16
BARBRY	Pascal	DR20
BARRET	Didier	DR14
BERGAUD	Christian	DR14
BERNARD	Monique	DR12
BERNARDI	Gregorio	DR01
BESSIERE	Christian	DR13
BLANC-FERAUD	Laure	DR20
BOUCAUD	Philippe	DR20
BOUCHER	Olivier	DR04

Nom	Prénom	DR
BOUGARD	François	DR05
BOYER	Véronique	DR02
BROUARD	Sophie	DR17
BUCHAILLOT	Lionel	DR16
CANUDAS-DE-WIT	Carlos	DR11
CAZALETS	Jean-René	DR15
CLERBAUX	Cathy	DR04
COLOT	Vincent	DR02
DAVIDSON	Irwin	DR10
DEBAINE-FRANCFORT	Corinne	DR05
DEMAZIERE	Didier	DR01
DESTEXHE	Alain	DR04
DIA	Aline	DR17
DUDAS	Emilian Adoni	DR04
ECKERT	Denis	DR05
EHRHARD	Thomas	DR01
FAURE	Philippe	DR02
FIQUET	Guillaume	DR02
FOREST	Samuel	DR02
GABBER	Ofer	DR04
GEANTET	Christophe	DR07
GIGMES	Didier	DR12
HACHE	François	DR04
HLADKY	Anne-Christine	DR18
JANKE	Carsten	DR02
JULBE	Anne	DR13
KAISER	Robin	DR20
LACAMPAGNE	Alain	DR13
LANSON	Bruno	DR11
LE FLOCH	Philippe	DR02
LETESSIER SELVON	Antoine	DR02
LONDONO-VALLEJO	José Arturo	DR02
LOPEZ	Bernard	DR01
LOPEZ-GARCIA	Purificacion	DR04
MANIVEL	Laurent	DR14
MARQUET	Roland	DR10
MASSINES	Françoise	DR13
MAUREILLE	Bruno	DR15
MAUREL	Christophe	DR13
METZGER	Daniel	DR10
NAZARENKO	Sergey	DR20
NAZZI	Thierry	DR01
NOBLE	Florence	DR01
OLLITRAULT	Jean-Yves	DR04

CNRS

Direction des ressources humaines
 3 rue Michel Ange
 75794 Paris Cedex 16

Nom	Prénom	DR
PARCY	François	DR11
PEPERKAMP	Sharon	DR02
PETROFF	Frédéric	DR04
RAVY	Sylvain	DR04
ROLS	Marie-Pierre	DR14
SAADA	Ellen	DR01
SAPIRO	Gisèle	DR05
SNOECK	Etienne	DR14
TAILHADES	Philippe	DR14
TRUSKINOVSKY	Lev	DR02
VENDITTI	Alain	DR12
VERGASSOLA	Massimo	DR02
VIDAL	Virginie	DR02
XUEREB	Catherine	DR14
ZARKA	Philippe	DR05

Article 4 : La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables s'élève respectivement à 28,6% pour les femmes et 71,4% pour les hommes.

La part des femmes et des hommes promus s'élève respectivement à 26,1% pour les femmes et 73,9% pour les hommes.

Article 5 : Les promotions sont effectuées au 1er octobre 2024 sous réserve que les agents remplissent les conditions d'ancienneté.

Article 6 : La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre National de la Recherche Scientifique.

Fait à Paris, le

21 FEV. 2025

Le Président-directeur général



Antoine Petit

DEC259708DRH**Décision portant sur la campagne d'avancement au choix au titre de l'année 2024**

Vu le code de la recherche, en particulier ses articles R422-24 à R422-28 ;

Vu le décret 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié, relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de Président du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu l'avis des instances d'évaluation ;

Article 1^{er}

Sont retenus en vue de leur promotion au grade de chargé de recherche hors classe les agents dont les noms suivent :

Nom	Prénom	DR
ALESHIN	Vladislav	DR18
ALLEYSSON	David	DR11
ANCELIN	Katia	DR01
AOUACHERIA	Abdelouahab	DR13
AREVALO LOPEZ	Angel Moises	DR18
ASLLANAJ	Fatmir	DR06
BADETS	Arnaud	DR15
BALARESQUE	Patricia	DR14
BALLUT	Christèle	DR07
BARRAL	Karine	DR12
BARRET	Sébastien	DR05
BARRILLON	Stéphanie	DR12
BARTHAS	Jérémie	DR02
BELABAS	Nadia	DR04
BELLON	Gilles	DR14
BERNARD	Olivier	DR02
BERNARD	Vincent	DR17
BERRIER	Elise	DR18
BERTRAND	Aliénor	DR07
BESSON	Rémy	DR18
BEURRIER	Corinne	DR12
BIGI	Brigitte	DR12
BIGOT	Lionel	DR20
BLOND	Gaëlle	DR10

CNRS

Direction des ressources humaines

3 rue Michel Ange

75794 Paris Cedex 16

Nom	Prénom	DR
BLONDIN	Stéphane	DR12
BONNEFONT	Xavier	DR13
BORISOVA	Anastassia	DR14
BOUYER	Daniel	DR07
BREHELIN	Claire	DR15
BUCHLIN	Eric	DR04
BULLY	Sébastien	DR06
BURGISSER	Alain	DR11
CASES	Olivier	DR01
CASTELNOVO	Martin	DR07
CELERIER	Stéphane	DR08
CHABOD	Sébastien	DR11
CHAMBOUVET	Aurélie	DR17
CHARRIE	Armelle	DR10
CHATELAIN	Franck	DR20
CHOURAQUI	Gaëlle	DR12
COHEN	Mathilde	DR02
CONDAT	Laurent	DR11
COUALLIER	Estelle	DR17
CRAMPE	Nicolas	DR16
DAERON	Mathieu	DR04
DA LAGE	Jean-Luc	DR04
DANTEN	Yann	DR15
DELAGOUTTE	Emmanuelle	DR02
DELSART	Pierre-Antoine	DR11
DESAINTJAN	Didier	DR10
DEZ	Christophe	DR14
DORAI	Kamel	DR08
FERNANDEZ	Philippe	DR12
FLETCHER	Christopher	DR18
FLEURY	Antoine	DR05
FOILLARD RUZETTE	Anne-Valérie	DR16
FRASCA	Paolo	DR11
FRITZ	Claudia	DR02
GALLIANO	Frédéric	DR04
GARDIENNET	Carole	DR06
GERVASONI	Damien	DR07
GIGLIO	Eric	DR16
GIRARD	Pierre-Marie	DR02
GIRAUD	Romain	DR11
GONCALVES	Daniel	DR13
GOSTIAUX	Louis	DR07
GRAS	Emmanuel	DR14
GREGORI	Gérald	DR12

CNRS

Direction des ressources humaines
 3 rue Michel Ange
 75794 Paris Cedex 16

Nom	Prénom	DR
GRENET	Thierry	DR11
GUERTIN	Arnaud	DR17
GWIZDEK-DESSOLIN	Carole	DR20
HAEGEMAN	Bart	DR13
HAUDE	Katharina	DR01
HAZARD	Benoit	DR16
HENRY	Hervé	DR04
HOLDER	Gilles	DR05
HOUZELSTEIN	Denis	DR14
HUBE	Florent	DR02
IBRAHIM	El Cherif	DR12
JACQUES	Sylvain	DR15
JAFFEL	Lotfi	DR02
JEANNIARD DU DOT	Tiphaine	DR15
KUNDYS	Bohdan	DR10
LANERY-OUVRARD	Cécile	DR05
LAVIGNE	Anne-Claire	DR14
LEBLANC	Karine	DR12
LEFEBVRE	Isabelle	DR18
LEGRAND	Dorothée	DR02
LENOIR	Jonathan	DR18
LE ROUX	Thomas	DR02
LHERBET	Christian	DR14
LINHARDT	Dominique	DR02
LOEUILLET	Corinne	DR11
LUAIS	Béatrice	DR06
LUCHINI	Stéphane	DR12
LUTZMANN	Malik	DR13
MAISTRI	Paolo	DR11
MARCHAND	Véronique	DR18
MARCHI	Nicola	DR13
MARIE	Nicolas	DR01
MARTI	Lionel	DR02
MARTIN	Nicolas	DR10
MARTIN	Pierrick	DR14
MATTHES	Ralph	DR14
MEUNIER	Sabine	DR12
MIRALLES	Francisco	DR01
MONTES-HERNANDEZ	German	DR11
MORFIN	Isabelle	DR11
MOULAY	Emmanuel	DR08
M'SADEK	Rym	DR14
NEGRE	Frédérique	DR04
NGUYEN	Hoang Phuong	DR02

CNRS

Direction des ressources humaines
 3 rue Michel Ange
 75794 Paris Cedex 16

Nom	Prénom	DR
NONDEDEO	Philippe	DR05
OPALINSKI	Isabelle	DR08
PALI	Nefton	DR04
PERRIN	Mathias	DR15
PIZZINAT	Nathalie	DR14
POPA	Ioana	DR05
PRIOLETTA	Alessia	DR02
QUAREZ	Eric	DR17
RATABOUL	Franck	DR07
REBILLY	Jean-Noël	DR04
REILLY	Karen	DR07
RENARD	Charles	DR04
REYNAUD	Caroline	DR07
RHARBI	Yahya	DR11
RIBERT	Evelyne	DR02
ROULLET	Antoine	DR02
SANTAELLA	Catherine	DR12
SCHLICHT	Markus	DR15
SEVERO PEREIRA GOMES	André	DR18
TARISSAN	Fabien	DR05
TASSI	Emanuele	DR20
TIE	Bing	DR04
TOURNADRE	Jérôme	DR05
TRASSINELLI	Martino	DR02
TRONEL	Sophie	DR15
VAUR	Sabine	DR15
VEYRUNES	Frédéric	DR13
VOISIN	Bruno	DR11

Article 2 : Les promotions sont effectuées au 1er octobre 2024 sous réserve que les agents remplissent les conditions d'ancienneté.

Article 3 : La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables s'élève respectivement à 35,6% pour les femmes et 64,4% pour les hommes.

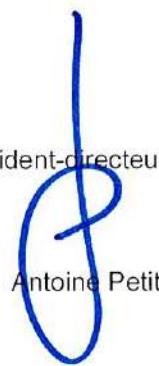
La part des femmes et des hommes promus s'élève respectivement à 34,3% pour les femmes et 65,7% pour les hommes.

Article 4 : La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre National de la Recherche Scientifique.

Fait à Paris, le

21 FEV. 2025

Le Président-directeur général



Antoine Petit

DEC248897INSB

Décision portant nomination de René Brigitte aux fonctions de déléguée scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnитaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Le Bivic André

DECIDE :

Article 1^{er}

René Brigitte, Chargée de recherche hors classe est nommée déléguée scientifique en institut auprès de CNRS Biologie, du 1^{er} janvier 2025 au 8 mars 2025.

La quotité consacrée à cette mission est de 20% d'un temps plein.

Article 2

En qualité de déléguée scientifique en institut auprès de CNRS Biologie, René Brigitte est en charge du suivi des affaires européennes.

Article 3

René Brigitte demeure rattachée à l'unité mixte de recherche n°8113 intitulée « Laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée (LBPA) » relevant de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2025

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

DEC250002DR05

Décision portant création du jury d'évaluation à mi-parcours de Chaire de Professeur Junior (CPJ) Procédure de titularisation

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret du 09 février 2022 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le contrat de travail de Mme Nastassia MARTIN établi pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2026 ;

DECIDE :

Article 1 - Sont nommés en tant que membres du comité chargé d'évaluer Mme Nastassia MARTIN d'un point de vue scientifique, les personnes dont les noms suivent :

- Madame Caroline BODOLEC
- Madame Capucine BOIDIN-CARAVIAS
- Monsieur Fabrice BOUDJAABA

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 6 février 2025

Par délégation, la déléguée régionale

DEC249067DR06

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7117 intitulée Archives Henri Poincaré - Philosophie et Recherches sur les Sciences et les Technologies (AHP-PReST)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC191405DAJ modifiée du 01 Juillet 2019, donnant délégation de signature à Mme Edwige HELMER-LAURENT, déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est (DR06) ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 Décembre 2023, portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7117 intitulée Archives Henri Poincaré - Philosophie et Recherches sur les Sciences et les Technologies (AHP-PReST), dont le directeur est M. Andrew ARANA ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7117 intitulée Archives Henri Poincaré - Philosophie et Recherches sur les Sciences et les Technologies (AHP-PReST)

Article 2 - Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- Le directeur de l'unité ;
- La directrice adjointe ;
- 10 membres élus ;
- 2 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 - Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Lès Nancy, le 30 Septembre 2024

Pour le Président-directeur général et par
délégation,

¹ Durée maximale de 5 ans.

La déléguée régionale
Edwige HELMER-LAURENT



DEC259748DR12

Décision portant nomination des membres du comité d'évaluation de la chaire de professeur junior « SOSHS »

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 411-3 et L. 422-3 ainsi que le livre IV de sa partie réglementaire ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat, à l'exception du titre Ier bis et des articles 1, 1-3, 1-4, 3-2 à 3-10, 4, 5 à 9, 45-1-1, 45-3 à 46 et 48 ;

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 modifié relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC248749DAJ du 3 décembre 2024 portant fin de fonctions et nomination de Mme Nathalie PASQUALINI aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Provence et Corse ;

Vu l'arrêté du 22 février 2022 modifié fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche

Vu le contrat de chaire de professeur junior signé le 26 janvier 2023 par M. Simon DUMAS-PRIMBAULT

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité de membres du comité d'évaluation de la chaire de professeur junior « Science ouverte en sciences humaines et sociales

Qualité	Nom	Prénom
Référent scientifique	BOUDJAABA	Fabrice
Directeur de Recherche	ROUSSET	Sylvie
Professeur d'Université /	ANHEIM	Etienne

Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 17 janvier 2025

Pour le président-directeur général,
La Déléguée Régionale par intérim,

Nathalie PASQUALINI

DEC249013INSHS

Décision portant ajout d'une section secondaire de rattachement de l'unité mixte de recherche n° 5044 intitulée Centre d'Etude et de Recherche Travail Organisation Pouvoir (CERTOP)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5044 intitulée Centre d'Etude et de Recherche Travail Organisation Pouvoir (CERTOP) ;

Vu l'avis émis par les instances compétences du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} janvier 2025, l'unité mixte de recherche n° 5044 intitulée Centre d'Etude et de Recherche Travail Organisation Pouvoir (CERTOP) est rattachée à la section 36 en qualité de section secondaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président directeur général

Antoine Petit

11 FEV. 2025

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Antoine Petit", is enclosed within a large, roughly circular blue outline. A vertical blue line extends upwards from the top of this circle.



DEC259797INEE

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2025 dans les unités relevant de l'Institut écologie et environnement

LE DIRECTEUR,

Vu la circulaire n° CIR030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision n° DEC152383DRH du 17 novembre 2015 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Au titre de l'année 2025, les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'Institut écologie et environnement sont définies dans l'annexe 1.

Les unités relevant de l'Institut écologie et environnement susceptibles d'être concernées par ces situations d'emplois et/ou activités au titre de l'année 2025 sont listées dans l'annexe 2.

Article 2

Sont susceptibles d'émerger au bénéfice des indemnités et/ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes les agents placés dans les situations d'emplois et/ou activités définies dans l'annexe 1 et affectés aux unités listées dans l'annexe 2.

Article 3

La présente décision abroge et remplace, à compter du 1^{er} janvier 2025, la décision n°DEC246439INEE du 6 février 2024 fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes pour l'Institut écologie et environnement.

Article 4

La présente décision et ses annexes seront publiées au *Bulletin officiel* du CNRS. Elles seront diffusées à l'ensemble des unités relevant de l'Institut écologie et environnement listées dans l'annexe 2.

Fait à Paris, le mercredi 5 février 2025

Stéphane BLANC

Directeur de l'Institut écologie et environnement

ANNEXE 1 : Définition des situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'Institut écologie et environnement

Situations d'emplois / Activités	Définitions
Administration des ressources informatiques collectives des unités de recherche ou de service	Toutes activités liées à l'administration du réseau, de la téléphonie, de l'exploitation des systèmes d'information et de la gestion des différentes bases de données nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail.
Gardiennage et sécurité d'unités, d'installations, de sites et de biens	Toutes activités de maintenance, de sécurité et/ ou de surveillances des installations, des bâtiments, des sites de terrain et des biens nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.
Missions embarquées de moyenne et de longue durées	Toutes activités effectuées au cours de missions supérieures à une journée sur un navire côtier ou hauturier ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer.
Missions longues de terrain	Toutes activités effectuées au cours de missions de terrain présentant des conditions difficiles supérieures à 15 jours, c'est-à-dire au cours soit d'une campagne de carottage en lac d'altitude, soit d'une campagne de mesures sur le terrain en aérologie, soit d'une mission de glaciologie, soit de certaines missions archéologiques.
Situations administratives exceptionnelles	Toutes activités liées à des événements prévisibles emportant obligatoirement un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.
Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	Toutes activités liées au suivi, à la maintenance, au fonctionnement d'équipements et plateformes scientifiques nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.
Interventions spécifiques sur animaux, plantes ou cultures de cellules	Toutes activités d'intervention auprès d'animaux, plantes ou cultures de cellules au sein de l'unité ou en mission nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée

	hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.
Montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites	Toutes activités de suivi, montage, réglage, maintenance et exploitation d'expériences et équipements sur sites nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.

ANNEXE 2 : Unités relevant de l'Institut écologie et environnement susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2024

Situations d'emplois / Activités	DR	Unité	Acronyme	Directeur
Administration des ressources informatiques collectives des unités de recherche ou de service	DR01	UMR8591	LGP	LESPEZ Laurent
	DR02	UMR7204	CESCO	PORCHER Emmanuelle
	DR06	UMR6282	BGS	SAUCEDE Thomas
	DR10	UMR7362	LIVE	CLAPPIER Alain
	DR13	UAR3248	Ecotron	MILCU Alexandru
	DR13	UMR9000	TETIS	MAUREL Pierre
	DR13	UMR5175	CEFE	NAVAS Marie-Laure
	DR14	UAR2029	SETE	PARMESAN Camille
Gardiennage et sécurité d'unités, d'installations, de sites et de biens	DR10	UMR7178	IPHC	COURTIN Sandrine
	DR11	UAR3370	LAUTARET	VALAY Jean-Gabriel
	DR13	UAR3248	Ecotron	MILCU Alexandru
	DR13	UMR5175	CEFE	NAVAS Marie-Laure
	DR14	UAR2029	SETE	PARMESAN Camille
	DR15	UMR7372	CEBC	BOST Charles
	DR15	UMR5199	PACEA	BANKS William
	DR16	UAR3456	LEEISA	GARDEL Antoine
	DR17	FR2424	SBR	BOYEN Catherine
Missions embarquées de moyenne et de longue durées	DR02	UMR8067	BOREA	MEZIANE Tarik
	DR04	UMR8079	ESE	FRASCARIA Nathalie
	DR11	UMR5204	EDYTEM	PERRETTE Yves
	DR12	UMR7263	IMBE	CORCKET Emmanuel
	DR13	UMR8222	LECOB	HOURDEZ Stéphane
	DR13	UMR9190	MARBEC	DAGORN Laurent
	DR13	UAR3278	CRIODE	SASAL Pierre
	DR15	UMR7266	LIENSs	BALLU Valérie

	DR16	UAR3456	LEEISA	GARDEL Antoine
	DR16	EMR9001	SANTECO	MANGEAS Morgan
	DR17	FR2424	SBR	BOYEN Catherine
	DR17	EMR6002	BIOMEX	ALAIN Karine
	DR17	UMR7144	AD2M	GUILLOU Laure
	DR17	UMR6539	LEMAR	SARTHOU Géraldine
Missions longues de terrain	DR01	UMR8591	LGP	LESPEZ Laurent
	DR02	UMR7206	EA	DUMEZ Richard
	DR02	UMR7194	HNHP	VERNA Christine
	DR02	UMR7209	BioArch	ZAZZO Antoine
	DR04	UMR8079	ESE	FRASCARIA Nathalie
	DR08	UMR7262	Palevoprim	MERCERON Gildas
	DR11	UMR5204	EDYTEM	PERRETTE Yves
	DR12	UMR7263	IMBE	CORCKET Emmanuel
	DR13	UMR8222	LECOB	HOURDEZ Stéphane
	DR13	UMR5175	CEFE	NAVAS Marie-Laure
	DR13	UMR5244	IHPE	GRUNAU Chritoph
	DR14	UMR5288	CAGT	ORLANDO Ludovic
	DR14	UMR5602	GEODE	BEDOURET David
	DR15	UMR7266	LIENSs	BALLU Valérie
	DR15	UMR5199	PACEA	BANKS William
	DR16	UAR3456	LEEISA	GARDEL Antoine
	DR16	UMR9192	PIMIT	MAVINGUI Patrick
	DR17	UMR6539	LEMAR	SARTHOU Géraldine
	DR20	UMR7264	CEPAM	GOURICHON Lionel
Situations administratives exceptionnelles	DR01	UMR8591	LGP	LESPEZ Laurent
	DR02	UMR7207	CR2P	CHARBONNIER Sylvain
	DR10	UMR7178	IPHC	COURTIN Sandrine
	DR11	UAR3370	LAUTARET	VALAY Jean-Gabriel
	DR12	UAR3514	Stella Mare	NICOLAI Pierre-Mathieu

	DR13	UMR9190	MARBEC	DAGORN Laurent
	DR13	UAR3278	CRIOBE	SASAL Pierre
	DR17	UMR6539	LEMAR	SARTHOU Géraldine
Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	DR01	UMR8591	LGP	LESPEZ Laurent
	DR02	UAR3194	CEREEP	ABIVEN Samuel
	DR02	UMR7204	CESCO	PORCHER Emmanuelle
	DR02	UMR7206	EA	DUMEZ Richard
	DR02	UMR7194	HNHP	VERNA Christine
	DR04	UMR8079	ESE	FRASCARIA Nathalie
	DR04	UAR3461	Ipanema	THOURY Mathieu
	DR07	UMR5079	BVpam	SIMONSEN Henrik
	DR07	FR3728	BIOENVIS	PIEGAY Hervé
	DR08	UMR7261	IRBI	GIRON David
	DR11	UAR3370	LAUTARET	VALAY Jean-Gabriel
	DR11	UMR5204	EDYTEM	PERRETTE Yves
	DR12	UAR3514	Stella Mare	NICOLAI Pierre-Mathieu
	DR12	UMR7263	IMBE	CORCKET Emmanuel
	DR13	UAR3278	CRIOBE	SASAL Pierre
	DR13	UAR3248	Ecotron	MILCU Alexandru
	DR13	UMR5175	CEFE	NAVAS Marie-Laure
	DR13	UMR8222	LECOB	HOURDEZ Stéphane
	DR14	UMR5602	GEODE	BEDOURET David
	DR14	UAR2029	SETE	PARMESAN Camille
	DR15	UMR7372	CEBC	BOST Charles
	DR16	UAR3456	LEEISA	GARDEL Antoine
	DR16	UMR8172	ECOFOG	TRAISSAC Stéphane
	DR16	UMR9192	PIMIT	MAVINGUI Patrick
	DR17	UMR6539	LEMAR	SARTHOU Géraldine
Interventions spécifiques sur animaux, plantes ou cultures de cellules	DR02	UAR3278	CRIOBE	SASAL Pierre
	DR02	UMR7179	MECADEV	PIFFERI Fabien

	DR02	UMR7209	BioArch	ZAZZO Antoine
	DR02	UMR7618	IEES	ROCHELLE-NEWALL Emma
	DR02	UAR3194	CEREEP	ABIVEN Samuel
	DR02	UMR7206	EA	DUMEZ Richard
	DR04	UMR8079	ESE	FRASCARIA Nathalie
	DR07	UMR5079	BVpam	SIMONSEN Henrik
	DR07	UMR5023	LEHNA	MONDY Nathalie
	DR07	FR3728	BIOENVIS	PIEGAY Hervé
	DR10	UMR7178	IPHC	COURTIN Sandrine
	DR11	UAR3370	Lautaret	VALAY Jean-Gabriel
	DR11	UMR5553	LECA	REYNAUD Stéphane
	DR12	UAR3514	Stella Mare	NICOLAI Pierre-Mathieu
	DR13	UMR5175	CEFE	NAVAS Marie-Laure
	DR13	UMR5244	IHPE	GRUNAU Chritoph
	DR13	UMR5290	MIVEGEC	SIMARD Frédéric
	DR13	UMR5554	ISEM	GALTIER Nicolas
	DR13	UMR8222	LECOB	HOURDEZ Stéphane
	DR13	UAR3248	Ecotron	MILCU Alexandru
	DR13	UAR3278	CRIODE	SASAL Pierre
	DR14	UMR5300	CRBE	CEREGHINO Régis
	DR14	UAR2029	SETE	PARMESAN Camille
	DR15	UAR3462	PELAGIS	SPITZ Jérôme
	DR15	UMR7372	CEBC	BOST Charles
	DR16	UMR9192	PIMIT	MAVINGUI Patrick
	DR16	UAR3456	LEEISA	GARDEL Antoine
	DR17	UMR7144	AD2M	GUILLOU Laure
	DR17	UMR6539	LEMAR	SARTHOU Géraldine
Montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites	DR01	UMR8591	LGP	LESPEZ Laurent
	DR02	UMR8067	BOREA	MEZIANE Tarik
	DR02	UMR7618	IEES	ROCHELLE-NEWALL Emma

	DR02	UAR3194	CEREEP	ABIVEN Samuel
	DR02	UMR7206	EA	DUMEZ Richard
	DR04	UMR8079	ESE	FRASCARIA Nathalie
	DR04	UAR3461	Ipanema	THOURY Mathieu
	DR10	UMR7178	IPHC	COURTIN Sandrine
	DR11	UMR5204	EDYTEM	PERRETTE Yves
	DR11	UAR3370	LAUTARET	VALAY Jean-Gabriel
	DR12	FR3098	ECCOREV	ROCHE Nicolas
	DR12	UAR3514	Stella Mare	NICOLAI Pierre-Mathieu
	DR12	UMR7263	IMBE	CORCKET Emmanuel
	DR13	UMR5175	CEFE	NAVAS Marie-Laure
	DR13	UMR5290	MIVEGEC	SIMARD Frédéric
	DR13	UMR8222	LECOB	HOURDEZ Stéphane
	DR13	UAR3248	Ecotron	MILCU Alexandru
	DR14	UMR5602	GEODE	BEDOURET David
	DR15	UMR7266	LIENSs	BALLU Valérie
	DR16	UAR3456	LEEISA	GARDEL Antoine
	DR17	UMR6539	LEMAR	SARTHOU Géraldine



DEC250065INC

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2025 dans les unités de CNRS chimie.

LE DIRECTEUR,

Vu la circulaire n° CIR030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision n° DEC152383DRH du 17 novembre 2015 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Au titre de l'année 2025, les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'institut sont définies dans l'annexe 1.

Les unités relevant de CNRS Chimie susceptibles d'être concernées par ces situations d'emplois et/ou activités au titre de l'année 2025 sont listées dans l'annexe 2.

Article 2

Sont susceptibles d'émerger au bénéfice des indemnités et/ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes les agents placés dans les situations d'emplois et/ou activités définies dans l'annexe 1 et affectés aux unités de recherches listées dans l'annexe 2.

Article 3

La présente décision abroge et remplace, à compter du 1^{er} janvier 2025, la décision n° DEC248839INC du 03 décembre 2024 fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2025 dans les unités de CNRS chimie.

Article 4

La présente décision et ses annexes seront publiées au *Bulletin officiel* du CNRS. Elles seront diffusées à l'ensemble des unités relevant de CNRS Chimie listées dans l'annexe 2.

Fait à Paris, le

13/02/25

Le directeur de CNRS Chimie
Jacques MADDALUNO

ANNEXE 1 : Définition des situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de CNRS Chimie

Situations d'emplois / Activités	Définitions
Gardiennage et sécurité d'unités, d'installations et de sites	<p>Au titre de sujétions particulières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agents susceptibles d'intervenir dans le cadre de leurs fonctions de gardien en dehors des heures normales de service - Agents susceptibles d'intervenir de façon ponctuelle pour le fonctionnement et la sécurité d'installations <p>Au titre d'astreintes :</p> <p>Agents susceptibles d'intervenir pour la sécurité d'installations</p>
Équipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu Accélérateur Cyclotron, Centre Synchrotron	<p>Au titre de sujétions particulières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agents susceptibles d'intervenir dans le cadre de leurs fonctions en dehors des heures normales de service ou en horaires décalés - Agents susceptibles d'intervenir de façon ponctuelle pour le fonctionnement et la sécurité d'installations
Situations administratives particulières : personnel gérant des salons, colloques ou conférences	<p>Au titre de sujétions particulières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agents susceptibles d'intervenir dans le cadre de leurs fonctions en dehors des heures normales de service
Interventions spécifiques sur animaux	<p>Au titre de sujétions particulières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agents susceptibles d'intervenir dans le cadre de leurs fonctions en dehors des heures normales de service



ANNEXE 2 : Unités relevant de CNRS Chimie susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2025

Situations d'emplois / Activités			
Gardiennage et sécurité d'unités, d'installations et de sites			
DR	Sigle Unité	Intitulé	Directeur/Directrice
02	UAR3506	Laboratoire de développement instrumental et de méthodologies innovantes pour les biens culturels (Lab-Bc) Paris	REICHE Ina
04	UPR2301	Institut de Chimie des Substances Naturelles (ICSN) Gif-sur-Yvette	VAUZEILLES Boris
07	UMR5280	Institut des Sciences Analytiques (ISA) Lyon	VULLIET Emmanuelle
08	UPR4301	Centre de Biophysique Moléculaire (CBM) Orléans	RÉFRÉGIERS Mathieu
13	UMR5257	Institut de Chimie Séparative de Marcoule (ICSM) Bagnols-sur-Ceze	PELLET-ROSTAING Stéphane
14	UPR8241	Laboratoire de Chimie de Coordination (LCC) Toulouse	MALFANT Isabelle
15	UMR5026	Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB) Pessac	AYMONIER Cyril
15	UMR5031	Centre de Recherche Paul Pascal (CRPP) Pessac	ZAKRI Cécile



Situations d'emplois / Activités

Équipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu Accélérateur, Cyclotron, Centre Synchrotron

DR	Sigle Unité	Intitulé	Directeur/Directrice
02	UAR3506	Laboratoire de développement instrumental et de méthodologies innovantes pour les biens culturels (Lab-Bc) Paris	REICHE Ina
02	UMR7614	Laboratoire de Chimie Physique-Matière et Rayonnement (LCPMR) (Paris)	TAIEB Richard
04	UPR2301	Institut de Chimie des Substances Naturelles (ICSN) Gif-sur-Yvette	VAUZEILLES Boris
04	UMR3685	Nanosciences et innovation pour les matériaux, la biomédecine et l'énergie (NIMBE) Gif-sur-Yvette	MAYNE-LHERMITE Martine
04	UMR9168	Laboratoire de Chimie Moléculaire (LCM) Palaiseau	TARD Cédric
06	UMR7312	Institut de Chimie Moléculaire de Reims (ICMR) Reims	RENAULT Jean-Hugues
06	UMR7375	Laboratoire de chimie-physique macromoléculaire (LCPM) Nancy	SIX Jean-Luc
07	UMR5182	Laboratoire de chimie (LCH) Lyon	MICHEL Carine
07	UMR 5256	Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon (IRCELYON) Villeurbanne	GEANTET Christophe
07	UMR5280	Institut des Sciences Analytiques (ISA) Villeurbanne	VULLIET Emmanuelle



Situations d'emplois / Activités

Équipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu Accélérateur, Cyclotron, Centre Synchrotron

DR	Sigle Unité	Intitulé	Directeur/Directrice
07	UMR5082	Centre de RMN à Très Hauts Champs de Lyon (CRMN) Villeurbanne	PINTACUDA Guido
07	UMR6296	Institut de Chimie de Clermont-Ferrand (ICCF) Aubière	LEROUX Fabrice
08	UPR3079	Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation (CEMHTI) Orléans	DESCHAMPS Michaël
10	UAR2042	Fédération de chimie « Le Bel » Strasbourg	ARMSPACH Dominique
11	UMR5819	Systèmes moléculaires et nano-matériaux pour l'énergie et la santé (SyMMES) Grenoble	DELANGLE Pascale
11	UAR2607	Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble (ICMG) Grenoble	DEFRANcq Eric
11	UMR5266	Sciences et Ingénierie, Matériaux, Procédés (SIMaP) Grenoble	CHAUSSENDE Didier
11	UMR5279	Laboratoire d'Electrochimie et de Physicochimie des Matériaux et des Interfaces (LEPMI) Grenoble	ALLOIN Fannie
13	UAR2041	UAR PAC Chimie Balard Montpellier (PAC Chimie Balard) Montpellier	PRELOT Bénédicte
14	UAR2599	Institut de Chimie de Toulouse (ICT) Toulouse	DELPECH Fabien



Situations d'emplois / Activités

Équipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu Accélérateur, Cyclotron, Centre Synchrotron

DR	Sigle Unité	Intitulé	Directeur/Directrice
14	UPR8241	Laboratoire de Chimie de Coordination (LCC) Toulouse	MALFANT Isabelle
15	UMR5248	Chimie et Biologie des Membranes et des Nanoobjets (CBMN) Pessac	LECOMTE Sophie
16	UMR6064	Chimie Analytique et Réactivité Moléculaire En Normandie (Institut CARMEN) Mont Saint Aignan	LEGROS Julien
17	UMR6226	Institut des sciences chimiques de Rennes (ISCR) Rennes	FOURMIGUE Marc
17	UMR6230	Chimie Et Interdisciplinarité : Synthèse, Analyse, Modélisation (CEISAM) Nantes	BOULER Jean-Michel



Situations d'emplois / Activités

Situations administratives particulières : personnel gérant des salons, colloques ou conférences

DR	Sigle Unité	Intitulé	Directeur/Directrice
16	INS1620	CNRS Chimie (INC) Paris	MADDALUNO Jacques
		Toutes les unités rattachées à l'institut CNRS Chimie à titre principal	

Situations d'emplois / Activités

Interventions spécifiques sur animaux

DR	Sigle Unité	Intitulé	Directeur/Directrice
01	UMR8258	Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la Santé (UTCBS)	MIGNET-ZOPPI Nathalie
08	UPR4301	Centre de Biophysique Moléculaire (CBM) (Orléans)	RÉFRÉGIERS Matthieu

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Christophe Coudroy

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Février 2025
ISSN 1148-4853

